

La Prestation nationale pour enfants - Rapport d'étape : 2000



SP-119-01-01F



La Prestation nationale
pour enfants -
Rapport d'étape : 2000

Mars 2001

Le présent document peut être également consulté sur le site Web fédéral-provincial-territorial à l'adresse : <http://unionsociale.gc.ca>

Pour obtenir plus de renseignements ou des exemplaires supplémentaires, prière d'écrire à l'adresse suivante :

Prestation nationale pour enfants
C.P. 307
Ottawa ON
K1A 0J9

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, 2001
N° de catalogue : MP43-395/2001F
ISBN : 0-662-84958-2

The English version of this document is available upon request.



Message des ministres fédéral, provinciaux et territoriaux responsables des services sociaux

La Prestation nationale pour enfants (PNE) est une initiative conjointe des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux et une façon novatrice et progressiste d'investir dans les enfants du Canada.

Les gouvernements savent qu'un bon départ dans la vie est crucial et que la pauvreté chez les enfants présente des conséquences à long terme pour les enfants et pour la société en général. La PNE est fondée sur le principe selon lequel la situation des familles est meilleure lorsque les parents sont soutenus dans leurs efforts pour participer au marché du travail. La PNE vient en aide aux parents et aux enfants en créant un régime national stable de prestations pour les enfants et en améliorant les mesures de soutien et les services offerts aux familles à faible revenu.

La solidité du partenariat fédéral-provincial-territorial à l'origine de la PNE contribue dans une large mesure à l'efficacité de l'initiative. Les partenaires poursuivent leurs efforts en vue d'atteindre les objectifs qu'ils se sont fixés : réduire l'incidence et l'étendue de la pauvreté chez les enfants, faciliter l'intégration des parents au marché du travail et réduire le double emploi et les chevauchements dans les programmes gouvernementaux. Les Premières nations y participent aussi en s'assurant que la PNE répond aux besoins des enfants et des familles autochtones dans les réserves.

Les gouvernements et le peuple canadien veulent savoir si la PNE permet bel et bien d'aider nos enfants. Il s'agit d'une initiative à long terme qui n'est en œuvre que depuis relativement peu de temps, mais nous estimons qu'elle atteint les objectifs visés. Nous constatons une amélioration de la situation des enfants et des familles. La vigueur de notre économie y est certes pour quelque chose, mais nous pensons aussi que la bonification des prestations et services aux enfants offerts dans le cadre de la PNE contribue à cette amélioration. Les enfants bénéficient d'un plus grand nombre de prestations en dehors de l'aide sociale, les parents sont plus nombreux à participer au marché du travail et le travail rémunéré permet aux familles d'améliorer leurs revenus. Les familles à faible revenu en retirent une stabilité financière accrue et de meilleures perspectives d'avenir.

Au Canada, les ministres responsables des services sociaux¹ appuient énergiquement la plate-forme nationale de prestations pour enfants de la PNE et l'élargissement des programmes et des services destinés aux enfants. Nous sommes d'avis que la PNE contribue réellement à améliorer les perspectives d'avenir des enfants de familles à faible revenu.

¹ Le gouvernement du Québec a déclaré être d'accord avec les principes fondamentaux de la Prestation nationale pour enfants. Il ne participe cependant pas à l'initiative parce qu'il souhaite conserver le contrôle du soutien du revenu pour les enfants du Québec. Dans le présent rapport, toute référence à des positions conjointes des gouvernements fédéral-provinciaux-territoriaux n'inclut pas le Québec.

S'appuyant sur cette collaboration fédérale-provinciale-territoriale, les premiers ministres se sont mis d'accord, en septembre 2000, sur une nouvelle initiative complémentaire pour améliorer et étendre les programmes et les services de développement de la petite enfance.

Avec l'engagement des partenaires fédéral, provinciaux et territoriaux à assurer un financement stable à long terme, la PNE représente un élément important de la politique sociale canadienne. Nous accordons beaucoup d'importance à ce processus de présentation des résultats et sommes heureux de vous faire part des progrès de notre initiative.

Ministres fédéral, provinciaux et territoriaux responsables des services sociaux

Table des matières

Sommaire	i
Glossaire	v
1. Objectif du présent rapport	1
2. En quoi consiste la Prestation nationale pour enfants ?	3
Objectifs de la PNE	3
Fonctionnement de la PNE	3
Le « mur de l'aide sociale »	5
Comment la PNE contribue à abattre le mur de l'aide sociale en Saskatchewan : un exemple	7
Résumé	8
3. Volet fédéral de la Prestation nationale pour enfants	9
Le régime fédéral de prestations pour les enfants	9
Augmentation des prestations pour enfants destinées aux familles à faible revenu	11
Un régime stable de prestations pour les enfants	13
Investissement total du gouvernement fédéral dans la PNE	14
Résumé	14
4. Volet provincial et territorial de la PNE	15
484 millions de dollars consacrés aux initiatives liées à la PNE en 1999–2000	17
Les prestations pour enfants et les suppléments au revenu gagné	19
La garde d'enfants et les garderies	20
Les services à la petite enfance et les services pour enfants à risque	22
Les prestations d'assurance-maladie complémentaires	23
Autres initiatives liées à la PNE	25
Résumé	26

5.	Les Premières nations et la Prestation nationale pour enfants	27
	Mise en œuvre de la PNE dans les collectivités des Premières nations	27
	Initiatives des Premières nations	29
	Bénéficiaires des investissements	31
	L'évaluation et les rapports chez les Premières nations	32
	Résumé	33
6.	Suivi des progrès	35
	Indicateurs de résultats généraux : Situation des familles canadiennes à faible revenu	37
	Le pourcentage de familles à faible revenu est en baisse	39
	L'étendue du faible revenu demeure constante	41
	Dans la plupart des cas, le faible revenu est une situation temporaire	42
	Le nombre d'enfants bénéficiaires de l'aide sociale au Canada diminue	42
	Les familles canadiennes quittent l'aide sociale pour le travail	43
	Vers des indicateurs de résultats directs	44
	Évaluation	44
	Résumé	46
7.	L'avenir	47
	Invitation au dialogue	48
	Annexe 1 — Données statistiques du gouvernement fédéral	49
	Annexe 2 — Initiatives des provinces, territoires et Premières nations dans le cadre de la PNE	59
	Annexe 3 — Information statistique additionnelle	91

Sommaire

La Prestation nationale pour enfants (PNE) est une initiative conjointe des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux du Canada visant à réduire l'étendue de la pauvreté chez les enfants, à faciliter l'intégration des parents au marché du travail et à réduire le double emploi et les chevauchements dans les programmes gouvernementaux.

Dans le cadre de la PNE, le gouvernement du Canada a augmenté les prestations pour enfants qu'il accorde à toutes les familles à faible revenu. De leur côté, la plupart des provinces, des territoires et des Premières nations ont rajusté le soutien qu'ils accordent pour les enfants par l'entremise de l'aide sociale, tout en veillant à ce que le total des prestations versées aux familles demeure au moins aussi élevé qu'avant l'instauration de la PNE. Ces rajustements de l'aide sociale ont permis de dégager des fonds qui peuvent être réinvestis pour créer de nouveaux services et de nouvelles prestations à l'intention des familles à faible revenu, ou de bonifier ceux qui existent déjà, et de veiller à ce que toutes les familles à faible revenu aient droit à des prestations équitables.

Par le passé, bon nombre de familles qui comptaient sur l'aide sociale avaient de la difficulté à sortir de ce système pour entrer sur le marché du travail, parce que souvent leur situation financière se détériorait si elles acceptaient un emploi peu rémunérateur. La PNE a été conçue pour s'assurer que les familles qui quittent l'aide sociale améliorent leur situation en se trouvant un emploi. Il est maintenant plus facile pour les parents de famille à faible revenu de se trouver un emploi et de le garder, parce qu'ils reçoivent un meilleur soutien du revenu pour leurs enfants en dehors du cadre de l'aide sociale compte tenu des prestations et services

supplémentaires assurés dans le cadre des programmes de réinvestissement.

Grâce à la PNE, les familles ont une meilleure chance d'améliorer leur situation et de sortir de la pauvreté.

Volet fédéral de la Prestation nationale pour enfants

Le gouvernement du Canada fournit une aide financière directe aux familles ayant des enfants au moyen de la Prestation fiscale canadienne pour enfants (PFCE). Les prestations maximales versées à une famille qui compte deux enfants seront passées de 2 540 \$ en 1996–1997 à 4 544 \$ en 2001–2002 et profiteront à 2,5 millions d'enfants de familles à faible revenu. Depuis l'instauration de la PNE, la valeur des prestations versées aux familles à faible revenu aura augmenté de 2,5 milliards de dollars par année d'ici 2004–2005.

Volet provincial et territorial de la PNE

Les provinces, les territoires et les Premières nations réinvestissent des fonds et font des investissements additionnels pour créer un éventail de services d'aide destinés aux familles à faible revenu ou pour bonifier ceux qui existent déjà. Les initiatives liées à la PNE visent cinq grands secteurs : les prestations pour enfants et les suppléments au revenu gagné; les services de garde d'enfants et les garderies;

les services à la petite enfance et aux enfants à risque; les prestations d'assurance-maladie complémentaires et autres services. Pour l'exercice 1999–2000, les réinvestissements des gouvernements provinciaux et territoriaux et des Premières nations se sont élevés à plus de 400 millions de dollars, auxquels se sont ajoutés des investissements additionnels de 80 millions de dollars. On estime que ces réinvestissements et investissements seront de plus de 600 millions de dollars en 2000–2001.

Les Premières nations et la Prestation nationale pour enfants

Les peuples autochtones participent à la PNE au moyen d'initiatives provinciales et territoriales. Les familles des Premières nations qui vivent dans des réserves conçoivent et mettent sur pied leurs propres initiatives communautaires de façon à ce qu'elles tiennent compte de leur situation particulière.

Comme les Premières nations précisent et façonnent elles-mêmes leurs prestations et services, les réinvestissements liés à la PNE répondent aux besoins des collectivités, comme les services aux jeunes, la nutrition des enfants, les services de garde d'enfants, les services de loisirs et l'apprentissage de compétences pour les parents à la recherche d'un emploi. Des milliers de familles bénéficient de ces réinvestissements, et les améliorations qui seront apportées à la PNE à l'avenir permettront d'offrir de meilleurs programmes encore, les Premières nations repérant les programmes qui ont du succès dans leurs collectivités.

Suivi des progrès

Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux se sont engagés à produire des évaluations et des rapports sur les initiatives liées à la PNE. Ce travail est essentiel pour renseigner les Canadiens et Canadiennes sur les progrès réalisés par rapport aux objectifs de la PNE.

Parmi les principales tendances touchant les familles à faible revenu au cours des deux dernières années, citons les suivantes :

- le nombre des familles à faible revenu a diminué;
- le nombre d'enfants de familles qui dépendent de l'aide sociale a diminué de façon constante;
- le nombre des familles à faible revenu qui touchent un revenu d'emploi a augmenté.

Bien que ces tendances récentes soient en règle générale favorables aux enfants canadiens, on craint que l'étendue du faible revenu soit restée relativement constante au fil du temps malgré la croissance économique.

Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ont convenu d'adopter une approche coordonnée pour mener l'évaluation de la PNE. Les évaluations futures comprendront une analyse des prestations fédérales pour enfants ainsi que des investissements et réinvestissements provinciaux et territoriaux.

L'avenir

Les deux premières années de la Prestation nationale pour enfants ont vu la mise en place des principaux éléments d'un régime de prestations pour enfants remanié. Les familles à faible revenu bénéficient de prestations et de services accrus pour répondre aux besoins de leurs enfants. Elles commencent en outre à profiter de la prospérité du pays. Les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux responsables des services sociaux sont toutefois conscients que la lutte contre la pauvreté chez les enfants continuera de demander des efforts soutenus au cours des années à venir.

La PNE n'en est qu'à ses débuts et ce ne sera qu'avec le temps que ses avantages se manifesteront pleinement. Les gouvernements ont convenu d'évaluer plus attentivement le progrès des initiatives visant la pauvreté chez les enfants, la mesure dans laquelle les objectifs de la PNE sont atteints, et les investissements gouvernementaux additionnels qui pourraient être nécessaires pour en assurer la mise en œuvre intégrale. Les prochains rapports publics contiendront des renseignements additionnels sur l'aide que la PNE apporte aux familles canadiennes.

Glossaire

Aide sociale : Système de soutien du revenu administré par les gouvernements provinciaux et territoriaux.

Étendue du faible revenu : Écart entre le revenu familial et un niveau précis (p. ex. les limites de faible revenu établies par Statistique Canada au moyen d'indicateurs comme le Seuil de faible revenu ou la Mesure du faible revenu) représentant la ligne de démarcation entre les familles à faible revenu et les autres.

Incidence du faible revenu : Pourcentage de la population dont le revenu est inférieur aux limites de faible revenu calculées par Statistique Canada (au moyen d'indicateurs comme le Seuil de faible revenu ou la Mesure du faible revenu).

Indicateurs : Dans le contexte du présent rapport, les indicateurs sont des statistiques qui permettent de constater la situation des familles canadiennes. Les **indicateurs de résultats généraux** mesurent des éléments comme le faible revenu et la participation au marché du travail sans présumer que les changements sont nécessairement attribuables à la PNE. Les **indicateurs de résultats directs**, par contre, ne mesurent que les changements directement attribuables à la PNE.

Investissements liés à la PNE : Fonds s'ajoutant aux fonds de réinvestissement que certains gouvernements provinciaux et territoriaux ainsi que les Premières nations affectent à des prestations et services liés à la PNE et destinés aux familles à faible revenu.

Prestation fiscale canadienne pour enfants, ou PFCE : Programme fédéral de soutien du revenu destiné aux familles canadiennes ayant des enfants et administré par l'entremise du régime fiscal. La PFCE a deux composantes principales : la prestation de base, au moyen de laquelle le gouvernement assure un soutien du revenu à 80 pour cent des familles canadiennes ayant des enfants, et le supplément de la PNE, qui procure un soutien additionnel uniquement aux familles à faible revenu.

Prestation nationale pour enfants, ou PNE : Initiative conjointe des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux visant à venir en aide aux familles à faible revenu ayant des enfants. Elle comprend un soutien au revenu accru accordé par le gouvernement fédéral, ainsi que des réinvestissements et investissements des provinces, des territoires et des Premières nations dans des programmes et services. La PNE a été instaurée en juillet 1998.

Réinvestissements liés à la PNE : Fonds dont disposent les provinces, territoires et Premières nations pour offrir de nouveaux programmes de prestations et de services, ou bonifier ceux qui existent déjà, aux familles à faible revenu à la suite du nouveau financement fédéral remplaçant une partie des prestations d'aide sociale versées aux familles ayant des enfants.

Revenu disponible : Revenu dont une famille dispose après avoir payé l'impôt sur le revenu des particuliers et autres contributions fiscales, comme les cotisations au Régime de pensions du Canada et les cotisations d'assurance-emploi.

Supplément au revenu gagné, ou SARG : Programme fédéral qui a précédé la PNE et qui assurait un soutien du revenu aux familles à faible revenu d'emploi. Le SARG a été remplacé en juillet 1998 par le supplément de la PNE, qui offre un soutien accru à toutes les familles à faible revenu. Certains gouvernements provinciaux et territoriaux ont réinvesti des fonds liés à la PNE dans leur propre version d'un supplément au revenu gagné.

Supplément de la PNE : Contribution du gouvernement fédéral à la PNE — montant mensuel versé aux familles à faible revenu pour les aider à assumer les coûts liés aux enfants.

Suppléments de revenu : Paiements versés par les gouvernements qui s'ajoutent aux revenus d'emploi des familles. Ces programmes complètent les revenus d'emploi et, dans certains cas, les paiements varient selon le nombre d'enfants que compte la famille.

1. Objectif du présent rapport

Ce rapport a pour objet de faire état des efforts faits par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux du Canada pour réduire et prévenir la pauvreté chez les enfants au moyen de l'initiative de la Prestation nationale pour enfants. Il porte sur les progrès réalisés à cet égard depuis la mise sur pied de cette initiative, en 1998, et sur les mesures qui sont prévues en vue de poursuivre dans cette voie. Il se veut un compte rendu du travail effectué.

Lorsqu'ils ont élaboré la PNE, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ont convenu qu'il était essentiel de rendre compte régulièrement au public des progrès réalisés. Ce rapport est le deuxième rapport d'étape présenté depuis la création de l'initiative.

Le premier rapport d'étape a été publié en mai 1999. Ce deuxième rapport présente une analyse plus complète de la première année de fonctionnement de la PNE au moyen de données sur les programmes pour 1998-1999 et d'estimations pour 1999-2000 et 2000-2001. Il contient de l'information sur les nouveaux investissements effectués depuis le premier rapport d'étape ainsi que sur ce que l'expérience nous a appris depuis. Il renferme aussi des données mises à jour sur les investissements et les réinvestissements consacrés aux initiatives liées à la PNE.

L'information financière présentée dans ce rapport est assujettie à l'examen du vérificateur de chaque gouvernement conformément aux exigences en matière de vérification du gouvernement en question.

Le rapport porte sur les points suivants : le fonctionnement de la PNE (chapitre 2); l'investissement du gouvernement fédéral dans la Prestation nationale pour enfants (chapitre 3); les investissements et les réinvestissements des gouvernements provinciaux et territoriaux dans les initiatives de la PNE (chapitre 4); les réinvestissements des Premières nations liés à la PNE (chapitre 5); une description des méthodes de suivi et d'évaluation des progrès ainsi qu'un résumé des tendances sociales et économiques qui ont précédé la mise en œuvre de l'initiative et celles de la première année de la mise en œuvre (chapitre 6); un aperçu des orientations futures de la PNE (chapitre 7). Les annexes contiennent des statistiques détaillées sur les initiatives fédérales (annexe 1), des descriptions des initiatives des provinces, des territoires et des Premières nations et des statistiques sur le sujet (annexe 2), et de l'information statistique additionnelle (annexe 3).

2. En quoi consiste la Prestation nationale pour enfants ?

La Prestation nationale pour enfants est un partenariat entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux qui vise à favoriser le bien-être des enfants des familles à faible revenu. Cette initiative a été mise sur pied parce que tous les ordres de gouvernement au Canada estiment qu'il est essentiel de donner aux enfants le meilleur départ possible dans la vie.

Objectifs de la PNE

L'initiative a trois objectifs :

1. aider à réduire l'étendue de la pauvreté chez les enfants et à la prévenir;
2. favoriser la participation au marché du travail en veillant à ce qu'il soit toujours plus avantageux, pour les familles, de travailler;
3. réduire les chevauchements et le double emploi en harmonisant les objectifs des programmes et les prestations, et en simplifiant l'administration.

En assurant à toutes les familles à faible revenu des prestations accrues pour les enfants et en simplifiant les programmes gouvernementaux, la PNE aide les familles à faible revenu à participer au marché du travail, à acquérir une plus grande autonomie financière et à participer pleinement à la vie de leur collectivité et à la société canadienne en général.

Fonctionnement de la PNE

La PNE atteint ses objectifs en aidant les parents à passer de l'aide sociale au marché du travail et en aidant les parents qui ont un emploi à faible revenu, à continuer de travailler. Elle assure une aide financière accrue aux familles à faible revenu d'emploi ainsi que des prestations et des services bonifiés adaptés aux besoins particuliers des familles à faible revenu de chaque province et territoire. Dans de nombreux cas, ces prestations et services sont mis à la disposition des familles, que les parents occupent un emploi ou touchent des prestations d'aide sociale. Cela reflète l'engagement commun des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux de réduire la pauvreté et de faciliter l'autosuffisance des familles.

Initiative conjointe des divers ordres de gouvernement, la PNE est à la fois un programme national et un ensemble de diverses initiatives des provinces, des territoires et des Premières nations conçues en fonction des besoins des familles. Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ont convenu d'un ensemble de principes directeurs qui servent à guider l'élaboration et la mise en œuvre de la PNE. Un cadre national de réinvestissement a en outre été établi décrivant les différents genres de réinvestissements appuyant la concrétisation des objectifs de la PNE.

La PNE instaure une nouvelle plate-forme nationale de prestations pour enfants pour les familles à faible revenu. Cette plate-forme est définie par certains éléments :

- elle procure une prestation de revenu de base pour les enfants canadiens de familles à faible revenu dans le cadre d'un régime distinct des programmes d'aide sociale des provinces et des territoires;
- elle est fondée sur une formule de calcul du revenu administrée par l'Agence des douanes et du revenu du Canada (anciennement Revenu Canada) qui utilise les données du système fiscal;
- elle fait partie de la Prestation fiscale canadienne pour enfants (PFCE), en vertu de laquelle des prestations sont versées à 80 pour cent de toutes les familles canadiennes ayant des enfants;
- elle peut être complétée par des prestations provinciales ou territoriales pour enfants fondées sur le revenu.

Dans le cadre de la PNE, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux et les Premières nations prennent des mesures afin d'améliorer la situation des enfants de familles à faible revenu. Le gouvernement du Canada a augmenté les prestations pour enfants qu'il accorde aux familles à faible revenu, assurant ainsi un niveau de soutien du revenu de base pour les enfants, que leurs parents soient salariés ou bénéficiaires de l'aide sociale. De leur côté, la plupart des provinces, des territoires et des Premières nations ont rajusté le soutien qu'ils accordent pour les enfants par l'entremise des programmes d'aide sociale, tout en veillant à ce que le total des prestations versées aux familles demeure au moins aussi élevé qu'avant l'instauration de la PNE.

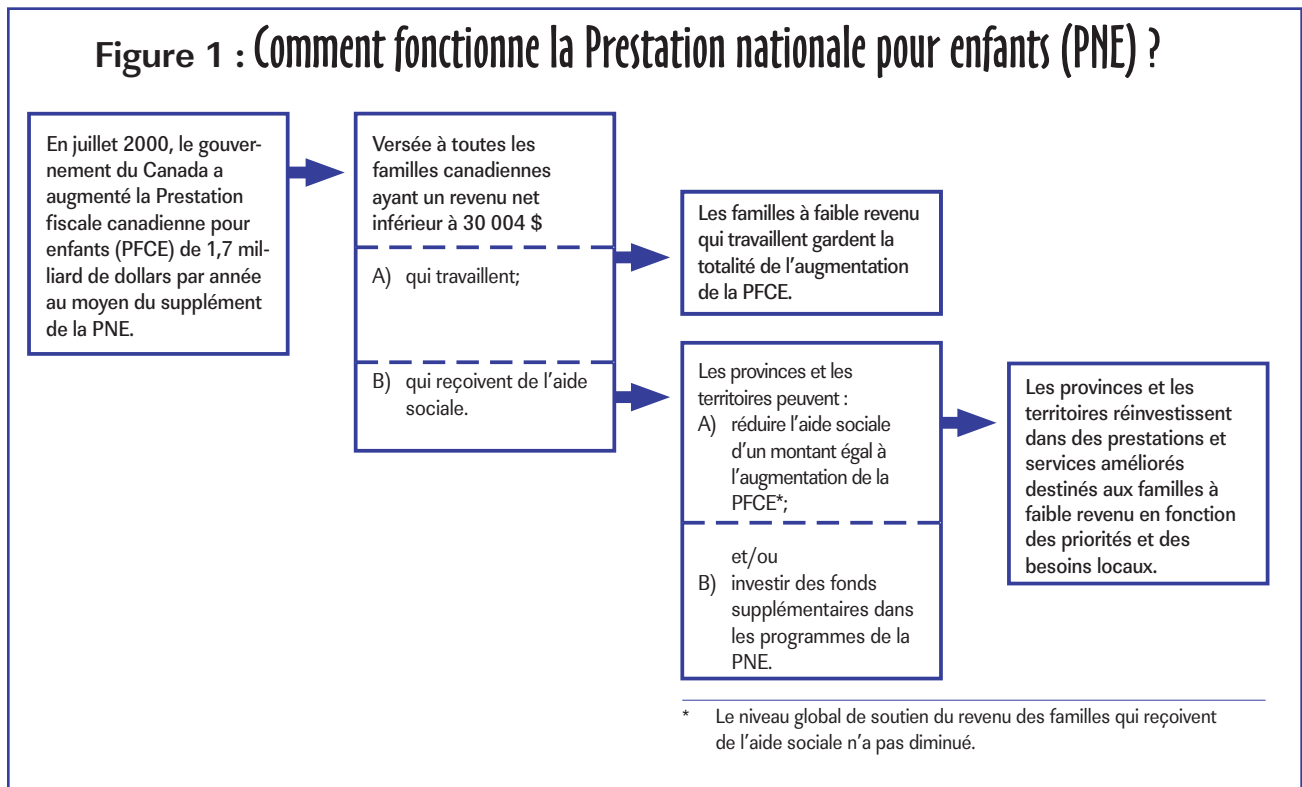
Ces rajustements de l'aide sociale ont permis de dégager des fonds qui peuvent

Principes directeurs de la PNE

La Prestation nationale pour enfants :

- est un partenariat entre les gouvernements fédéral et provinciaux et territoriaux;
- exige un important investissement fédéral supplémentaire et permanent, ainsi que des investissements provinciaux et territoriaux appropriés et complémentaires dont bénéficient les enfants des familles à faible revenu;
- sera mise en place graduellement, l'investissement initial représentant le point de départ d'un investissement plus important à l'avenir qui permettra de retirer les prestations pour enfants du régime d'aide sociale;
- présuppose que les gouvernements provinciaux et territoriaux réinvestissent dans le sens des objectifs de la PNE les fonds de l'aide sociale libérés par l'investissement du gouvernement fédéral dans les familles à faible revenu;
- amènera les provinces et les territoires à examiner la possibilité de consacrer des fonds supplémentaires au volet provincial-territorial de la PNE, dans la mesure où les ressources budgétaires le permettront;
- n'entraînera pas de réduction du niveau global du soutien du revenu pour les familles bénéficiaires de l'aide sociale;
- ira dans le sens d'une simplification de l'administration et du versement des prestations pour enfants par les gouvernements, et d'une simplification de la perception des prestations pour les familles;
- est perçue comme une mesure s'inscrivant dans un ensemble de mesures constituant une stratégie complète de lutte contre la pauvreté chez les enfants.

Figure 1 : Comment fonctionne la Prestation nationale pour enfants (PNE) ?



être réinvestis pour créer de nouveaux services et de nouvelles prestations à l'intention des familles à faible revenu, ou bonifier ceux qui sont déjà en place, et de veiller à ce que toutes les familles à faible revenu aient droit à des prestations équitables. Grâce à des prestations de base pour les enfants versées indépendamment de l'aide sociale, les parents à faible revenu seront davantage en mesure d'accepter et de conserver un emploi. Qui plus est, leurs enfants peuvent bénéficier des programmes de réinvestissement de la PNE.

Les gouvernements reconnaissent que la PNE ne représente qu'un des nombreux facteurs ayant une incidence sur la pauvreté chez les enfants et le bien-être des familles. Les conditions économiques, l'évolution des structures familiales, la disponibilité d'autres prestations et services offerts par les divers ordres de gouvernement et le secteur privé ainsi que d'autres facteurs entrent aussi en ligne de compte.

Le « mur de l'aide sociale »

Avant l'instauration de la PNE, une bonne partie des efforts déployés par les gouvernements pour aider les familles à faible revenu avaient involontairement pour effet de créer un contexte dans lequel il était plus facile pour les parents de continuer à toucher de l'aide sociale que de tenter leur chance sur le marché du travail. Comme ils perdaient certaines prestations pour leurs enfants en cessant de recevoir de l'aide sociale, certains parents voyaient leur situation financière se détériorer s'ils acceptaient un emploi peu rémunérateur.

Souvent, les familles de travailleurs à faible revenu n'avaient plus droit aux allocations supplémentaires pour les services de santé, les soins dentaires et les médicaments prescrits offertes aux familles bénéficiaires de l'aide sociale. Certaines avaient de la difficulté à s'acquitter des dépenses liées au travail, tels que les frais de garde, l'habillement et le transport, l'impôt sur

Tableau 1 : Comparaison de la situation des familles bénéficiaires de l'aide sociale et de la situation des familles à faible salaire avant les initiatives liées à la PNE

Famille bénéficiaire de l'aide sociale	Famille à faible salaire
Prestations accrues selon le nombre d'enfants	Salaire non lié au nombre d'enfants
Allocation-logement selon la taille de la famille	Aucune allocation, habituellement
Allocations pour médicaments, soins dentaires, soins de la vue	Aucune allocation, habituellement
Aide sociale non imposée	Revenu d'emploi imposé
Aucune retenue à la source	Retenues à la source
Pas de frais de garde d'enfants	Possibilité de frais de garde d'enfants liés à l'emploi

le revenu, les cotisations d'assurance-emploi et les cotisations au Régime de pensions du Canada.

L'expression « mur de l'aide sociale » est utilisée pour décrire ces obstacles au passage de l'aide sociale au marché du travail qui découlent de l'absence de coordination des mesures gouvernementales d'aide aux familles. Dans certains cas, les bénéficiaires de l'aide sociale qui réussissaient à obtenir un emploi rémunéré risquaient de perdre des milliers de dollars en prestations pour enfants et en services, en plus des montants prélevés de leur salaire (généralement peu élevé) pour les impôts et les coûts liés à l'emploi².

Par exemple, tout juste avant l'instauration de la Prestation nationale pour enfants, en juillet 1998, le total des prestations pour enfants fédérales, provinciales et territoriales allait d'environ 2 220 \$ à 2 820 \$ par enfant pour les familles bénéficiaires de l'aide sociale dans la plupart des provinces et territoires, alors que les prestations pour enfants dans le cas des familles de travailleurs à faible revenu étaient de 1 520 \$ au maximum, par année, pour un enfant.

La différence était encore plus marquée dans le cas des familles de deux enfants. Par exemple, avant la PNE, une famille bénéficiaire de l'aide sociale comptant un enfant de moins de sept ans et un de plus de sept ans avait droit en moyenne à 5 253 \$ en prestations pour enfants, soit près du double des 2 753 \$ que cette même famille à faible revenu touchait si elle ne vivait pas de l'aide sociale.

Pour bien des parents à faible revenu, à ces facteurs financiers s'ajoutaient des obstacles liés à l'éducation et à l'autonomie fonctionnelle, leur rendant la tâche encore plus difficile.

L'objet de la PNE est de contribuer à abattre ce « mur de l'aide sociale » en veillant à ce que l'intégration au marché du travail entraîne, pour les familles bénéficiaires de l'aide sociale, une meilleure situation financière. La PNE établit une plate-forme de prestations pour enfants, hors du régime de l'aide sociale et assure des prestations et des services améliorés afin que les parents qui renoncent à l'aide sociale pour travailler continuent de bénéficier d'un soutien pour leurs enfants et puissent maintenir leur qualité de vie.

² K. Battle et M. Mendelson (à paraître), « Canada's National Child Benefit Reform », *Child Benefits In Four Countries: Australia, Canada, UK and US*, Ottawa, Caledon Institute of Social Policy.

Comment la PNE contribue à abattre le mur de l'aide sociale en Saskatchewan : un exemple

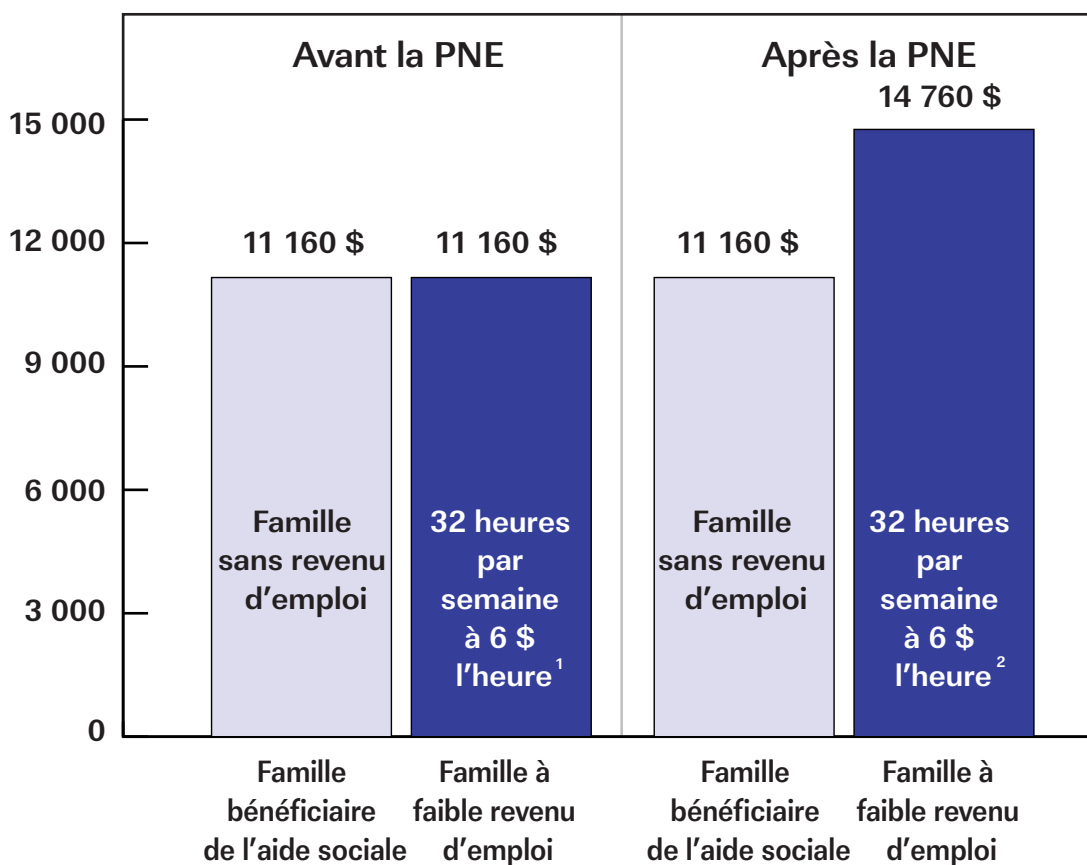
Pour contribuer à la réalisation des objectifs de la PNE, les provinces et territoires améliorent leurs propres programmes de prestations et de services à l'intention des familles à faible revenu. Une des façons de voir comment la PNE contribue à abattre le mur de l'aide sociale, c'est de comparer

le revenu disponible qu'une famille tire d'un emploi à ce qu'elle recevrait de l'aide sociale, avant et après l'établissement de la PNE.

Nous allons prendre les initiatives de la Saskatchewan à titre d'exemple. Cette province complète les prestations fédérales pour enfants avec deux programmes, soit une prestation pour enfants et un supplément au revenu gagné.

Avant l'instauration de la PNE, un chef de famille monoparentale avec un seul enfant,

Figure 2 : Famille monoparentale avec un enfant de 12 ans vivant en Saskatchewan



¹ Les données d'avant la PNE comprennent le revenu après impôt, la Prestation fiscale pour enfants (y compris le supplément au revenu gagné) et le crédit fiscal pour la taxe sur les produits et services (TPS).

² Les données d'après la PNE comprennent le revenu après impôt, la Prestation fiscale canadienne pour enfants (y compris le supplément de la Prestation nationale pour enfants), le crédit fiscal pour TPS, la prestation pour enfants de la Saskatchewan et le supplément au revenu gagné de la Saskatchewan.

travaillant 32 heures par semaine au salaire minimum, avait un revenu disponible annuel d'environ 11 160 \$, soit un montant identique à ce qu'il aurait reçu de l'aide sociale. Compte tenu des coûts supplémentaires que doit assumer un parent qui travaille (services de garde, transport, vêtements et autres), cette famille aurait probablement vu sa situation financière se détériorer en quittant l'aide sociale.

Depuis l'instauration de la PNE, y compris les programmes de prestation pour enfants et de supplément au revenu gagné de la Saskatchewan, le même chef de famille monoparentale avec un enfant peut maintenant compter sur un revenu disponible annuel d'environ 14 760 \$, dans le même emploi et au même salaire. Cette augmentation du revenu disponible provient des prestations pour enfants accrues et du supplément au revenu découlant de la PNE. La famille dispose maintenant d'environ 3 600 \$ de plus par année que si elle était restée bénéficiaire de l'aide sociale. Étant donné ces changements, la PNE incite davantage les parents à chercher un emploi et procure un soutien accru aux familles à faible revenu qui participent déjà au marché du travail.

La figure 2 illustre le revenu disponible de cette famille monoparentale, avant et après l'instauration de la PNE, par rapport aux prestations d'aide sociale auxquelles elle serait admissible.

Plusieurs facteurs influent sur la décision d'un bénéficiaire de l'aide sociale de chercher un emploi plutôt que de continuer de recevoir des prestations d'aide sociale, mais en s'attaquant au mur de l'aide sociale, la PNE contribue à rendre l'emploi plus attrayant pour les parents à faible revenu.

Soulignons que cette analyse ne tient compte que des prestations en espèces et non des prestations en nature, comme les soins de santé et autres investissements dans les services de soutien à l'emploi. Il s'agit là d'importants avantages que les parents prennent en considération lorsqu'ils se cherchent un emploi. Par l'entremise des investissements et des réinvestissements des provinces, des territoires et des Premières nations dans les programmes et services destinés à toutes les familles à faible revenu, la PNE s'attaque aux obstacles à l'intégration au marché du travail, liés au revenu et aux services.

Résumé

En offrant davantage de prestations pour les enfants hors du cadre de l'aide sociale et en procurant aux enfants des familles à faible revenu des prestations et des services améliorés, la PNE procure un soutien immédiat et à long terme pour aider les enfants à prendre le meilleur départ possible dans la vie. L'augmentation des prestations pour enfants permet de réduire la pauvreté chez les enfants, tandis que les investissements et réinvestissements dans les prestations et les services offerts à tous les enfants de familles à faible revenu atténuent le mur de l'aide sociale et favorisent la participation des parents au marché du travail. En même temps, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux travaillent en partenariat pour simplifier l'administration des prestations pour enfants, diminuer le double emploi et accroître l'efficacité du programme de la PNE.

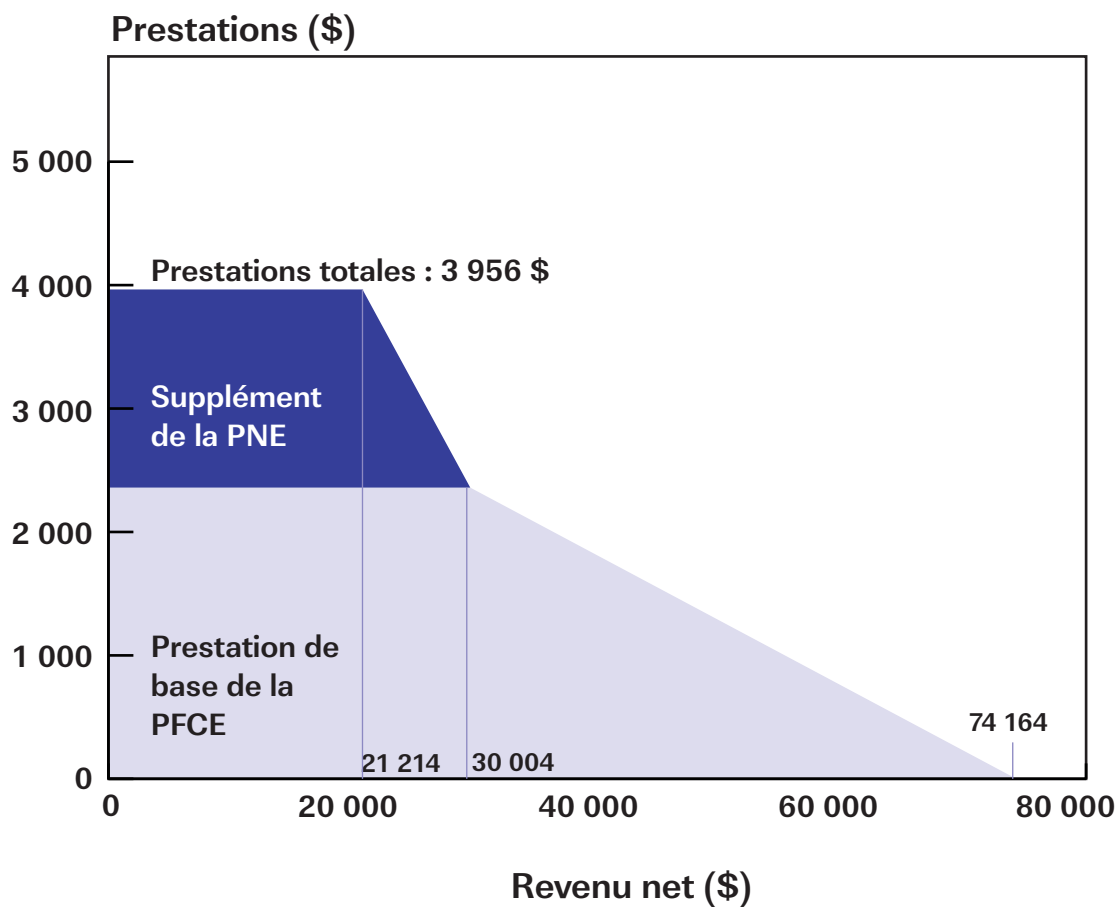
3. Volet fédéral de la Prestation nationale pour enfants

Le régime fédéral de prestations pour les enfants

Le gouvernement du Canada verse des prestations pour enfants aux familles canadiennes depuis bientôt un siècle. Ce soutien a pris diverses formes, dont des prestations fiscales et des allocations familiales. Une description des diverses étapes du régime est donnée dans l'encadré intitulé *L'évolution des prestations fédérales pour enfants au Canada* à la page 12.

Depuis juillet 1998, le gouvernement du Canada fournit une aide financière directe aux familles au moyen d'une Prestation fiscale canadienne pour enfants (PFCE) améliorée. Il s'agit d'un montant versé mensuellement aux familles, en fonction du revenu familial et du nombre d'enfants. Ce programme tient compte de ce qu'il en coûte pour élever des enfants et aide les familles à faible revenu à veiller à ce que leurs enfants aient ce dont ils ont besoin.

Figure 3 : Prestation fiscale canadienne pour enfants en juillet 2000, famille de deux enfants



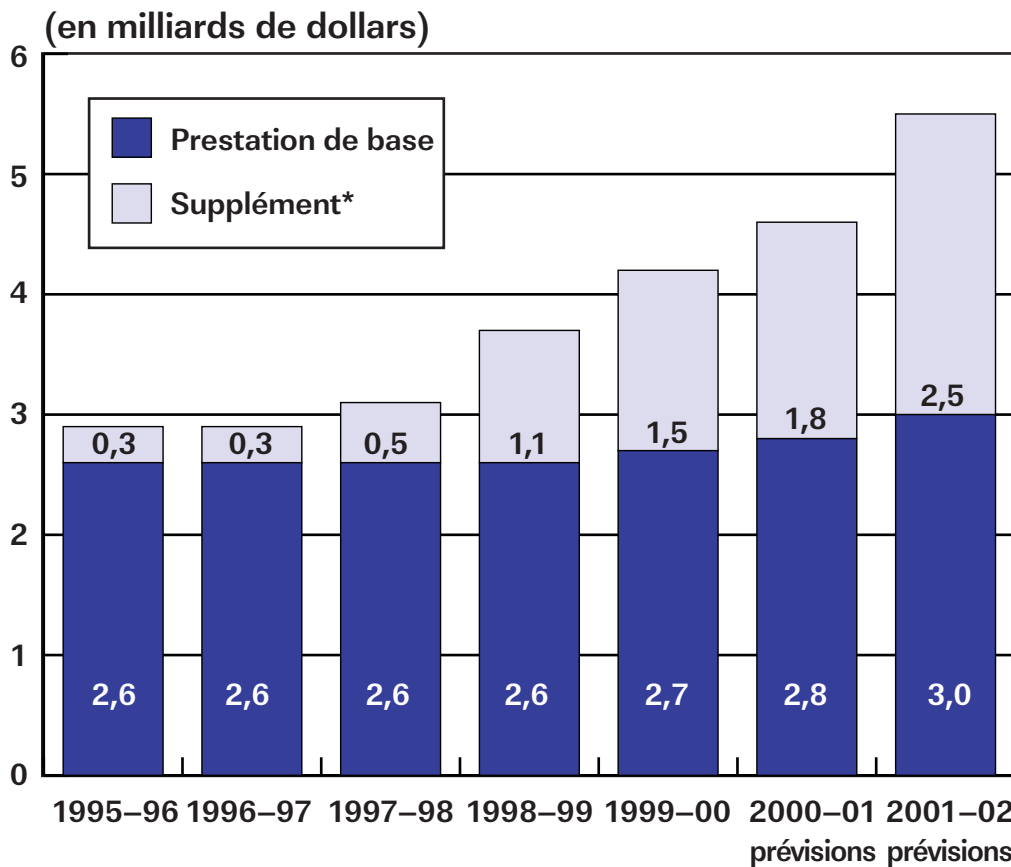
La figure 3 illustre le montant des prestations fédérales pour enfants versées à une famille de deux enfants. Le montant de la PFCE qu'une famille reçoit dépend du revenu familial. Les familles à faible revenu touchent les prestations les plus élevées. Lorsque le revenu familial dépasse un certain niveau, le montant des prestations pour enfants est réduit graduellement. De cette façon, la PFCE assure des prestations plus élevées à ceux qui ont le plus besoin d'aide.

La PFCE a deux composantes principales : une prestation de base et le supplément

de la Prestation nationale pour enfants. La prestation de base assure des prestations pour enfants à toutes les familles à revenu faible et moyen. Plus de 80 pour cent des familles canadiennes touchent cette prestation de base.

Le supplément de la PNE procure des prestations supplémentaires aux familles à faible revenu en plus de la prestation de base. Les investissements consacrés au supplément de la PNE représentent la contribution du gouvernement du Canada à l'initiative de la PNE.

**Figure 4 : Dépenses annuelles de la PFCE consacrées aux familles à faible revenu
1995-1996 à 2001-2002**



* Comprend l'ancien supplément au revenu gagné pour les années 1995-1996 à 1997-1998

**Tableau 2 : Comparaison des prestations fédérales maximales pour enfants
— 1996 et 2001**

Nombre d'enfants	PFE + SARG maximaux 1996–1997	PFCE + SPNE maximaux 2001–2002	Augmentation des prestations fédérales (%)
1	1 520 \$	2 372 \$	56 %
2	2 540 \$	4 544 \$	79 %
3	3 635 \$	6 719 \$	85 %
4	4 730 \$	8 894 \$	88 %

Remarque : Les chiffres ne comprennent pas les 221 \$ supplémentaires versés pour chaque enfant de moins de sept ans pour lequel on n'a pas demandé de déduction pour frais de garde.

Augmentation des prestations pour enfants destinées aux familles à faible revenu

Depuis 1997, le gouvernement du Canada augmente chaque année en juillet le niveau des prestations versées aux familles à faible revenu. La figure 4 illustre la hausse totale de la PFCE versée aux familles à faible revenu depuis 1995 et comprend les dépenses prévues jusqu'en 2001–2002. L'investissement du gouvernement fédéral dans le supplément de la PNE a augmenté de façon spectaculaire passant des 300 millions de dollars consacrés en 1996–1997 au programme antérieur de Supplément au revenu gagné à un montant estimatif de 2,5 milliards de dollars en 2001–2002. En outre, les familles qui reçoivent le supplément de la PNE profitent aussi des augmentations de la prestation de base pour enfants, qui passera de 2,6 milliards de dollars en 1996–1997 à un montant estimatif de 3,0 milliards de dollars en 2001–2002.

Ces 5,5 milliards de dollars qui seront versés en 2001–2002 seront remis aux familles canadiennes à faible revenu au nom de plus de 2,5 millions d'enfants. La figure 4

n'illustre pas les prestations que toucheront les familles à revenu moyen et dont le total est estimé à 8,0 milliards de dollars en 2001–2002, alors qu'il était de 5,1 milliards de dollars en 1996–1997.

Comme l'indique le tableau 2, d'ici juillet 2001, cet investissement accru permettra aux familles à faible revenu d'emploi de deux enfants de toucher une prestation annuelle maximale de 4 544 \$, par rapport à la prestation annuelle maximale de 2 540 \$ qui aurait été versée à cette même famille en 1996. Cela représente une augmentation des prestations fédérales pour enfants de 79 pour cent. D'ici 2004, les familles à faible revenu recevront un montant annuel maximal de PFCE de 2 500 \$ pour un premier enfant et de 2 300 \$ pour un deuxième enfant et chacun des autres enfants, soit un total de 4 800 \$ pour une famille de deux enfants.

Le tableau 3 (à la page 13) indique le nombre d'enfants qui ont bénéficié du supplément de la PNE, de même que le total des prestations par province et par territoire pendant les deux premières années de la PNE. Dans certains cas, les familles bénéficiaires de l'aide sociale voient des réductions correspondantes des

prestations pour enfants qu'elles touchent de la province, du territoire ou de la Première nation. Les fonds ainsi récupérés par les gouvernements sont réinvestis dans

les programmes et services offerts aux enfants en vertu de la PNE (décrits dans le chapitre suivant).

L'évolution des prestations fédérales pour enfants au Canada

Le gouvernement du Canada vient en aide aux familles depuis 1918, année où l'**exemption d'impôt pour enfants** a été instaurée pour l'impôt sur le revenu des particuliers. Cette exemption offrait des économies d'impôt proportionnelles au revenu imposable. Elle ne s'appliquait pas aux familles qui ne payaient pas d'impôt sur le revenu.

En 1945, le gouvernement a créé les **allocations familiales** universelles, procurant des prestations à toutes les familles canadiennes comptant des enfants à charge. Ces allocations ont conservé leur caractère « pleinement » universel jusqu'au moment de leur réforme, en 1973; elles ont alors triplé, ont été indexées au coût de la vie et sont devenues imposables.

Le gouvernement du Canada a poursuivi cette approche plus ciblée des prestations pour enfants avec la création du **crédit d'impôt remboursable pour enfants fondé sur le revenu**, en 1978. Le crédit maximal était accordé aux familles à faible revenu, un montant moindre allait aux familles à revenu moyen et aucun crédit n'était accordé aux familles plus fortunées.

En 1993, le gouvernement du Canada a regroupé ses crédits d'impôt pour enfants et les allocations familiales en un seul programme, soit la **Prestation fiscale pour enfants**, prestation

mensuelle dont le montant était fondé sur le nombre d'enfants et le revenu familial. Outre une prestation de base, la Prestation fiscale pour enfants comprenait un **Supplément au revenu gagné (SARG)** qui venait s'ajouter aux gains des familles à faible revenu d'emploi. En 1993, l'aide totale versée aux familles dans le cadre de la PFE s'est établie à 5,1 milliards de dollars.

En juillet 1998, le gouvernement du Canada a remplacé le SARG par le **supplément de la Prestation nationale pour enfants**, versé à toutes les familles à faible revenu dans le cadre de la **Prestation fiscale canadienne pour enfants**. Comme première contribution à l'initiative de la PNE, le gouvernement du Canada a affecté 850 millions de dollars de plus par année au nouveau supplément de la PNE. Ce montant s'ajoutait aux 5,1 milliards de dollars par année déjà consacrés à la PFCE.

Depuis 1998, le gouvernement fédéral a accru son investissement dans la PFCE de façon spectaculaire. En juillet 2000, l'augmentation totale de l'aide fédérale accordée aux familles par l'entremise de la PFCE atteignait 2 milliards de dollars en financement permanent (1,7 milliard au titre du supplément de la PNE et 300 millions au titre de la prestation de base).

Pour ce qui est de l'avenir, le gouvernement du Canada s'est engagé à continuer d'améliorer les prestations pour les enfants des familles canadiennes dans le cadre de la PFCE. Il a annoncé dans son budget 2000 qu'il augmenterait son investissement dans la PFCE de 2,5 milliards de dollars supplémentaires d'ici 2004 et que la prestation serait automatiquement indexée à l'inflation.

Tableau 3 : Supplément de la Prestation nationale pour enfants* versé aux familles à faible revenu en 1998–1999 et en 1999–2000

Province ou territoire	De juillet 1998 à juin 1999		De juillet 1999 à juin 2000	
	Nombre d'enfants bénéficiaires du supplément	Prestations de juillet 1998 à juin 1999	Nombre d'enfants bénéficiaires du supplément	Prestations de juillet 1999 à juin 2000
Terre-Neuve et Labrador	54 300	24 300 000 \$	53 900	31 400 000 \$
Île-du-Prince-Édouard	11 800	4 980 000 \$	12 500	6 870 000 \$
Nouvelle-Écosse	84 500	37 590 000 \$	85 500	50 260 000 \$
Nouveau-Brunswick	68 600	30 690 000 \$	70 100	40 910 000 \$
Québec	588 700	255 520 000 \$	603 200	341 290 000 \$
Ontario	849 600	371 250 000 \$	879 400	504 420 000 \$
Manitoba	120 000	49 890 000 \$	124 300	69 120 000 \$
Saskatchewan	118 800	49 120 000 \$	124 500	69 480 000 \$
Alberta	239 900	100 800 000 \$	248 100	138 430 000 \$
Colombie-Britannique	324 400	143 670 000 \$	339 900	198 690 000 \$
Nunavut**	sans objet	sans objet	4 600	2 490 000 \$
Territoires du Nord-Ouest	9 200	3 820 000 \$	4 900	2 680 000 \$
Yukon	2 700	1 160 000 \$	2 700	1 580 000 \$
Total***	2 474 100	1 073 240 000 \$	2 555 300	1 458 202 000 \$

* Les données comprennent la valeur de l'ancien Supplément au revenu gagné (SARG).

** Le territoire du Nunavut a été créé en avril 1999. Les données statistiques des T.N.-O. pour 1998-1999 comprennent le Nunavut.

*** Ce nombre comprend les Canadiens et les Canadiennes vivant à l'étranger.

Un régime stable de prestations pour les enfants

Un bon régime de prestations pour enfants doit assurer aux familles une source de soutien stable pour leurs enfants. Cela s'applique tout particulièrement aux familles à faible revenu, dont la situation financière est souvent précaire. Le gouverne-

ment du Canada a pris des mesures pour veiller à ce que les prestations pour les enfants soient protégées contre l'inflation. Le régime de la PFCE est indexé à l'inflation depuis janvier 2000. Ainsi, la prestation de base, le supplément de la PNE et le revenu sur lequel se fonde l'admissibilité aux prestations sont dorénavant entièrement protégés contre l'inflation.

Tableau 4 : Dépenses totales du gouvernement fédéral au titre de la PNE en fonction de l'année de programme (montants estimatifs en millions de dollars)

	1998–1999	1999–2000	2000–2001
Supplément de la PNE	1 073,2	1 458,2	1 883,0
Allocations spéciales pour enfants	29,0	39,0	50,0
Aide pendant la transition	16,8	s/o	s/o
Citoyenneté et Immigration Canada (CIC)	1,5	0,9	0,9
Affaires indiennes et du Nord Canada (AINC)	8,2	8,2	6,2
Dépenses totales	1 128,7	1 506,3	1 940,1

Remarque : Les données d'AINC avaient été établies en fonction de l'année financière mais ont été rajustées en fonction de l'année de programme.

Investissement total du gouvernement fédéral dans la PNE

En plus de son investissement important et croissant dans le supplément de la PNE versé aux familles à faible revenu, le gouvernement du Canada a d'autres investissements liés à l'initiative de la PNE. Parmi ceux-ci figurent les Allocations spéciales pour enfants versées pour venir en aide aux enfants confiés à la garde de familles d'accueil, de ministères ou d'organismes gouvernementaux; l'investissement lié à la PNE pour les Premières nations (en plus des fonds réinvestis dans le cadre de la PNE); et l'investissement additionnel dans le Programme d'aide au rétablissement (PAR) pour les réfugiés parrainés par le gouvernement par l'entremise de Citoyenneté et Immigration Canada (CIC). On trouvera plus de détails sur ces programmes dans l'annexe 1 — Statistiques fédérales — ainsi que dans l'annexe 2 pour ce qui touche aux Premières nations et à CIC.

Comme on peut le voir dans le tableau 4, le total des dépenses du gouvernement fédéral au titre de la PNE était d'environ 1,13 mil-

liard de dollars en 1998–1999 et est passé à un montant estimatif de 1,5 milliard de dollars en 1999–2000. Pour 2000–2001, il s'élèvera à près de 2 milliards de dollars.

Résumé

Les augmentations de l'investissement du gouvernement fédéral au titre de la PFCE constituent le fondement d'une nouvelle plate-forme nationale de prestations pour les enfants des familles canadiennes. À l'heure actuelle, cette plate-forme assure le versement de prestations à plus de 80 pour cent des familles du pays. D'ici 2004, 90 pour cent des familles canadiennes toucheront la PFCE.

Dans le cadre de l'initiative de la PNE, le gouvernement du Canada a de beaucoup augmenté la PFCE pour les familles à faible revenu, avec pour résultat que ces familles reçoivent des prestations plus élevées, hors du cadre de l'aide sociale. Ce changement a des répercussions importantes puisqu'il permet aux familles de conserver des prestations pour enfants lorsqu'elles intègrent le marché du travail et cessent de toucher de l'aide sociale.

4. Volet provincial et territorial de la PNE

Dans le cadre de la Prestation nationale pour enfants, le gouvernement du Canada augmente les prestations qu'il verse aux familles à faible revenu. Pour les familles bénéficiaires de l'aide sociale de la plupart des provinces et territoires, ces prestations fédérales plus élevées remplacent une partie des paiements de l'aide sociale³. Cette façon de procéder permet aux familles bénéficiaires de l'aide sociale de continuer à toucher les mêmes prestations et offre de nouvelles prestations aux familles à faible revenu d'emploi. Les provinces et territoires⁴ réinvestissent les fonds ainsi libérés dans des programmes et des services correspondant aux objectifs de la PNE et venant en aide aux familles avec enfants à faible revenu d'emploi. Ce sont là les fonds de réinvestissement dont il est question dans le présent rapport. Certains gouvernements consacrent des fonds additionnels à ces prestations et services. Ces fonds sont les « investissements de la PNE ». Ils s'ajoutent aux réinvestissements pour financer les initiatives liées à la PNE.

³ En 1998–1999, les gouvernements du Nouveau-Brunswick et de Terre-Neuve et du Labrador ont choisi de ne pas rajuster les prestations d'aide sociale d'un montant équivalent à celui du supplément de la PNE. Le Nouveau-Brunswick a maintenu cette politique en 1999–2000, mais le gouvernement de Terre-Neuve et du Labrador a rajusté les programmes de soutien du revenu et instauré la Newfoundland and Labrador Child Benefit, initiative provinciale de réinvestissement. En 2000–2001, les gouvernements de Terre-Neuve et du Labrador, du Nouveau-Brunswick et du Manitoba n'ont pas recouvré les montants de l'augmentation du supplément de la PNE.

⁴ Le gouvernement du Québec a choisi de ne pas participer à l'initiative de la Prestation nationale pour enfants, mais a adopté une démarche comparable. Les données du présent rapport ne tiennent pas compte des réinvestissements du Québec. Cependant, les Premières nations du Québec participent à la PNE, et leurs réinvestissements sont inclus au chapitre 5.

Pleins feux sur la Saskatchewan

Lancée en juillet 1998, **Building Independence** constitue le changement le plus important que la province ait apporté à ses programmes de sécurité du revenu en 35 ans. Trois des quatre programmes que regroupe cette initiative s'inscrivent dans le cadre de la PNE.

- La **Saskatchewan Child Benefit** consiste en une allocation mensuelle qui aide les familles à faible revenu à assumer les coûts liés aux enfants.
- Le **Saskatchewan Employment Supplement** aide les familles à faible revenu qui touchent un revenu d'emploi et une allocation d'entretien.
- Le programme **Family Health Benefits** verse des prestations d'assurance-maladie complémentaires aux enfants des familles à faible revenu pour venir en aide aux familles qui travaillent et réduire le risque que les coûts associés aux soins de santé ne les obligent à opter pour l'aide sociale.

Les programmes de l'initiative *Building Independence* assurent un appui hors du cadre de l'aide sociale, en aidant les parents à intégrer le marché du travail et à y demeurer. Ils s'attaquent aux causes profondes du faible revenu en aidant les parents à profiter des occasions d'améliorer leur sort.

Cette approche porte fruit. Deux ans après l'instauration des programmes de l'initiative *Building Independence*, la Saskatchewan comptait 2 500 familles avec enfants de moins bénéficiant de l'aide sociale.

Les initiatives de la PNE s'appuient sur d'importants investissements déjà effectués par plusieurs provinces et territoires pour venir en aide aux familles à faible revenu avec enfants avant l'instauration de la PNE. Ces investissements se poursuivent à l'extérieur du contexte de la PNE. En outre, les gouvernements provinciaux et territoriaux continuent d'assurer une importante aide financière aux familles à faible revenu au moyen de l'aide sociale ou des prestations intégrées pour enfants.

Les familles à faible revenu — y compris celles qui vivent de l'aide sociale — bénéficient de la PNE en profitant de programmes provinciaux-territoriaux améliorés ou nouveaux. Elles touchent aussi le supplément de la PNE, qu'elles soient ou non sur le marché du travail. Cet appui réduit le mur de l'aide sociale et aide les familles à devenir autosuffisantes.

Tableau 5 : Initiatives liées à la PNE des provinces, des territoires et des Premières nations
Réinvestissements et total des initiatives, par gouvernement
Dépenses de 1998–1999 et estimations pour 1999–2000 et 2000–2001
(en millions de dollars)

Province ou territoire	Dépenses		Estimations		Estimations	
	1998–1999		1999–2000		2000–2001	
	Réinvestissements	Total des initiatives	Réinvestissements	Total des initiatives	Réinvestissements	Total des initiatives
Terre-Neuve et Labrador	0,27	3,92	5,12	17,28	6,85	19,54
Î.-P.-É.	0,86	0,86	1,45	1,45	1,70	1,70
Nouvelle-Écosse	8,29	8,93	17,64	18,54	23,34	24,21
Nouveau-Brunswick	s/o	0,63	s/o	6,42	n/a	7,02
Ontario	92,77	105,67	151,01	173,53	183,00	208,60
Manitoba	9,07	10,90	15,67	19,72	16,06	32,06
Saskatchewan	13,01	37,43	21,21	43,99	26,60	44,10
Alberta	6,20	6,20	22,00	22,00	31,50	31,50
C.-B.	60,00	60,00	121,25	121,25	176,25	176,25
Yukon	0,10	0,12	0,20	0,65	0,29	1,08
T.N.-O. *	1,21	3,21	0,66	2,36	1,17	2,59
Nunavut**	s/o	s/o	1,57	2,33	n/d	n/d
Premières nations	24,16	30,54	43,46	51,56	46,85	55,19
Citoyenneté et Immigration Canada	0,50	1,95	2,41	3,33	2,70	3,61
Total	216,44	270,36	403,66	484,41	516,31	607,45

* Les données de 1998–1999 comprennent le territoire du Nunavut.

** Le territoire du Nunavut a été créé en avril 1999. Aucune donnée n'est disponible pour 2000–2001.

484 millions de dollars consacrés aux initiatives liées à la PNE en 1999–2000

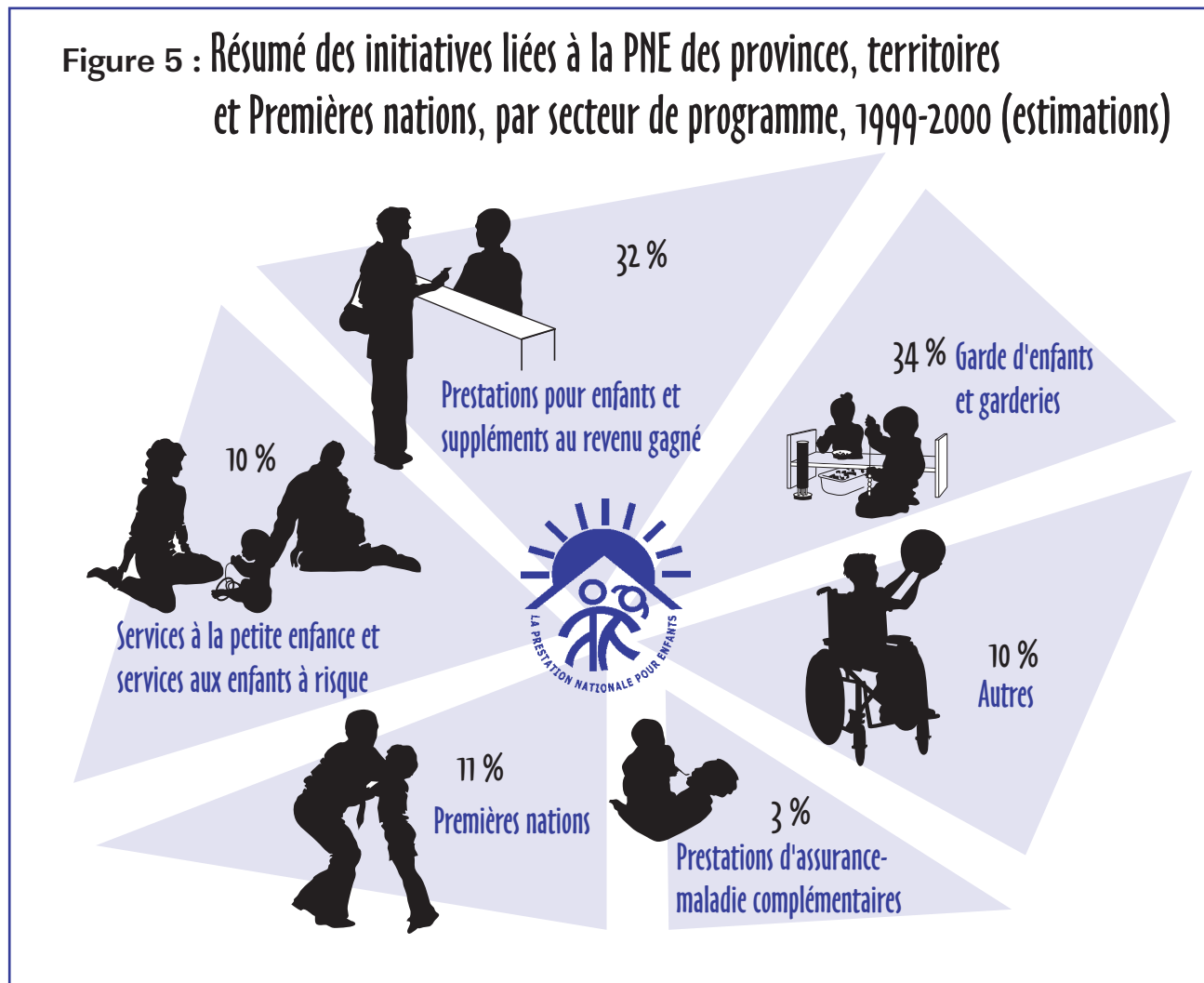
Pendant le premier exercice de la PNE, les réinvestissements des provinces, des territoires et des Premières nations se sont élevés au total à 216 millions de dollars (les chiffres du Québec n'étant pas compris), et leurs investissements additionnels, à 54 millions de dollars. Ces dépenses ont été effectuées sur neuf mois, de juillet 1998, moment de l'instauration de la PNE, à mars 1999, fin de l'exercice.

Pour l'exercice 1999–2000 (soit une période de 12 mois), les provinces, les territoires

et les Premières nations ont réinvesti au total un montant estimatif de 404 millions de dollars, et ont fait des investissements additionnels d'environ 80 millions de dollars. Le tableau 5 présente les montants des réinvestissements et dépenses totales de chacun dans les initiatives liées à la PNE. Les détails sur les initiatives des Premières nations, qui représentent environ 10 pour cent des initiatives liées à la PNE, sont signalés au chapitre 5. Les détails sur CIC sont signalés à l'annexe 2.

Pour sélectionner les initiatives liées à la PNE, les provinces et territoires se reportent au Cadre national de réinvestissement dont ont convenu les ministres responsables

Figure 5 : Résumé des initiatives liées à la PNE des provinces, territoires et Premières nations, par secteur de programme, 1999-2000 (estimations)



Pleins feux sur la Colombie-Britannique

Des services de garde subventionnés par le gouvernement visant les enfants de la maternelle jusqu'à l'âge de 12 ans seront offerts avant et après les heures de classe au coût de 7 \$ par jour à compter de janvier 2001. Ces services s'inscrivent dans l'engagement de la province à aider les parents à obtenir des services de garde d'enfants sûrs et abordables.

Les frais de 7 \$ s'appliqueront aux enfants qui se rendent dans des garderies autorisées à fournir des services avant et après les heures de classe pendant l'année scolaire. La Colombie-Britannique compte environ 800 de ces garderies, pouvant accueillir 19 000 enfants. Dans le cadre de sa stratégie de réinvestissements liés à la PNE, la province affectera 14 millions de dollars en 2000-2001 et 30 millions en 2001-2002 au financement de ces places en garderie, avec possibilité d'un accroissement modéré du programme par rapport aux niveaux d'inscription actuels.

Le gouvernement de la Colombie-Britannique travaille en collaboration avec les parents, les fournisseurs de services de garde d'enfants et les districts scolaires pour mettre cette initiative en œuvre. Le nouveau programme provincial de garde d'enfants sera étendu aux enfants plus jeunes lorsque le budget le permettra. La province consacre environ 188 millions de dollars par année aux services de garde d'enfants, dont des subventions aux parents à faible revenu et le financement d'améliorations de garderies.

des services sociaux⁵. Ce cadre donne aux provinces et territoires la possibilité de choisir les réinvestissements et les investissements qui répondent à leurs besoins et priorités, tout en respectant les objectifs de la PNE.

Bon nombre de provinces, de territoires et de Premières nations fondent leurs décisions en matière de réinvestissement sur des consultations officielles ou officieuses auprès de leurs résidents ou incluent de telles consultations dans un remaniement général des programmes de soutien du revenu.

Les réinvestissements apportent des mesures de soutien, nouvelles ou bonifiées,

aux familles à faible revenu dans cinq secteurs clés :

- les prestations pour enfants et les suppléments au revenu gagné;
- les initiatives liées à la garde d'enfants et aux garderies;
- les services à la petite enfance et aux enfants à risque;
- les prestations d'assurance-maladie complémentaires;
- les autres services.

Ce chapitre contient une description de chacun de ces secteurs, ainsi que des exemples d'initiatives des provinces et territoires et de leurs contributions à la réalisation des objectifs de la PNE.

⁵. Les Premières nations fondent également leurs choix sur un cadre de réinvestissement qui est administré par le ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada et est décrit au chapitre 5. Citoyenneté et Immigration Canada administre le Programme d'aide au rétablissement, qui verse aux nouveaux immigrants et réfugiés des prestations correspondant aux montants que les gouvernements versent dans le cadre de l'aide sociale. Ce programme compte donc aussi un élément de réinvestissement lié à la PNE.

Pleins feux sur la Nouvelle-Écosse

Le programme **Healthy Child Development Initiatives** de la Nouvelle-Écosse a pour objet d'aider les enfants à prendre un bon départ dans la vie. Il comprend des services d'éducation et de soutien pour les parents, des services pour les familles qui ont des enfants ayant des besoins spéciaux et des services subventionnés de garde d'enfants.

Les premières places de garderie transférables de la province ont été attribuées en 2000. Ces places subventionnées sont accordées à l'enfant et non à la garderie. La subvention suit donc l'enfant si la famille doit déménager dans les limites de la province, ce qui donne aux parents une plus grande marge de manœuvre pour recevoir une formation ou se trouver un emploi.

Les prestations pour enfants et les suppléments au revenu gagné

Les prestations pour enfants et les suppléments au revenu gagné offrent un important soutien financier aux familles à faible revenu. Ces prestations sont de plus en plus souvent versées hors du régime de l'aide sociale de sorte que les familles reçoivent les prestations pour enfants, que les parents travaillent ou non. Elles améliorent la stabilité financière des familles à faible revenu, compensent les salaires peu élevés souvent inhérents aux emplois de premier échelon

et aident les parents à continuer de travailler et à en arriver à un emploi mieux rémunéré.

Plusieurs provinces ont complètement restructuré leur régime d'aide sociale de manière à fournir des prestations pour enfants indépendamment de ce régime. Ainsi, les familles de ces provinces conservent leurs prestations provinciales pour enfants — en plus du supplément de la PNE — lorsqu'elles passent de l'aide sociale au marché du travail. Plusieurs autres gouvernements versent des prestations pour enfants qui s'ajoutent aux allocations

Pleins feux sur l'Île-du-Prince-Édouard

Dans le cadre de sa participation à la Prestation nationale pour enfants, l'Île-du-Prince-Édouard a bonifié ses subventions pour la garde d'enfants. Au cours des deux premières années de sa mise en œuvre, la **PEI Child Care Benefit** a permis de faire passer le nombre d'enfants bénéficiant d'une subvention pour services de garde d'environ 800 par mois à 1 200.

La province a aussi augmenté le montant des subventions accordées. Des changements de ce genre aident davantage de familles à ne plus avoir à recourir à l'aide sociale. Depuis 1998, le nombre de familles nécessitant de l'aide sociale à l'Île-du-Prince-Édouard a diminué de plus de 25 pour cent. Bien que de nombreux facteurs aient contribué à ce succès, la disponibilité de services de garde abordables et de qualité continue d'être l'un des éléments de base de l'aide assurée aux familles à faible revenu qui veulent participer au marché du travail.

Tableau 6 : Prestations pour enfants et suppléments au revenu gagné — Initiatives liées à la PNE (en millions de dollars)

	Dépenses en 1998–1999	Estimations pour 1999–2000	Estimations pour 2000–2001
Dépenses des provinces et territoires et de CIC	95,3	152,0	164,8
Pourcentage de l'ensemble des initiatives liées à la PNE	35,2 %	31,4 %	27,1 %

accordées pour les enfants dans le cadre de l'aide sociale. Dans la plupart des cas, la prestation provinciale ou territoriale pour enfants est intégrée au versement mensuel de la Prestation fiscale canadienne pour enfants. Cette façon de procéder simplifie le travail administratif, troisième objectif de la PNE, puisque les familles ne reçoivent qu'un seul paiement mensuel.

Certains gouvernements versent également un supplément au revenu gagné aux familles à faible revenu d'emploi. Il s'agit d'une forme de prestation pour enfants offrant aux familles un incitatif à l'emploi sous forme de ressources supplémentaires pour les aider à assumer les coûts associés aux enfants. L'admissibilité est liée à un revenu d'emploi minimal. Les suppléments au revenu gagné s'ajoutent au revenu familial des travailleurs

à faible salaire pour aider ces familles à assumer les coûts associés au travail.

Les prestations pour enfants et les suppléments au revenu gagné représentent le deuxième plus important secteur d'initiatives liées à la PNE pour chacune des années qui ont suivi l'instauration de cette dernière.

La garde d'enfants et les garderies

L'impossibilité d'obtenir des services de garde accessibles et abordables pour leurs enfants peut représenter un obstacle à l'emploi pour les parents à faible revenu. L'amélioration de l'accès à de tels services atténue cet obstacle et contribue au sain développement de l'enfant.

Pleins feux sur l'Ontario

En Ontario, plus de 568 500 personnes, y compris plus de 249 500 enfants à charge, ont cessé de dépendre de l'aide sociale depuis 1995. Voici les facteurs qui ont contribué à cette tendance positive :

- une économie dynamique, qui a créé 830 000 emplois au cours de la même période;
- les réformes de l'aide sociale apportées par l'Ontario, afin d'aider les parents à trouver et à conserver un emploi en leur donnant une expérience de travail pendant qu'ils touchent de l'aide sociale;
- la participation de l'Ontario à l'initiative de la Prestation nationale pour enfants, notamment le programme de réinvestissement de la province, le **Supplément de revenu pour les familles travailleuses ayant des frais de garde d'enfants**.

Pleins feux sur le Yukon

Le **Kids' Recreation Fund** est l'un des nouveaux programmes les plus populaires du Yukon. Il a été mis sur pied à la suite des discussions sur la stratégie gouvernementale de lutte contre la pauvreté. Les familles à faible revenu ont révélé que le fait de ne pas être en mesure d'offrir des activités de loisirs à leurs enfants constituait une de leurs plus grandes sources de frustration.

Le fonds verse jusqu'à 300 \$ par enfant par année pour couvrir des frais d'inscription et/ou le coût de vêtements, de fournitures et de matériel spéciaux pour permettre aux enfants des familles à faible revenu de participer à des sports organisés, à des loisirs, ainsi qu'à des activités artistiques, culturelles et sociales. Grâce à ce programme, les enfants de familles à faible revenu peuvent prendre part à des activités saines qui favorisent l'épanouissement des enfants et de la famille.

Le programme a remporté un tel succès que le financement initial a été utilisé avant même la fin de la première année. Le gouvernement s'est engagé à lui accorder un financement accru et permanent et prévoit tenter d'obtenir la participation financière du secteur privé pour pouvoir offrir le programme aux familles à faible revenu.

Les investissements des provinces et territoires en matière de garde d'enfants revêtent diverses formes, huit provinces ayant consacré des fonds liés à la PNE à ce secteur. La garde d'enfants et les garderies représentent la plus importante part du financement affecté aux initiatives de la PNE pour chacune des trois premières années de cette dernière. Environ 85 pour cent de ce financement est rattaché à un programme particulier — le Supplément de revenu pour les familles travailleuses ayant des frais de garde d'enfants de l'Ontario.

Certains gouvernements accordent des fonds sous forme de subventions aux garderies, permettant ainsi à ces dernières d'offrir des

services aux familles de travailleurs à faible revenu. D'autres formes de financement comme le Supplément de revenu pour les familles travailleuses ayant des frais de garde d'enfants, procurent une aide directement aux familles afin de contribuer aux frais de garde d'enfants tout en leur permettant de choisir le genre de services qui correspond le mieux à leurs besoins. D'autres encore combinent ces deux façons de procéder.

Chacune de ces mesures vise à aider les familles à faible revenu à assumer les coûts supplémentaires de garde d'enfants liés au travail. Chaque façon de procéder est adaptée à l'environnement et aux besoins particuliers des familles de la province ou du territoire.

Tableau 7 : Garde d'enfants et garderies — Initiatives liées à la PNE (en millions de dollars)

	Dépenses en 1998–1999	Estimations pour 1999–2000	Estimations pour 2000–2001
Dépenses des provinces et territoires	99,6	167,0	215,0
Pourcentage de l'ensemble des initiatives liées à la PNE	36,9 %	34,5 %	35,4 %

Pleins feux sur le Nouveau-Brunswick

Dans le cadre de sa participation à la PNE, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a mis à l'essai, pendant l'année scolaire 1999–2000, un programme de petit-déjeuner « Pour un esprit sain » dans deux districts scolaires.

Ce programme pilote avait pour objet de répondre aux besoins nutritifs des élèves de la maternelle à la cinquième année dans un contexte sans stigmatisation. Plus de 2 000 enfants pouvaient recevoir un petit-déjeuner au besoin. Une subvention était versée aux écoles participantes en partant de l'hypothèse que 20 pour cent des élèves prendraient part au programme. Les écoles ont en outre reçu 500 \$ pour les coûts liés à l'exécution du programme et des fonds supplémentaires pour acheter de l'équipement.

Le projet pilote a reçu une évaluation extrêmement positive. On a entre autres choses relevé que les écoles souhaitaient plus de souplesse et d'autonomie dans l'exécution de ce genre de programme. Tenant compte de ce fait, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a permis aux districts de déterminer l'ampleur du programme qu'ils offriront (p. ex. réserves d'urgence, petit-déjeuner, collation ou déjeuner) lorsqu'il a étendu le programme à toutes les régions de la province pour l'année scolaire 2000–2001. Jusqu'à 7 276 élèves partout dans la province pourront bénéficier du nouveau programme de nutrition rebaptisé « Initiative santé ».

Les services à la petite enfance et les services pour enfants à risque

Les six premières années jouent un rôle crucial dans le développement et le bien-être futur des enfants. Plusieurs gouvernements concentrent leurs réinvestissements dans des programmes de services offrant des mesures de soutien pour les jeunes enfants afin d'optimiser leur développement et de leur donner un bon départ dans la vie.

Ces programmes vont de l'information sur la nutrition au dépistage prénatal et aux compétences parentales.

Il est en outre essentiel que les enfants et les jeunes à risque bénéficient d'un soutien qui les aidera à s'engager sur la bonne voie. Les services destinés aux enfants à risque, qui vont des programmes d'alphabétisation, aux loisirs et aux programmes communautaires pour les jeunes, peuvent faire une différence pour ces enfants.

Tableau 8 : Services à la petite enfance et aux enfants à risque — Initiatives liées à la PNE (en millions de dollars)

	Dépenses en 1998–1999	Estimations pour 1999–2000	Estimations pour 2000–2001
Dépenses des provinces et territoires	15,5	50,4	75,6
Pourcentage de l'ensemble des initiatives liées à la PNE	5,7 %	10,4 %	12,4 %

Pleins feux sur les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut

La **Healthy Children Initiative** a d'abord été instaurée dans les T.N.-O. avant d'être adoptée par le Nunavut lorsque ce territoire a été créé. L'initiative repose sur le principe selon lequel le sain développement de ses enfants est un élément essentiel à l'avenir de toute société. Les collectivités soumettent des propositions pour la mise en œuvre de programmes et de services destinés aux jeunes enfants et aux familles. Elles reçoivent un financement calculé en fonction du nombre d'enfants de moins de six ans vivant au sein de la collectivité, tenant compte du revenu, du coût de la vie et du ratio communauté/territoire.

Cette initiative finance le projet *Growing Together, Prenatal/Early Childhood Initiative* de Hay River depuis trois ans. Ce programme a été mis sur pied en novembre 1997 et a donné naissance à un centre offrant des programmes destinés à toute la famille, visant plus particulièrement les enfants de six ans et moins.

Au cours de l'exercice 1999–2000, 58 parents et 68 enfants ont utilisé au moins un des services offerts dans le cadre de l'initiative *Growing Together*. On y compte des groupes de cuisine et de couture, des services permettant aux parents de prendre du temps pour eux, des groupes de jeu, un service de prêt de jouets ainsi que des ateliers et des excursions pour les parents et les enfants.

Les programmes de ce secteur reçoivent actuellement la troisième plus grande part du financement consacré aux initiatives de la PNE. Ce secteur a connu la plus forte croissance sur le plan du nombre de gouvernements qui y investissent — qui est passé de six à dix depuis l'instauration de la PNE.

Les prestations d'assurance-maladie complémentaires

Les prestations d'assurance-maladie complémentaires couvrent des frais autres que ceux assumés par le régime d'assurance-maladie et sont versées pour les enfants des familles à faible revenu dans certaines provinces et certains territoires. Ce genre de programme

Tableau 9 : Prestations d'assurance-maladie complémentaires — Initiatives liées à la PNE (en millions de dollars)

	Dépenses en 1998–1999	Estimations pour 1999–2000	Estimations pour 2000–2001
Dépenses des provinces et territoires	6,5	16,5	24,9
Pourcentage de l'ensemble des initiatives liées à la PNE	2,4 %	3,4 %	4,1 %

Pleins feux sur l'Alberta

L'Alberta Child Health Benefit (ACHB) facilite aux familles le passage de l'aide sociale au marché du travail et veille à ce que les parents qui travaillent déjà n'aient pas besoin de recourir à l'aide sociale pour aider leurs enfants. Tous les enfants des familles à faible revenu qui ne sont pas bénéficiaires de l'aide sociale y sont admissibles.

Ce programme améliore la situation de près de 60 000 enfants en veillant à ce qu'ils aient accès aux médicaments, aux soins dentaires et aux soins de la vue dont ils ont besoin pour progresser normalement à l'école et grandir en santé.

Une enquête a été menée auprès de parents aux études dont les enfants bénéficient de ce programme. Près de 97 pour cent d'entre eux ont dit avoir l'impression que le programme assure les services de base dont leurs enfants ont besoin pour rester en santé. Plus de 94 pour cent ont dit que le programme avait facilité leur retour aux études.

Pleins feux sur Terre-Neuve et le Labrador

Le gouvernement de Terre-Neuve et du Labrador a instauré, en octobre 1998, le programme **Extended Drug Coverage** pour les familles qui cessent de bénéficier des programmes de soutien du revenu parce qu'elles intègrent le marché du travail ou obtiennent une meilleure rémunération.

Ce programme a pour objet d'atténuer les obstacles que doivent surmonter les parents à faible revenu qui veulent travailler. Il assure le remboursement intégral des médicaments prescrits pendant six mois ainsi que le remboursement partiel de certains frais de soins dentaires pour aider les familles à faire la transition vers l'autonomie.

Selon une analyse des familles qui se sont prévaluées de ce programme :

- les coûts des médicaments prescrits viennent juste derrière la nourriture, les vêtements et le logement dans l'ordre d'importance des coûts que doivent assumer les familles;
- 63 pour cent des familles qui se sont prévaluées du programme ne touchent plus de prestations de soutien du revenu.

a pour but d'assurer que les familles conservent certaines prestations pour soins de santé lorsqu'elles passent de l'aide sociale au marché du travail. Elles peuvent ainsi quitter l'aide sociale plus facilement, sachant qu'elles pourront toujours compter sur ces prestations importantes pour leurs enfants.

Les prestations complémentaires varient d'une province et d'un territoire à l'autre. Elles vont des soins de la vue aux soins dentaires et aux médicaments. L'Alberta Child Health Benefit est une vaste initiative représentant près de 70 pour cent des sommes totales dépensées dans ce secteur au Canada.

Le nombre de gouvernements investissant dans les prestations d'assurance-maladie complémentaires a augmenté au cours des trois années (cinq en 2000–2001), tout comme les sommes investies dans ce secteur et la part de ce dernier dans les investissements globaux.

Autres initiatives liées à la PNE

La souplesse de la PNE permet aux provinces, aux territoires et aux Premières nations de mettre en œuvre des initiatives adaptées aux besoins particuliers de leur population. Six gouvernements ont fait des réinvestissements dans la catégorie « autres initiatives liées à la PNE ».

Pleins feux sur le Manitoba

Le gouvernement du Manitoba a adopté de nouvelles mesures pour favoriser la bonne santé et le bien-être des familles qui touchent des prestations d'aide à l'emploi et au revenu.

L'initiative **Building Independence** constitue l'élément central d'une nouvelle stratégie visant à aider les bénéficiaires de l'aide au revenu qui cherchent à travailler et à participer de façon plus active à la vie de leur collectivité. Grâce à divers outils, dont les services de garde d'enfants et de messagerie électronique, des évaluations de l'employabilité, des liens concrets avec des services de formation et d'emploi et des mesures de soutien des organismes, elle aide les familles recevant de l'aide sociale à se préparer au marché du travail.

En plus d'aider les parents à intégrer ou réintégrer le marché du travail, le Manitoba a apporté des améliorations à son régime de soutien du revenu pour les familles à faible revenu avec enfants. Les familles qui comptent des enfants de six ans et moins et qui touchent une aide au revenu reçoivent 20 \$ de plus par mois, par enfant; les familles qui ont des enfants d'âge scolaire touchent une allocation pour fournitures scolaires plus élevée. Les familles avec enfants bénéficient en outre d'améliorations des niveaux d'incitation au travail facilitant le passage de l'aide sociale à l'emploi. Ces mesures contribuent à offrir aux gens le soutien dont ils ont besoin pour maintenir leur dignité et accroître leur sécurité.

Tableau 10 : Autres – Initiatives liées à la PNE (en millions de dollars)

	Dépenses en 1998–1999	Estimations pour 1999–2000	Estimations pour 2000–2001
Dépenses des provinces et territoires et de CIC	22,8	47,0	72,1
Pourcentage de l'ensemble des initiatives liées à la PNE	8,5 %	9,7 %	11,9 %

Les municipalités ontariennes, qui partagent la responsabilité de l'aide sociale avec la province, offrent un vaste éventail d'exemples de réinvestissements dans cette catégorie. Ce volet municipal compte des programmes d'intervention précoce, des services de garde d'enfants, des mesures de soutien de l'emploi et des programmes de prévention. Les réinvestissements de la catégorie « autres » ont représenté la quatrième plus grande part du financement consacré aux initiatives de la PNE.

Résumé

Au cours des trois années qui se sont écoulées depuis l'instauration de la PNE, les provinces, territoires et Premières nations ont accru leurs investissements et réinvestissements dans les prestations et les services destinés aux familles à faible revenu avec enfants. Ces fonds contribuent grandement à procurer aux familles les ressources nécessaires pour rehausser le bien-être des enfants et à appuyer les parents dans leurs efforts pour intégrer le marché du travail. La mise sur pied et la croissance de la PNE ont permis aux provinces et aux territoires d'améliorer les prestations et services offerts.

L'éventail des prestations et services offerts dans le cadre de la PNE a augmenté pendant ces trois ans et ceux-ci viennent en aide à un nombre de plus en plus grand d'enfants. Conjuguées à l'augmentation du soutien du revenu fédéral découlant de la PNE, ces initiatives font vraiment une différence pour les familles à faible revenu.

5. Les Premières nations et la Prestation nationale pour enfants

Les Autochtones représentent approximativement 4,5 pour cent de la population canadienne globale — presque le double d'il y a 15 ans. Environ 176 000 enfants des Premières nations de moins de 18 ans vivent dans des réserves.

Le taux de natalité chez les Autochtones étant supérieur à la moyenne canadienne, les enfants autochtones constituent le segment de la population à plus fort taux de croissance au Canada. Par rapport aux autres enfants canadiens, les enfants autochtones proviennent en général de familles plus grandes que la moyenne, sont deux fois plus susceptibles de grandir dans une famille monoparentale et font face à des niveaux de faible revenu et de chômage plus marqués. En 1995, trois enfants autochtones sur cinq de moins de six ans faisaient partie d'une famille à faible revenu, alors que la moyenne nationale était de un sur cinq.

La population autochtone participe largement à la PNE par l'entremise des initiatives provinciales et territoriales. Pour les familles des Premières nations qui vivent dans des réserves, la situation est quelque peu particulière en ce sens qu'elles conçoivent et mettent en œuvre leurs propres initiatives communautaires liées à la PNE selon un cadre de mise en œuvre conçu par Affaires indiennes et du Nord Canada (AINC). Ce chapitre porte spécifiquement sur les membres des Premières nations qui vivent dans des réserves et qui administrent les réinvestissements liés à la PNE dans leur collectivité.

La Nation crie de Samson

La Nation crie de Samson, qui vit au sud d'Edmonton, a mis en œuvre le projet **Healthy Families**, programme bénévole intensif de visites à domicile dont l'objet est d'aider les familles à se préparer à l'arrivée d'un nouveau-né et à en prendre soin.

Il s'agit de donner aux parents de bonnes compétences parentales et les connaissances voulues pour favoriser le développement sain de l'enfant et améliorer ainsi les perspectives d'avenir de ce dernier. On aide les familles à cerner leurs points forts et à se prévaloir des services offerts au sein de la collectivité. Cette initiative vise à fournir des renseignements à la future maman pendant sa grossesse, à repérer les cas de mauvais traitement ou de négligence, à mettre au point un ensemble d'activités pour stimuler les enfants ainsi qu'un programme de nutrition.

On cherche par ces activités à donner aux enfants un meilleur départ et de meilleures chances de réussite.

Mise en œuvre de la PNE dans les collectivités des Premières nations

Le gouvernement du Canada veille à ce que les enfants des Premières nations qui vivent dans des réserves profitent de programmes comparables à ceux qui sont offerts aux

enfants canadiens en général. *Rassembler nos forces : Le plan d'action du Canada pour les questions autochtones* souligne combien il est important de renforcer les capacités des collectivités, des gens et l'économie. Le volet réinvestissements des Premières nations de la Prestation nationale pour enfants met l'accent sur cet élément et est conçu de manière à assurer aux Premières nations la souplesse qui leur est nécessaire pour répondre à leurs divers besoins tout en respectant les objectifs de la PNE.

La mise en œuvre de la PNE dans les Premières nations a présenté des difficultés considérables au départ. Par exemple, l'admissibilité à la Prestation fiscale canadienne pour enfants est déterminée par le régime fiscal. Ce régime n'était pas utilisé traditionnellement par les Premières nations, mais il devient de plus en plus important dans la prestation des programmes de soutien du revenu par les gouvernements. Voici quelques autres difficultés qu'il a fallu surmonter :

- la conciliation de la PNE avec l'autonomie croissante accordée aux Premières nations, et les divers arrangements en vigueur avec les Premières nations responsables de l'administration de leurs services sociaux en vertu d'ententes d'autonomie gouvernementale;
- les différences dans la capacité des collectivités des Premières nations à mettre en œuvre et à surveiller les programmes de réinvestissement de la PNE et la priorité que bon nombre accordent au renforcement des capacités communautaires au sein des Premières nations, surtout dans le cas des petites collectivités;

Le Conseil des Mohawks d'Akwesasne

En Ontario, le Conseil des Mohawks d'Akwesasne a mis sur pied un programme visant un groupe précis de la collectivité, les jeunes hommes de 18 à 24 ans, jugeant qu'il n'existait pas suffisamment de services à leur intention.

Le programme, appelé **Nuts and Bolts**, vise à amener les participants à s'intéresser à divers métiers. Les matinées sont consacrées à des cours, allant de l'informatique, aux mathématiques et à l'anglais, et les après-midi, à divers métiers, allant de l'entretien automobile, à l'électricité, en passant par la soudure et le travail du bois.

Dans le cadre de ces séances, les participants apprennent à utiliser les outils du métier en question ainsi que les techniques de sécurité. Le programme a permis aux jeunes d'améliorer leurs connaissances, dans certains cas même d'apprendre à lire, tout en leur donnant la possibilité d'acquérir des compétences reliées au travail.

- l'isolement relatif de nombreuses collectivités des Premières nations, qui limite les perspectives économiques et l'accès aux marchés du travail.

Malgré ces difficultés, les réinvestissements de la PNE donnent aux Premières nations la possibilité de concevoir et de mettre sur pied des programmes communautaires novateurs en vue de renforcer leurs collectivités pour les générations à venir.

**Tableau 11 : Initiatives des Premières nations liées à la PNE
(en millions de dollars)**

Dépenses en 1998–1999	Estimations pour 1999–2000	Estimations pour 2000–2001
30,5	51,6	55,2

Initiatives des Premières nations

Environ 600 Premières nations au Canada participent à l'initiative de la PNE. Chacune de ces collectivités met en œuvre ses programmes de réinvestissement selon les directives établies s'appliquant à la province ou au territoire où elle est située.

Chaque région d'AINC établit son propre cadre de réinvestissement au titre de la PNE en fonction des cadres provinciaux et territoriaux. Les Premières nations se fondent ensuite sur le cadre pertinent préparé par AINC pour élaborer leurs initiatives de réinvestissement. Les cadres régionaux tiennent compte de la nature des programmes provinciaux ou territoriaux et du niveau d'investissement ou de réinvestissement de la province ou du territoire. Il revient aux Premières nations de veiller à ce que leurs initiatives de réinvestissement respectent les objectifs de la PNE.

Les programmes des Premières nations varient d'une collectivité à l'autre et s'étendent, en général, à un plus vaste ensemble de secteurs que leurs équivalents provinciaux et territoriaux. Cela découle des différences importantes qui existent dans le montant des fonds de réinvestissement dont disposent les collectivités et du fait que les Premières nations tentent d'adapter leurs initiatives de réinvestissement aux besoins particuliers de leurs collectivités.

Dans les régions où les investissements du gouvernement de la province ou du territoire sont supérieurs aux fonds de réinvestissement, un financement fédéral supplémentaire est accordé pour assurer un niveau de programmes équivalent aux enfants des Premières nations. En 1998–1999, par exemple, la région de la

La nation crie d'Opaskwayak

La Nation crie d'Opaskwayak (NCO), qui vit en bordure de la rivière Saskatchewan, à environ 620 kilomètres au nord de Winnipeg, s'efforce constamment d'offrir des services novateurs à ses membres.

La NCO a combiné des fonds de réinvestissement avec les ressources des bandes pour mettre en place une série de programmes de réinvestissement, dont les suivants : *Breakfast for Kids, Children's Clothing, High School Summer School, College Preparation et High School Child Care Centre Subsidy.*

Ces divers programmes se complètent, mettant l'accent sur le développement des jeunes par l'éducation et l'acquisition de compétences professionnelles. On améliore ainsi les possibilités de réussite des enfants tout en favorisant la concrétisation des objectifs de la PNE : prévenir la pauvreté chez les enfants et accroître la participation au marché du travail.

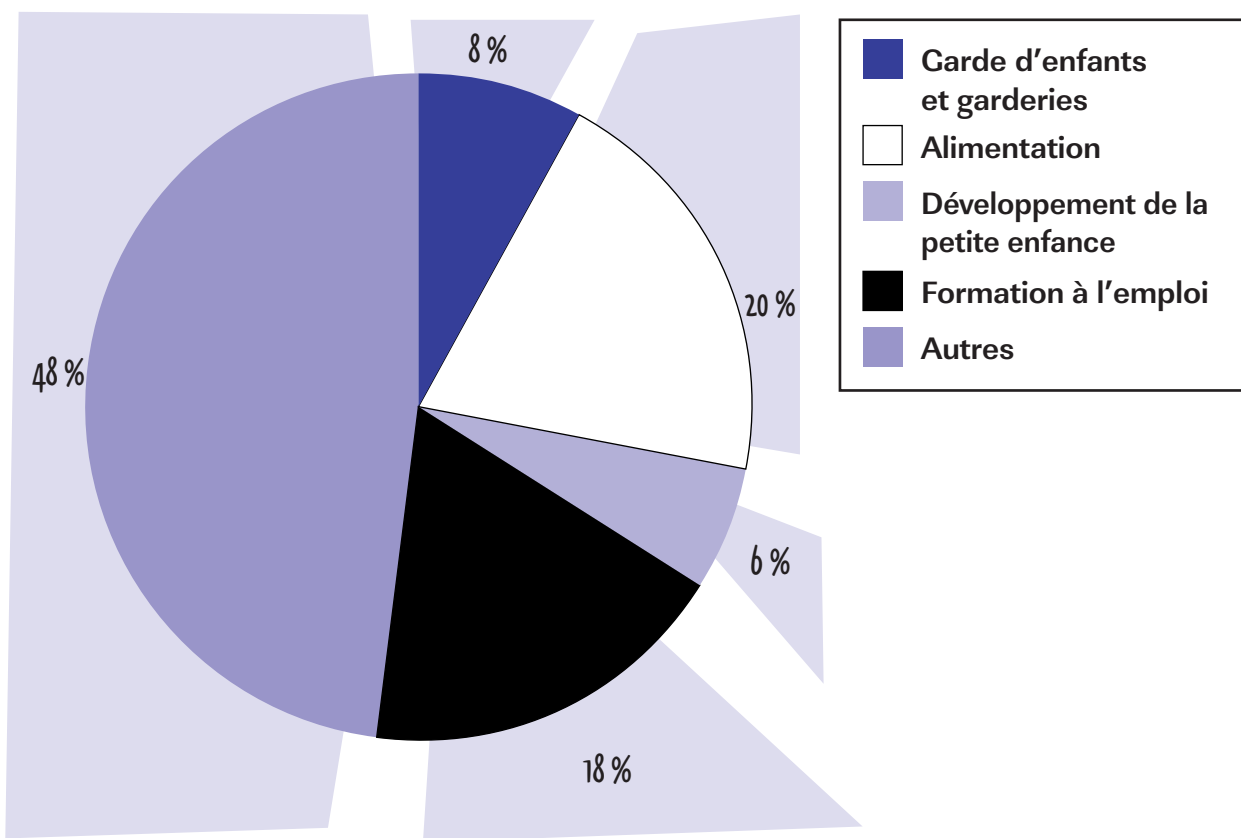
Saskatchewan a obtenu un financement additionnel correspondant à un investissement provincial dans la *Saskatchewan Child Benefit*. Le Yukon s'est également vu accorder des fonds additionnels pour la *Yukon Child Benefit*, instaurée au cours de 1999–2000.

En 1998–1999, les investissements et les réinvestissements des Premières nations ont porté principalement sur les secteurs suivants⁶ :

- **Garde d'enfants et garderies** — Ces programmes visent à mettre sur pied et à améliorer des garderies et des services
- **Alimentation des enfants** — Ce secteur a pour objet de favoriser la santé et le bien-être des enfants au moyen de programmes de repas dans les écoles ainsi que d'activités d'éducation sur l'alimentation et la préparation des repas à l'intention des parents.
- **Développement de la petite enfance** — Programmes axés sur les compétences parentales et les centres de consultation

de garde d'enfants. Ils permettent à un plus grand nombre de familles à faible revenu d'obtenir des places en garderie ou de réduire leurs coûts de services de garde d'enfants.

Figure 6 : Résumé des initiatives des Premières nations liées à la PNE, par secteur de programme, en 1998–1999



⁶. L'annexe 2 contient de plus amples détails sur les dépenses engagées par les Premières nations dans le cadre de la PNE, selon la région et le secteur de programme.

pour les parents. Ces programmes visent l'intervention précoce auprès des parents en vue d'assurer aux enfants un bon départ dans la vie.

- **Possibilités d'emploi et Programmes de formation** — Initiatives visant à accroître les compétences des parents pour ainsi augmenter leurs chances de se trouver un emploi. Elles comprennent, par exemple, des programmes de développement de l'emploi et des compétences, des programmes d'emploi d'été pour les jeunes et des ateliers de développement personnel.
- **Autres** — Vaste éventail d'initiatives allant des activités de sensibilisation culturelle et d'enseignements traditionnels aux activités de loisirs en passant par les suppléments au revenu pour les familles à faible revenu.

Bénéficiaires des investissements

Bien qu'il soit difficile de déterminer avec exactitude combien d'enfants et de familles bénéficient de la Prestation nationale pour enfants, il est évident qu'un nombre considérable de Premières nations participent aux programmes de réinvestissement. Les données qui suivent ont été présentées par les Premières nations, mais elles peuvent servir seulement de repères pour estimer le nombre d'enfants et de familles qui bénéficient de la PNE. Étant donné que, dans certains cas, les Premières nations ont réuni les ressources de la PNE avec des ressources affectées à d'autres programmes actuels (comme le Programme d'aide préscolaire aux Autochtones ou l'Initiative de garde d'enfants pour les Inuit et les Premières nations), il est possible qu'un plus grand nombre d'enfants que ceux qui sont inclus

Tableau 12 : Nombre estimatif de familles et d'enfants des Premières nations bénéficiant des réinvestissements liés à la PNE, en 1998–1999 et en 1999–2000

Région	Nombre approximatif de familles		Nombre approximatif d'enfants	
	1998–1999	1999–2000	1998–1999	1999–2000
Yukon	322	307	554	617
C.-B.	4 174	11 680	6 823	22 236
Alberta	3 638	2 578	9 648	8 529
Saskatchewan	918	4 204	2 280	7 381
Manitoba	2 437	1 960	6 263	4 279
Ontario*	2 122	-	4 901	-
Québec	2 886	3 799	6 969	11 457
Atlantique**	-	-	-	-
Total	16 497	24 528	37 438	54 499

Remarque : Ces données ne tiennent pas compte de tous les réinvestissements liés à la PNE.

* Les données d'AINC pour l'Ontario pour 1999–2000 n'étaient pas disponibles.

** Les données sur les réinvestissements au Canada atlantique ne sont pas complètes pour ces années.

dans les données qui suivent en bénéficient. Par ailleurs, les données ne comprennent que les Premières nations pour lesquelles la PNE est investie d'une responsabilité de financement et excluent les Premières nations autonomes du Yukon.

L'évaluation et les rapports chez les Premières nations

Les Premières nations doivent présenter chaque année un rapport sur l'utilisation de leurs fonds de la PNE et le nombre d'enfants et de familles qui bénéficient de l'initiative. Un cadre d'évaluation distinct a été mis au point pour la PNE des Premières nations étant donné que cette dernière est administrée séparément du programme fédéral-provincial-territorial.

Un suivi continu et une évaluation périodique de la PNE permettent aux Premières nations de recueillir des renseignements pour évaluer les effets du programme sur leurs collectivités. Les activités de suivi, d'évaluation et de présentation de rapports s'inscrivent en outre dans l'obligation de rendre compte des résultats de la PNE au public.

Les Premières nations prennent part au processus d'examen de la Prestation nationale pour enfants. Elles ont établi une relation de travail avec AINC à cette fin. La participation des Premières nations comprend : une relation de travail avec l'Assemblée des Premières Nations; leur participation au groupe de travail sur l'évaluation de la Prestation nationale pour enfants dans les Premières nations; des ateliers pilotes d'autoévaluation et des rapports sur les projets de réinvestissement;

une rétroaction sur l'utilisation des données sur leur programme de réinvestissement lié à la PNE dans un rapport d'étape sur la PNE dans les Premières nations; des entrevues et groupes de dialogue aux fins des évaluations provisoires et sommaires de la PNE.

L'autoévaluation a un double objet. Premièrement, doter les Premières nations des capacités voulues pour assurer le suivi de leurs programmes — liés à la PNE et autres. Deuxièmement, leur permettre de partager les progrès, les stratégies et les réussites des programmes dans le cadre de la PNE avec d'autres Premières nations par l'entremise d'un rapport d'étape annuel sur la PNE dans les Premières nations. Des ateliers pilotes d'autoévaluation ont été tenus en mars 2000 avec 18 collectivités des Premières nations se définissant comme telles dont plusieurs dans chacune des régions sauf l'Atlantique. Ces collectivités ont ensuite présenté un rapport d'autoévaluation de leurs programmes de la PNE à AINC, qui les inclura dans le premier rapport d'étape sur la PNE dans les Premières nations.

On s'attend à ce que les autoévaluations en viennent à se faire selon un processus continu suivant lequel des Premières nations de chaque région seront choisies à différents intervalles pour participer à un atelier d'autoévaluation. Les rapports présentés à AINC à la suite de ces ateliers seront utilisés dans la préparation du rapport d'étape sur la PNE dans les Premières nations, qui sera publié à l'automne chaque année. Le premier de ces rapports sera publié au printemps 2001. Il a été rédigé spécialement pour les Premières nations, à partir des données quantitatives de ces dernières et des renseignements qualitatifs sur leurs expériences dans le cadre du volet réinvestissements de la PNE.

Résumé

Les initiatives de réinvestissement dans le cadre de la Prestation nationale pour enfants favorisent un sentiment d'appartenance à la collectivité parce qu'elles offrent aux Premières nations la souplesse et la latitude nécessaires pour concevoir et mettre au point des programmes communautaires novateurs pour leurs enfants et pour renforcer leurs collectivités pour les générations à venir.

Dans le cadre du processus fédéral-provincial-territorial, les Premières nations partagent les leçons apprises et fournissent des renseignements sur les répercussions que la PNE a eues sur leurs collectivités, au moyen d'un processus d'évaluation distinct mais coordonné. Les prochains rapports documenteront les progrès réalisés dans l'évaluation des répercussions à long terme de la PNE sur la vie des enfants des Premières nations et de leurs familles.

6. Suivi des progrès

Le suivi et l'évaluation des programmes, de même que la présentation de rapports, sont essentiels pour assurer le respect de l'obligation des gouvernements de rendre compte des fonds investis dans la PNE et de déterminer si les objectifs de l'initiative sont atteints. Les gouvernements optent de plus en plus pour la gestion des programmes axée sur les résultats. De même, le suivi des progrès de l'initiative de la PNE se fait au moyen d'une gestion du rendement et d'évaluations périodiques.

La gestion du rendement consiste à suivre les changements d'un éventail de mesures statistiques qui indiquent comment l'initiative fonctionne. Ces mesures sont appelées « indicateurs de résultats ». Leur surveillance sur une période donnée permet de recueillir de l'information favorisant la prise de décisions éclairées, l'amélioration de la reddition de comptes et l'accroissement de l'efficacité de la prestation de services.

Les évaluations périodiques complètent la gestion du rendement. Ce sont des évaluations régulières de la mesure dans laquelle l'initiative atteint ses objectifs. Il s'agit de recueillir des données sur l'initiative, ses résultats et son efficacité en fonction des coûts. Ces renseignements permettent aux gouvernements d'être mieux en mesure d'évaluer l'initiative, de l'améliorer et de prendre des décisions judicieuses sur les orientations à adopter.

Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux se sont engagés à produire des évaluations et des rapports sur les initiatives liées à la PNE. Ce processus est essentiel pour renseigner les Canadiens et Canadiennes sur les progrès réalisés par rapport aux objectifs de la PNE et pour accroître l'efficacité de l'initiative en fonction de l'évolution des conditions économiques et sociales. Des mécanismes fédéraux, provinciaux et territoriaux communs ont été établis pour appuyer le cadre redditionnel de la PNE.

Catégories d'indicateurs de résultats

Il y a deux catégories d'indicateurs — l'une démontre l'ampleur du changement d'une situation; l'autre, dans quelle mesure le changement est attribuable à la PNE.

Les **indicateurs de résultats généraux** reflètent l'ampleur de certaines conditions que la PNE vise à changer, comme le taux de pauvreté chez les enfants et la participation au marché du travail. Ils correspondent à l'incidence finale ou aux conséquences globales de l'initiative sur le groupe visé.

Les **indicateurs de résultats directs** signalent dans quelle mesure les changements mesurés au moyen des indicateurs de résultats généraux sont attribuables aux initiatives de la PNE.

Tableau 13 : Indicateurs de résultats de la PNE

Objectifs	Indicateurs de résultats généraux	Indicateurs de résultats directs
<p>Aider à réduire l'étendue de la pauvreté chez les enfants et à prévenir la pauvreté.</p>	<p>Étendue du faible revenu</p> <ul style="list-style-type: none"> • Écart en dollars et en pourcentage entre le revenu moyen des familles pauvres et le seuil de faible revenu (selon le SFR, la MFR et, plus tard, la MPC). 	<p>Étendue de la pauvreté chez les enfants</p> <ul style="list-style-type: none"> • Variation annuelle, attribuable aux prestations de la PNE, de l'écart entre le revenu moyen des familles à faible revenu et le seuil de faible revenu.
	<p>Incidence du faible revenu</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre et pourcentage de familles et d'enfants à faible revenu (selon les définitions du SFR, de la MFR et de la MPC). • Nombre et pourcentage de familles et d'enfants bénéficiaires de l'aide sociale. 	<p>Incidence de la pauvreté chez les enfants</p> <ul style="list-style-type: none"> • Variation annuelle, du nombre et du pourcentage de familles et d'enfants qui vivent sous le seuil de faible revenu, avec et sans les prestations de la PNE.
	<p>Durée du faible revenu</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre et pourcentage de familles et d'enfants qui ont eu un faible revenu pendant la totalité des quatre années précédentes. 	<p>Sans objet</p>
<p>Favoriser la participation au marché du travail en veillant à ce que la situation des familles soit toujours meilleure.</p>	<p>Participation au marché du travail</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre et pourcentage de personnes qui touchent un revenu d'emploi dans les familles sous le seuil de faible revenu et du point de disparition du supplément de la PNE (c.-à-d., le revenu à partir duquel une famille ne reçoit plus aucun supplément). • Revenu gagné moyen en pourcentage du seuil de faible revenu et le point de disparition du supplément de la PNE. • Produit du nombre de personnes qui touchent un revenu d'emploi dont les revenus sont inférieurs au seuil de faible revenu multiplié par le revenu moyen. 	<p>Sans objet</p>
<p>Réduire les chevauchements et le double emploi en harmonisant les objectifs et les prestations des programmes et en simplifiant l'administration.</p>	<p><i>Niveau 1</i> — utilisation de la plate-forme fiscale fédérale. <i>Niveau 2</i> — taux de participation aux programmes de la PNE, exemples d'ententes de partage de l'information étendues. <i>Niveau 3</i> — études de cas, sondages auprès des gestionnaires.</p>	<p>Sans objet</p>

Ce chapitre porte sur les activités des gouvernements pour suivre et évaluer la PNE. Le tableau 13 présente les divers indicateurs de résultats, généraux et directs, élaborés pour suivre annuellement l'ampleur des progrès réalisés par rapport à chacun des trois objectifs de la PNE.

L'initiative étant jeune et les données disponibles aux fins d'analyse couvrant moins d'un an, ce rapport ne porte que sur les indicateurs de résultats généraux. Les gouvernements travaillent encore à élaborer des indicateurs de résultats directs fiables. Ils seront présentés dans les prochains rapports d'étape.

Indicateurs de résultats généraux : Situation des familles canadiennes à faible revenu

Pour bien comprendre les effets de la Prestation nationale pour enfants, il importe de tenir compte de l'environnement complexe dans lequel vivent les familles à faible revenu. Il s'agit de l'environnement qui est à l'origine de la PNE et que cette dernière vise à améliorer. Cette section porte sur la façon de mesurer les principales tendances économiques et sociales dans des domaines liés aux objectifs de la PNE, y compris les mesures du faible revenu et de la participation au marché du travail. Ces indicateurs de résultats généraux illustrent l'évolution de la situation des familles à faible revenu ayant des enfants au cours des dernières années.

Le premier rapport d'étape sur la PNE, publié en 1999, s'arrêtait sur les tendances relevées entre 1984 et 1997 qui ont amené les gouvernements à instaurer l'initiative de la PNE. Parmi ces tendances figuraient un nombre croissant de familles à faible revenu, ainsi qu'un taux d'emploi et des revenus stagnants pour ces familles. Le présent rapport contient les données relatives au revenu des familles à faible revenu pour les années précédentes et les nouvelles données disponibles pour 1998, qui comprennent les six premiers mois de la PNE.

Comme nous l'avons fait pour le premier rapport d'étape de la PNE, ici aussi nous utilisons à la fois le Seuil de faible revenu avant impôt et la Mesure de faible revenu après impôt pour définir la situation des familles canadiennes à faible revenu ayant des enfants de moins de 18 ans. Ces mesures permettent l'examen des tendances liées à la population à faible revenu, dont le type de famille et l'incidence et l'étendue du faible revenu, et les sources de revenu. Les deux mesures produisent des résultats différents pour ce qui est du nombre de familles à faible revenu, mais tracent des tendances très similaires.

Les gouvernements canadiens utilisent le soutien du revenu dans le cadre de la PNE pour aider à améliorer la situation des familles à faible revenu ayant des enfants. Les mesures du faible revenu dont il est question dans ce rapport indiquent où se situent les familles canadiennes sur le plan du revenu, mais ne témoignent pas des effets des nombreux autres investissements dans les prestations et les services qui jouent également un rôle essentiel dans l'amélioration du bien-être des enfants.

Mesurer le faible revenu

Plusieurs mesures du faible revenu sont utilisées au Canada et, depuis quelques années, il y a de nombreux débats au sujet de la mesure du faible revenu. Pour certains, un revenu est faible lorsqu'il ne permet pas de combler les besoins fondamentaux tels que la nourriture, le logement et l'habillement. Pour d'autres, un faible revenu ne permet pas de participer pleinement aux activités de la collectivité. D'autres encore estiment que le seuil se trouve entre ces deux positions.

Les deux indicateurs les plus couramment utilisés sont le Seuil de faible revenu (SFR) et la Mesure de faible revenu (MFR) de Statistique Canada. Ce sont des mesures relatives qui fixent une valeur monétaire en deçà de laquelle on considère qu'il s'agit d'une famille à faible revenu. Il peut s'agir de revenus avant ou après impôt. Il existe aussi la Mesure du panier de consommation (MPC), qui sera utilisée à compter de 2002.

Le SFR indique le revenu sous lequel une famille doit consacrer une partie beaucoup plus importante de son revenu aux besoins fondamentaux (la nourriture, le logement et l'habillement) que la famille moyenne. Cette mesure tient compte de la taille de la famille et de la collectivité, mais pas des différences régionales sur le plan du coût de la vie. En janvier 2000, Statistique Canada a modifié sa principale mesure du SFR pour adopter une mesure fondée sur le revenu après impôt. Cette mesure n'étant toutefois pas encore très répandue, nous avons utilisé les chiffres avant impôt pour les fins du présent rapport.

On a élaboré la MFR en guise de solution de rechange au SFR. Une famille a un faible revenu si son revenu, rajusté en fonction de la taille de la famille (nombre d'adultes et d'enfants), est inférieur à la moitié du revenu médian (la moitié de toutes les familles sont en dessous du revenu médian, l'autre moitié au-dessus).

La MFR après impôt et transferts est semblable aux mesures utilisées pour les comparaisons internationales, mais elle ne témoigne pas des différences régionales du coût de la vie au Canada.

Tel qu'indiqué dans « *Un plan d'action stratégique axé sur les enfants au Canada* »⁷, le revenu constitue l'une des trois grandes « conditions essentielles » pour que les enfants puissent s'épanouir. Les deux autres sont un encadrement parental efficace et des milieux communautaires réceptifs. Un grand nombre des initiatives provinciales et territoriales financées par la PNE favorisent la réalisation de ces conditions. Elles n'influent pas directement sur les tendances en matière de revenu, mais

elles représentent un élément important des stratégies des gouvernements pour venir en aide aux familles canadiennes.

Voici quelques-unes des **principales tendances** touchant les familles à faible revenu ayant des enfants.

- En 1998, le nombre des familles à faible revenu ayant des enfants avait diminué. Après avoir atteint un sommet de 20,5 pour cent en 1996, la

⁷ J. Jensen, *Un plan d'action stratégique axé sur les enfants au Canada*, Réseaux canadiens de recherche en politiques publiques, octobre 1999.

proportion de familles à faible revenu a connu une baisse constante. Cependant, à 18,0 pour cent en 1998, elle demeure supérieure aux meilleurs résultats de 14,6 pour cent affichés en 1989.

- Dans la plupart des cas, le faible revenu est une situation temporaire. Entre 1995 et 1998, un enfant sur dix seulement a vécu dans une famille à faible revenu pendant la totalité des quatre années.
- Le nombre d'enfants de familles qui dépendent de l'aide sociale a diminué de façon constante de 1994 à 1998.
- Le nombre de familles à faible revenu qui touchaient un revenu d'emploi a augmenté, passant de 56,2 pour cent en 1994 à 68,2 pour cent en 1998.

Le pourcentage de familles à faible revenu est en baisse

La conjoncture économique et les changements dans la population, comme le nombre de familles monoparentales, influent fortement sur le nombre de familles à faible revenu. Durant la période de croissance économique de 1984 à 1989, le nombre de familles à faible revenu avec enfants en tant que proportion de l'ensemble des familles canadiennes a diminué (voir la figure 7). Cette proportion constitue « l'incidence du faible revenu » et est exprimée en pourcentage du nombre total de familles. Le SFR et la MFR détectent tous deux cette tendance.

La Mesure du panier de consommation

La Mesure du panier de consommation (MPC) est une nouvelle mesure élaborée par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux.

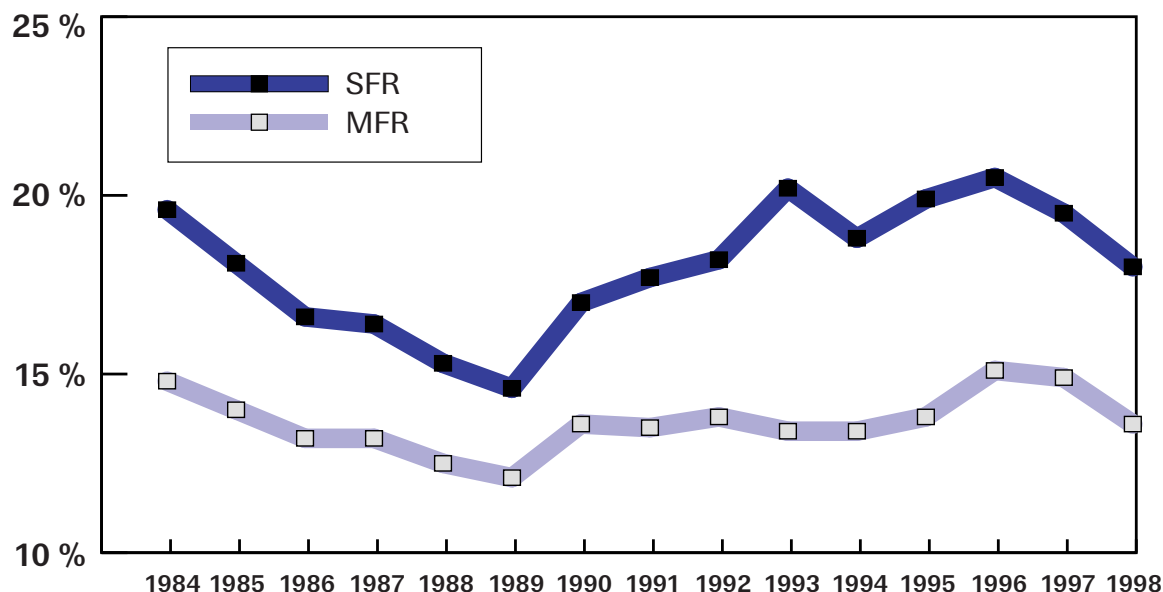
La MPC détermine les niveaux de revenu qui assurent un niveau de vie adéquat, supérieur au minimum vital. Ces niveaux de revenu sont fondés sur le coût réel des biens et services dans diverses collectivités du pays. Cette mesure permet de relever le nombre de personnes faisant partie de ménages dont le niveau de vie est inférieur à un niveau déterminé.

La MFR et le SFR sont fondés sur les revenus médians rajustés en fonction de la taille et de la composition du ménage et sur les habitudes de consommation moyennes, respectivement. La MPC est fondée sur le coût réel de la nourriture, des vêtements, du logement, du transport et d'autres biens et services nécessaires, tels que les articles ménagers et le service téléphonique, dont personne ne devrait être privé, selon plusieurs. On considère que les ménages ont un faible revenu s'ils ne disposent pas d'un revenu suffisant pour payer ce panier de biens et services, après avoir tenu compte des impôts et des charges sociales et de certaines dépenses, telles que les services de garde d'enfants nécessaires pour que les parents puissent travailler, les soins de santé et les aides pour personnes handicapées.

Comparativement aux autres mesures, la MPC témoigne d'une manière plus précise des différences sur le plan du coût de la vie découlant de l'emplacement géographique.

La collecte des données nécessaires à l'établissement des seuils de revenu pour l'année 2000 est en cours. À compter du rapport d'étape de 2002 sur la PNE, la Mesure du panier de consommation devrait s'avérer un complément utile aux mesures actuelles pour relever les tendances en matière de faible revenu.

Figure 7 : Pourcentage de familles à faible revenu avec enfants, SFR et MFR — de 1984 à 1998



La récession du début des années 90 a contribué à une augmentation de l'incidence des familles à faible revenu avec enfants. Même après le début de la reprise économique amorcée en 1993, la situation ne s'est pas beaucoup améliorée. Toutefois, depuis 1996, on constate une baisse soutenue et appréciable de la proportion des familles à faible revenu. Si l'incidence du faible revenu reste supérieure à son

niveau le plus bas, atteint en 1989, il semble toutefois qu'elle ait amorcé une baisse soutenue, comme cela se passe généralement en temps de forte croissance économique. Selon la mesure du SFR, l'incidence du faible revenu est passée de 20,5 pour cent en 1996 à 18 pour cent en 1998. Cela signifie que plus de 108 000 familles sont passées au-dessus du SFR entre 1996 et 1998.

Tableau 14 : Étendue de la pauvreté d'une famille biparentale de deux enfants résidant dans une ville de plus de 500 000 habitants en 1998

	Seuil de 1998 (\$)	Revenu moyen de ce type de famille à faible revenu (\$)	Différence entre le revenu moyen et le seuil (\$)	Pourcentage de l'écart par rapport au seuil (%)
Avant impôt — SFR	33 063	21 987	11 076	33,5
Après impôt — MFR	22 814	16 608	6 206	27,0

L'étendue du faible revenu demeure constante

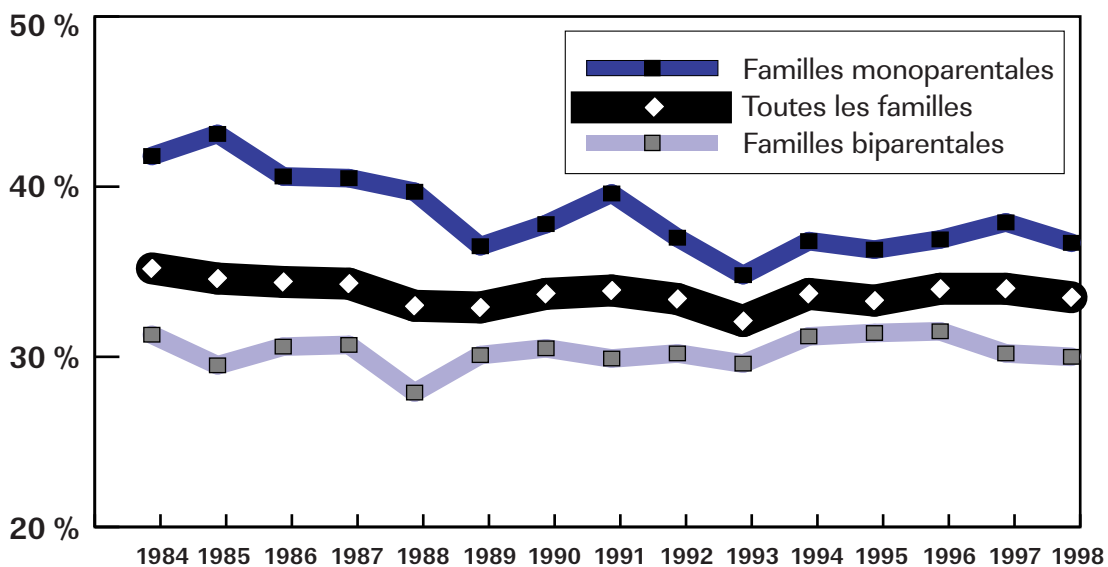
L'étendue du faible revenu est l'écart entre le revenu moyen de toutes les familles à faible revenu et le seuil de faible revenu.

L'écart du faible revenu peut être illustré par l'exemple d'une famille biparentale à faible revenu de deux enfants donné au tableau 14. L'écart moyen pour ce type de famille en 1998 est représenté par la différence entre son revenu moyen et le SFR et la MFR. En se fondant sur le SFR, l'écart était d'environ 11 000 \$; selon la MFR, après impôt, il était de 6 200 \$. Ces chiffres représentent le revenu supplémentaire dont la famille moyenne à faible revenu de cette taille aurait besoin pour dépasser le seuil de faible revenu.

Des facteurs complexes compliquent l'interprétation des variations de l'étendue du faible revenu. Par exemple, si les familles qui se situent le plus près du seuil de faible revenu augmentent leur revenu suffisamment pour ne plus faire partie de cette catégorie, l'étendue moyenne du faible revenu des familles qui restent dans la catégorie augmentera. Ce résultat donne l'impression que la situation s'est aggravée pour tous les membres de la catégorie, alors qu'elle s'est en fait améliorée pour bon nombre d'entre eux.

Malgré ses limites, l'étendue du faible revenu constitue un indicateur important de la situation générale des familles à faible revenu. Elle nous indique où les familles se situent par rapport au seuil de faible revenu. Des analyses plus poussées devront être effectuées pour comprendre comment l'étendue du faible revenu en vient à changer.

Figure 8 : Revenus des familles à faible revenu avec enfants - Pourcentage de l'écart par rapport aux seuils de faible revenu, selon le SFR - de 1984 à 1998



Dans la plupart des cas, le faible revenu est une situation temporaire

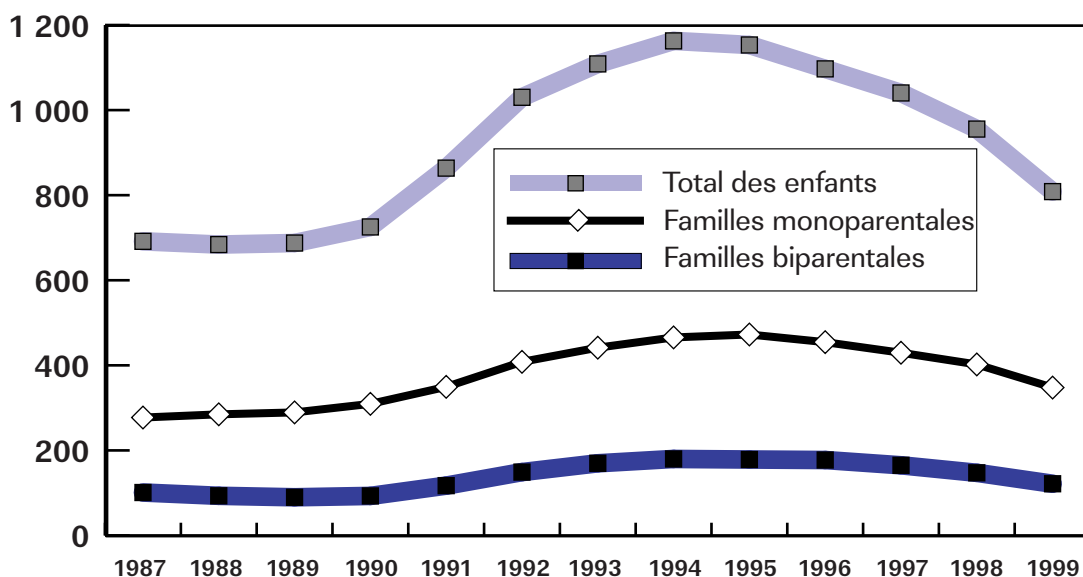
Dans la plupart des analyses portant sur le faible revenu, on examine la situation des familles d'une année à l'autre. Cette façon de procéder ne tient toutefois pas compte du fait que de nombreuses familles entrent dans cette catégorie ou en sortent au fil du temps. La situation de faible revenu ne dure pas pour la plupart des familles avec enfants. Par exemple, environ un quart de tous les enfants (24,5 %) ont vécu dans une famille dont le revenu était inférieur au SFR au moins une des quatre années entre 1995 et 1998. Cependant, beaucoup moins de la moitié de ces enfants (10,1 %) se sont trouvés dans cette situation pendant la totalité des quatre années.

La situation de faible revenu est temporaire pour la plupart des familles, ce qui fait ressortir l'importance d'initiatives telles que la PNE qui aident les familles à éviter de se retrouver dans une telle situation.

Le nombre d'enfants bénéficiaires de l'aide sociale au Canada diminue

Tout comme le nombre de familles à faible revenu tend à diminuer, le nombre d'enfants de familles qui dépendent de l'aide sociale a baissé de 30 pour cent (354 300 enfants) entre 1994 et 1999. Comme l'illustre la figure 9, cette baisse a été particulièrement importante entre 1997 et 1999, 231 900 enfants ayant cessé de dépendre de l'aide sociale sur ces deux années.

Figure 9 : Nombre de familles bénéficiaires de l'aide sociale en mars chaque année, 1987–1999 (en milliers)



La figure 9 illustre le nombre total d'enfants et de familles bénéficiaires de l'aide sociale, réparti selon les familles monoparentales et biparentales. Le nombre de familles biparentales bénéficiaires de l'aide sociale a enregistré une diminution légèrement plus marquée que celui des familles monoparentales entre 1994 et 1999 (32 % contre 26 %).

Une telle diminution du recours à l'aide sociale — qui ne s'était pas vue depuis avant la dernière récession — est attribuable non seulement à la croissance économique, mais aussi aux réformes du bien-être social, notamment au remaniement des régimes d'aide sociale de plusieurs provinces et territoires.

Les familles canadiennes quittent l'aide sociale pour le travail

Un grand nombre de familles cessent de toucher de l'aide sociale et intègrent le marché du travail. Comme l'illustre la figure 10, le pourcentage global de familles à faible revenu tirant un revenu d'emploi a continué d'augmenter avec la reprise économique au milieu des années 1990.

Les récentes améliorations de la croissance économique ont contribué à une augmentation des revenus marchands moyens des familles à faible revenu. La figure 11 illustre la tendance relative à ces revenus pendant les années 80 et 90.

Figure 10 : SFR avant impôt — Pourcentage de familles à faible revenu ayant occupé un emploi rémunéré pendant l'année, selon le type de famille, 1984–1998

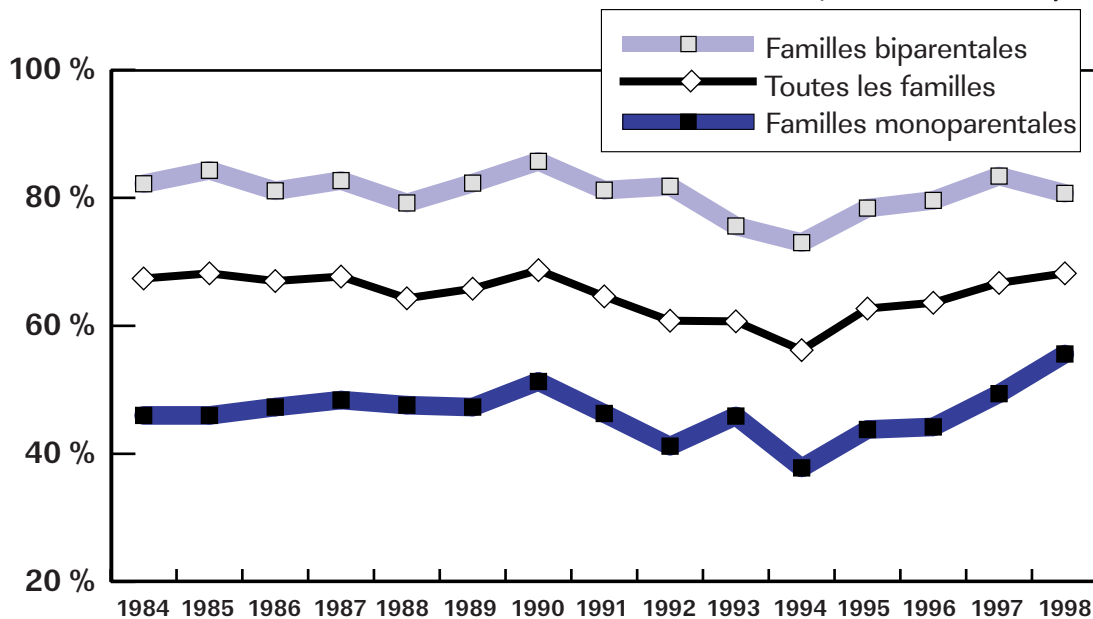
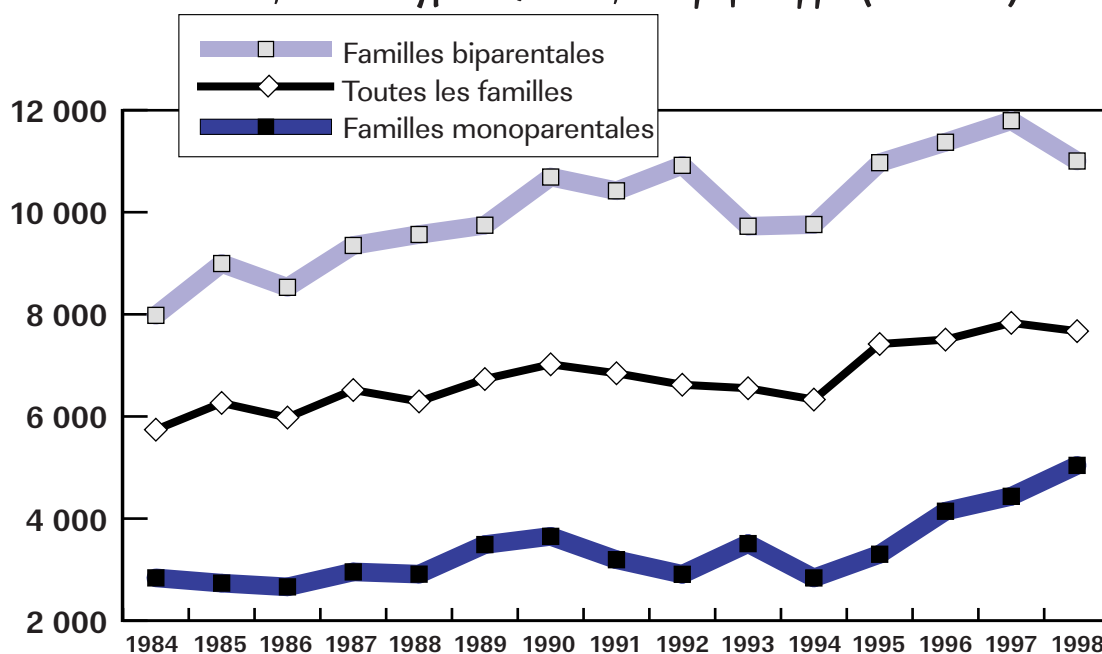


Figure 11 : SFR avant impôt — Revenu marchand moyen des familles à faible revenu, selon le type de famille, de 1984 à 1998. (en dollars)



Vers des indicateurs de résultats directs

On ne sait pas encore exactement de quelle façon la PNE influe sur toutes les tendances relevées pour les indicateurs de résultats généraux qui précèdent. Les données regroupées dans le cadre du processus de production de rapports sur la PNE aideront à clarifier cette relation. L'information revêt une importance particulière étant donné que la PNE est une initiative mise en place graduellement sur plusieurs années et dont l'évaluation ne sera valable que si elle porte sur la période de mise en œuvre intégrale. Des indicateurs de résultats directs sont établis en prévision d'une telle évaluation pour montrer dans quelle mesure l'évolution de ces tendances est attribuable à des initiatives liées à la PNE (voir le tableau 13 à la page 36).

Évaluation

Le suivi de l'évolution des indicateurs de résultats ne permet pas à lui seul de recueillir suffisamment d'information pour déterminer dans quelle mesure les objectifs de la PNE ont été réalisés. Si les indicateurs de résultats généraux nous permettent de savoir si nous sommes sur la bonne voie et à quel rythme nous progressons, ils ne nous permettent pas d'établir si, et dans quelle mesure, l'évolution des tendances est attribuable à la PNE.

Même les indicateurs de résultats directs ne sont qu'à moitié révélateurs. Ils ne décrivent pas les interactions de la PNE avec d'autres forces économiques. Ils ne nous disent pas de quelle façon les familles qui bénéficient de la PNE réagissent à l'augmentation de leur revenu disponible grâce aux transferts en espèces

ni à l'élimination graduelle du mur de l'aide sociale. Ils ne nous permettent pas non plus de savoir si les initiatives de la PNE ont été mises en œuvre de façon efficace ni dans quelle mesure les objectifs des réinvestissements sont atteints. Les gouvernements se sont engagés à procéder à une évaluation officielle de la PNE pour examiner ces questions.

En juin 1999, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ont convenu d'adopter une approche coordonnée pour mener l'évaluation de la PNE. En mars 2000, ils avaient terminé leur examen de la méthode d'évaluation de la PNE. Des spécialistes des questions de la pauvreté chez les enfants et du marché du travail les ont aidés à élaborer et à préciser les moyens qui pourraient être utilisés pour évaluer la PNE.

Le résultat est une stratégie d'évaluation de la PNE sur quatre ans. Le plan et le financement nécessaires aux deux premières années de cette évaluation ont été approuvés.

L'évaluation comprendra une analyse des prestations fédérales pour enfants ainsi que des investissements et réinvestissements provinciaux et territoriaux. Elle comportera les éléments suivants :

- un examen de la mise en œuvre de la PNE;
- une évaluation de la mesure dans laquelle les objectifs de la PNE sont atteints;
- si possible, une évaluation de la contribution de chacun des volets de programmes de la PNE par rapport à la réalisation de chacun des trois objectifs.

L'évaluation sera menée au moyen de données quantitatives et qualitatives et inclura une étude du travail déjà effectué pour établir des indicateurs. Elle comportera en outre un sondage auprès de 5 000 clients de la PNE à travers le Canada, de même que des groupes de discussion. Ces activités auront pour objet de mieux comprendre l'incidence des initiatives de réinvestissement sur la vie des familles à faible revenu.

On effectuera une analyse des répercussions nettes de la PNE pour isoler les résultats découlant de programmes particuliers. On fera appel à des modèles économétriques pour estimer les effets éventuels nets des initiatives de la PNE, des programmes provinciaux et territoriaux connexes, ainsi que des tendances socio-économiques générales sur les variations survenues avant et après l'instauration de la PNE dans des domaines tels que la disponibilité de la main-d'œuvre, le faible revenu et la dépendance de l'aide sociale. On procédera également à des analyses de sous-groupes, tels que les familles à faible revenu bénéficiaires de l'aide sociale et les travailleurs à faible salaire.

La PNE est mise en œuvre dans un contexte socio-économique complexe et nombre de facteurs influent sur la disponibilité de la main-d'œuvre, la situation de faible revenu et la dépendance de l'aide sociale. Il ne sera pas simple d'isoler les effets découlant directement de la PNE. Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux estiment néanmoins que ce genre d'analyse est un élément essentiel d'une stratégie d'évaluation exhaustive.

L'évaluation portera également sur le troisième objectif de la PNE — harmoniser les programmes fédéraux, provinciaux et territoriaux et en simplifier l'administration. Le nombre croissant de mesures d'intervention de la PNE et l'éventail de programmes gouvernementaux visant déjà les ménages à faible revenu font effectivement de la question de l'harmonisation un point important de l'évaluation de la PNE.

Cet objectif sera mesuré de diverses façons. On comparera tout d'abord l'utilisation du régime fiscal pour déterminer l'admissibilité aux prestations aux méthodes employées dans le cadre de divers programmes provinciaux. On examinera ensuite des programmes précis de la PNE pour déterminer s'il y a eu amélioration des résultats obtenus et intégration accrue des politiques et/ou de la prestation de services au sein de la collectivité.

Cette évaluation exhaustive sur quatre ans devrait permettre de mieux comprendre les résultats qui découlent de la PNE et la façon dont ces résultats peuvent être utilisés pour améliorer les initiatives liées à la PNE. Les résultats préliminaires de l'évaluation devraient être obtenus d'ici l'automne 2001.

Résumé

Il ressort d'un examen des tendances statistiques récentes que le nombre de familles à faible revenu diminue au Canada. La situation de faible revenu est temporaire pour la plupart des familles qu'elle touche. Qui plus est, le recours à l'aide sociale va diminuant et la participation au marché du travail, croissant. La plupart de ces tendances encourageantes coïncident avec l'amélioration de la conjoncture économique canadienne pendant la fin des années 90 et l'instauration et l'expansion de la PNE.

Il nous sera possible de faire rapport sur les progrès réalisés dans le cadre de la PNE de façon plus exhaustive lorsque nous disposerons de données sur les indicateurs de résultats directs et que les activités d'évaluation des programmes seront plus avancées.

7. L'avenir

Les familles canadiennes à faible revenu avec enfants commencent à profiter de la solide croissance économique du pays. Les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux responsables des services sociaux sont toutefois conscients que la lutte contre la pauvreté chez les enfants continuera de demander des efforts soutenus au cours des années à venir.

Les deux premières années de la PNE ont vu la mise en place des principaux éléments d'un régime de prestations pour enfants remanié. On a instauré une plate-forme nationale de prestations pour enfants plus stable, de même que des prestations et des services provinciaux et territoriaux accrus. Le budget fédéral 2000 comportait des mesures visant à améliorer cette plate-forme, au moyen d'un troisième investissement considérable, et à en assurer la durabilité, en rétablissant la pleine indexation du régime fiscal des particuliers.

Les prestations et services offerts par les provinces, les territoires et les Premières nations dans le cadre de l'initiative de la PNE sont des éléments tout aussi importants de ce régime remanié. Ces diverses administrations ont accru leurs investissements depuis l'instauration de la PNE et ont pu tirer parti de la mise en commun des connaissances et des leçons tirées de leurs expériences, ce qui constitue l'un des grands avantages de la PNE.

En juillet 2000, au moment du deuxième anniversaire de la PNE, la ministre de Développement des ressources humaines Canada et le ministre des Services communautaires de la Nouvelle-Écosse ont émis une déclaration de principes au nom des ministres fédéral, provinciaux et territoriaux responsables des services sociaux. Dans cette déclaration, intitulée *Orientations futures de la Prestation nationale pour enfants*, les ministres mettaient l'accent sur leur engagement continu

à l'égard de l'initiative de la PNE et présentaient ce qu'ils considèrent être les principales caractéristiques de la PNE pour l'avenir :

- une approche multiforme d'allègement de la pauvreté chez les enfants et de la participation au marché du travail qui permet de soutenir divers programmes, tels que les prestations intégrées pour enfants, les suppléments au revenu gagné, l'assurance-maladie complémentaire, les initiatives de nutrition de l'enfant et les services de garde d'enfants;
- les partenariats entre les ordres de gouvernement au Canada, dans le cadre desquels les prises de décisions et l'élaboration des politiques sont effectuées conjointement et la priorité est accordée aux besoins des enfants;
- une reddition de comptes fondée sur le modèle de l'apprentissage, qui repose sur la présentation de rapports périodiques sur le rendement et qui favorise l'efficacité des programmes, l'échange d'information et l'apprentissage.

Les gouvernements ont convenu d'évaluer plus attentivement les tendances liées à la pauvreté chez les enfants, la mesure dans laquelle les objectifs de la PNE sont atteints, et les investissements gouvernementaux additionnels qui pourraient être nécessaires pour en assurer la mise en œuvre intégrale. Les ministres continueront de faire état de l'avancement de l'initiative de la PNE et de publier des rapports d'étape annuels, respectant ainsi l'engagement qu'ils ont pris à l'égard

de la transparence de l'initiative et de la reddition de comptes.

La PNE en est encore à ses débuts et ce ne sera qu'avec le temps que ses avantages se manifesteront pleinement. Au fur et à mesure de l'avancement du processus d'évaluation, nous aurons une meilleure idée des effets de la PNE et disposerons de plus de renseignements sur son succès par rapport aux objectifs établis et son incidence sur la vie des enfants canadiens.

Invitation au dialogue

Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux aimeraient obtenir l'opinion des Canadiens et des Canadiennes sur la Prestation nationale pour enfants, notamment sur son efficacité et les moyens de l'améliorer. Un site Internet (à l'adresse <http://unionsociale.gc.ca>) renferme de l'information sur la Prestation nationale pour enfants et permet aux internautes de soumettre des questions et des commentaires. On peut également envoyer ses observations à l'adresse suivante :

Prestation nationale pour enfants
C.P. 307
Ottawa ON
K1A 0J9

Annexe 1 — Données statistiques du gouvernement fédéral

Introduction

Les données présentées dans cette annexe ont été obtenues de l'Agence des douanes et du revenu du Canada, anciennement Revenu Canada, et sont fondées sur ses calculs portant sur les programmes antérieurs, soit la Prestation fiscale pour enfants (PFE) et le Supplément au revenu gagné (SARG), et sur l'actuelle Prestation fiscale canadienne pour enfants (PFCE), incluant le supplément de la Prestation nationale pour enfants. Ces calculs sont fondés sur une année de programme allant de juillet à juin.

La PFE a été mise en place en 1993, à titre de prestation liée au revenu; elle a remplacé les allocations familiales et les crédits d'impôt pour enfants remboursables et non remboursables.

Le SARG a également été établi en 1993; il visait à offrir un soutien du revenu accru et à améliorer les incitations au travail destinées aux familles à faible

revenu. Le SARG versait jusqu'à 500 \$ à chaque famille dont le revenu d'emploi était d'au moins 3 750 \$ et le revenu net de moins de 25 921 \$. Les modifications apportées à la PFE et au SARG, à la suite de la PNE, ont été effectuées en deux étapes :

- l'amélioration et la restructuration du SARG en 1997-1998;
- le remplacement de la PFE et du SARG par la PFCE en 1998.

Les tableaux 1a à 1c indiquent les montants de la PFE et du SARG pendant les années de prestations de 1995-1996 à 1997-1998. Depuis juillet 1998, ces programmes ont été remplacés par la PFCE, qui est composée de la prestation de base et du supplément de la PNE. Les tableaux 1d et 1e indiquent les montants de la PFCE pendant les années de prestations de 1998-1999 à 1999-2000.

**Tableau 1 : Dépenses totales du gouvernement fédéral liées à la PNE
par année de programme (estimations en millions de dollars)**

	1998-99	1999-2000	2000-2001
Supplément de la PNE	1 073,2	1 458,2	1 883,0
Allocations spéciales pour enfants	29,0	39,0	50,0
Aide pendant la transition	16,8	s/o	s/o
Citoyenneté et Immigration Canada	1,5	0,9	0,9
Affaires indiennes et du Nord Canada	8,2	8,2	6,2
Total des dépenses	1 128,7	1 506,3	1 940,1

Remarque : Les données d'AINC ont été rajustées pour passer d'une année financière à une année de programme.

Les dépenses du gouvernement fédéral liées à la PNE comprennent :

- le **supplément de la PNE** — versé à toutes les familles à faible revenu admissibles, en plus de la prestation de base de la PFCE pour chaque enfant;
- les **Allocations spéciales pour enfants** — le montant de la prestation de base de la PFCE et du supplément de la PNE (montant maximal admissible) versé pour venir en aide aux enfants confiés à la garde de familles d'accueil ou de ministères ou organismes gouvernementaux;
- les **fonds d'aide pendant la transition** — découlant d'ententes d'une durée d'un an en vertu desquelles le gouvernement fédéral a versé jusqu'à la moitié des fonds nécessaires pour veiller à ce qu'aucune famille canadienne ne voit son revenu total réduit à la suite du passage du SARG à la PNE. Ces ententes bilatérales ont pris fin en juillet 1999;
- les **dépenses liées à la PNE faites par le ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada pour les Premières nations** — dépenses additionnelles pour les prestations de soutien du revenu liées à la PNE versées aux familles des Premières nations vivant dans des réserves;
- les dépenses de Citoyenneté et Immigration Canada en vertu du **Programme d'aide au rétablissement** pour les réfugiés parrainés par le gouvernement.

**Tableau 1a : Bénéficiaires de la Prestation fiscale pour enfants
et prestations versées, en fonction du type de famille,
de la plage du revenu familial net et de la PFE et du SARC,
année de calcul 1995–1996 (juillet 1995 à juin 1996)**

Revenu familial net	Enfants touchant la PFE*	Familles touchant la PFE*	Total de la PFE* versée (\$)	Enfants touchant le SARC	Familles touchant le SARC	Total du SARC versé (\$)
Familles monoparentales						
15 000 \$ ou moins	789 312	505 357	870 365 141	208 931	141 978	42 868 610
15 001 \$ à 25 921 \$	473 354	270 499	547 228 944	287 217	188 252	62 776 103
Plus de 25 921 \$	318 921	209 529	234 476 767	s/o	s/o	s/o
Total	1 581 587	985 385	1 652 070 852	496 148	330 230	105 644 713
Familles biparentales						
15 000 \$ ou moins	486 652	241 183	575 917 418	260 387	129 002	48 655 246
15 001 \$ à 25 921 \$	716 029	360 774	876 170 471	588 011	303 579	100 555 424
Plus de 25 921 \$	3 253 380	1 664 604	2 000 804 198	16 902	9 285	1 803 909
Total	4 456 061	2 266 561	3 452 892 087	865 300	441 866	151 014 579
Toutes les familles						
15 000 \$ ou moins	1 275 964	746 540	1 446 282 559	469 318	270 980	91 523 856
15 001 \$ à 25 921 \$	1 189 383	631 273	1 423 399 415	875 228	491 831	163 331 527
Plus de 25 921 \$	3 572 301	1 874 133	2 235 280 965	16 902	9 285	1 803 909
Total	6 037 648	3 251 946	5 104 962 939	1 361 448	772 096	256 659 292

* Comprend le Supplément au revenu gagné (SARC).

Remarque : En général, les paiements de la PFE sont fondés sur l'état civil actuel du bénéficiaire ainsi que sur le revenu familial net indiqué dans la déclaration de revenus de l'année précédente.

Source : Données de l'Agence des douanes et du revenu du Canada (anciennement Revenu Canada) sur la PFE.

Tableau 1b : Bénéficiaires de la Prestation fiscale pour enfants et prestations versées, en fonction du type de famille, de la plage du revenu familial net et de la PFE et du SARG, année de calcul 1996–1997 (juillet 1996 à juin 1997)

Revenu familial net	Enfants touchant la PFE*	Familles touchant la PFE*	Total de la PFE* versée (\$)	Enfants touchant le SARG	Familles touchant le SARG	Total du SARG versé (\$)
Familles monoparentales						
15 000 \$ ou moins	811 898	520 447	869 781 333	225 110	152 634	43 907 571
15 001 \$ à 25 921 \$	471 734	267 954	538 911 631	294 077	191 700	62 131 401
Plus de 25 921 \$	366 559	236 054	276 385 241	24 036	13 747	3 709 440
Total	1 650 191	1 024 455	1 685 078 205	543 223	358 081	109 748 412
Familles biparentales						
15 000 \$ ou moins	557 931	283 677	618 098 984	296 146	150 871	52 687 386
15 001 \$ à 25 921 \$	697 549	351 810	835 456 239	584 411	302 044	97 281 796
Plus de 25 921 \$	3 233 735	1 659 457	1 938 896 838	25 055	12 729	2 823 674
Total	4 489 215	2 294 944	3 392 452 062	905 612	465 644	152 792 856
Toutes les familles						
15 000 \$ ou moins	1 369 829	804 124	1 487 880 317	521 256	303 505	96 594 957
15 001 \$ à 25 921 \$	1 169 283	619 764	1 374 367 870	878 488	493 744	159 413 197
Plus de 25 921 \$	3 600 294	1 895 511	2 215 282 080	49 091	26 476	6 533 114
Total	6 139 406	3 319 399	5 077 530 267	1 448 835	823 725	262 541 268

* Comprend le Supplément au revenu gagné (SARG).

Remarque : En général, les paiements de la PFE sont fondés sur l'état civil actuel du bénéficiaire ainsi que sur le revenu familial net indiqué dans la déclaration de revenus de l'année précédente.

Source : Données de l'Agence des douanes et du revenu du Canada (anciennement Revenu Canada) sur la PFE.

Tableau 1c : Bénéficiaires de la Prestation fiscale pour enfants et prestations versées, en fonction du type de famille, de la plage du revenu familial net et de la PFE et du SARG, année de calcul 1997–1998 (juillet 1997 à juin 1998)

Revenu familial net	Enfants touchant la PFE*	Familles touchant la PFE*	Total de la PFE* versée (\$)	Enfants touchant le SARG	Familles touchant le SARG	Total du SARG versé (\$)
Familles monoparentales						
15 000 \$ ou moins	867 804	542 193	984 372 124	226 208	152 611	73 914 341
15 001 \$ à 25 921 \$	390 354	228 112	499 420 959	291 108	188 489	104 333 827
Plus de 25 921 \$	361 719	234 030	279 378 711	22 083	11 948	6 542 915
Total	1 619 877	1 004 335	1 763 171 794	539 399	353 048	184 791 084
Familles biparentales						
15 000 \$ ou moins	557 756	281 369	698 712 301	287 850	145 847	106 732 450
15 001 \$ à 25 921 \$	672 678	339 572	920 471 319	578 709	298 773	194 151 189
Plus de 25 921 \$	3 119 763	1 603 845	1 881 911 895	15 529	3 145	932 403
Total	4 350 197	2 224 786	3 501 095 516	882 088	447 765	301 816 042
Toutes les familles						
15 000 \$ ou moins	1 425 560	823 562	1 683 084 425	514 058	298 458	180 646 791
15 001 \$ à 25 921 \$	1 063 032	567 684	1 419 892 278	869 817	487 262	298 485 016
Plus de 25 921 \$	3 481 482	1 837 875	2 161 290 607	37 612	15 093	7 475 318
Total	5 970 074	3 229 121	5 264 267 309	1 421 487	800 813	486 607 126

* Comprend le Supplément au revenu gagné (SARG).

Remarque : En général, les paiements de la PFE sont fondés sur l'état civil actuel du bénéficiaire ainsi que sur le revenu familial net indiqué dans la déclaration de revenus de l'année précédente.

Source : Données de l'Agence des douanes et du revenu du Canada (anciennement Revenu Canada) sur la PFE.

Tableau 1d : Bénéficiaires de la Prestation fiscale canadienne pour enfants et prestations versées, en fonction du type de famille, de la plage du revenu familial net et de la PFCE et du SPNE, année de calcul 1998–1999 (juillet 1998 à juin 1999)

Revenu familial net	Enfants touchant la PFCE*	Familles touchant la PFCE*	Total de la PFCE* versée (\$)	Enfants touchant le SPNE	Familles touchant le SPNE	Total du SPNE versé (\$)
Familles monoparentales						
15 000 \$ ou moins	920 726	566 238	1 429 147 824	919 723	565 712	447 225 714
15 001 \$ à 25 921 \$	399 872	237 192	571 854 988	397 764	235 807	160 183 990
Plus de 25 921 \$	337 230	222 515	253 451 306	1 776	379	95 472
Total	1 657 828	1 025 945	2 254 454 118	1 319 263	801 898	607 505 176
Familles biparentales						
15 000 \$ ou moins	506 971	253 860	789 146 690	506 650	253 648	235 641 190
15 001 \$ à 25 921 \$	635 829	321 997	918 753 211	631 057	319 336	229 033 082
Plus de 25 921 \$	3 099 972	1 598 426	1 835 979 987	17 222	3 411	1 060 764
Total	4 242 772	2 174 283	3 543 879 888	1 154 929	576 395	465 735 036
Toutes les familles						
15 000 \$ ou moins	1 427 697	820 098	2 218 294 514	1 426 373	819 360	682 866 904
15 001 \$ à 25 921 \$	1 035 701	559 189	1 490 608 198	1 028 821	555 143	389 217 073
Plus de 25 921 \$	3 437 202	1 820 941	2 089 431 293	18 998	3 790	1 156 235
Total	5 900 600	3 200 228	5 798 334 005	2 474 192	1 378 293	1 073 240 212

* Comprend le supplément de la Prestation nationale pour enfants (SPNE).

Remarque : En général, les paiements de la PFCE sont fondés sur l'état civil actuel du bénéficiaire ainsi que sur le revenu familial net indiqué dans la déclaration de revenus de l'année précédente.

Source : Données de l'Agence des douanes et du revenu du Canada (anciennement Revenu Canada) sur la PFCE.

Tableau 1e : Bénéficiaires de la Prestation fiscale canadienne pour enfants et prestations versées, en fonction du type de famille, de la plage du revenu familial net et de la PFCE et du SPNE, année de calcul 1999–2000 (juillet 1999 à juin 2000)

Revenu familial net	Enfants touchant la PFCE*	Familles touchant la PFCE*	Total de la PFCE* versée (\$)	Enfants touchant le SPNE	Familles touchant le SPNE	Total du SPNE versé (\$)
Familles monoparentales						
15 000 \$ ou moins	923 999	560 258	1 585 769 911	923 021	559 730	600 601 137
15 001 \$ à 25 921 \$	396 545	240 783	631 096 121	396 154	240 560	225 446 705
Plus de 25 921 \$	353 639	234 403	268 018 830	43 672	27 569	4 001 522
Total	1 674 183	1 035 444	2 484 884 862	1 362 847	827 859	830 049 364
Familles biparentales						
15 000 \$ ou moins	475 578	235 701	819 952 744	475 578	235 701	300 823 508
15 001 \$ à 25 921 \$	591 759	299 612	954 399 221	591 759	299 612	314 873 343
Plus de 25 921 \$	2 993 553	1 546 989	1 756 500 392	125 178	57 330	12 455 815
Total	4 060 890	2 082 302	3 530 852 357	1 192 515	592 643	628 152 666
Toutes les familles						
15 000 \$ ou moins	1 399 577	795 959	2 405 722 655	1 398 599	795 431	901 424 645
15 001 \$ à 25 921 \$	988 304	540 395	1 585 495 342	987 913	540 172	540 320 048
Plus de 25 921 \$	3 347 192	1 781 392	2 024 519 223	168 850	84 899	16 457 337
Total	5 735 073	3 117 746	6 015 737 219	2 555 362	1 420 502	1 458 202 030

* Comprend le supplément de la Prestation nationale pour enfants (SPNE).

Remarque : En général, les paiements de la PFCE sont fondés sur l'état civil actuel du bénéficiaire ainsi que sur le revenu familial net indiqué dans la déclaration de revenus de l'année précédente.

Source : Données de l'Agence des douanes et du revenu du Canada (anciennement Revenu Canada) sur la PFCE.

Tableau 2 : Prestation fiscale canadienne pour enfants – Prestation de base et supplément de la Prestation nationale pour enfants, pour le Canada, en fonction du type de famille, juillet 1998 à juin 2000

Prestation de base			
	Familles monoparentales	Familles biparentales	Toutes les familles
Juillet 1998 – Juin 1999	1 646 948 940 \$	3 078 144 852 \$	4 725 093 792 \$
Juillet 1999 – Juin 2000	1 654 835 499 \$	2 902 699 692 \$	4 557 535 191 \$
Supplément de la PNE			
	Familles monoparentales	Familles biparentales	Toutes les familles
Juillet 1998 – Juin 1999	607 505 176 \$	465 735 036 \$	1 073 240 212 \$
Juillet 1999 – Juin 2000	830 049 364 \$	628 152 665 \$	1 458 202 029 \$
PFCE (Prestation de base et le supplément de la PNE)			
	Familles monoparentales	Familles biparentales	Toutes les familles
Juillet 1998 – Juin 1999	2 254 454 116 \$	3 543 879 888 \$	5 798 334 004 \$
Juillet 1999 – Juin 2000	2 484 884 863 \$	3 530 852 357 \$	6 015 737 220 \$

Source : Données de l'Agence des douanes et du revenu du Canada (anciennement Revenu Canada) sur la PFCE.

Tableau 3 : Paiements liés à la Prestation fiscale canadienne pour enfants pour les familles bénéficiaires du supplément de la PNE, en fonction de la province ou du territoire, années de prestations 1998–1999 et 1999–2000 (juillet à juin)

Province ou territoire	1998–1999				1999–2000			
	Prestation de base	Supplément de la PNE (SPNE)	Total Base et SPNE	Enfants touchant le SPNE	Prestation de base	Supplément de la PNE (SPNE)	Total Base et SPNE	Enfants touchant le SPNE
	(en millions de dollars)				(en millions de dollars)			
Terre-Neuve et Labrador	57	24	81	54 348	56	31	87	53 871
Île-du-Prince-Édouard	12	5	17	11 810	13	7	20	12 543
Nouvelle-Écosse	89	38	127	84 522	90	50	140	85 523
Nouveau-Brunswick	72	31	103	68 618	73	41	114	70 074
Québec	620	256	876	588 749	631	341	972	603 202
Ontario	927	371	1 298	849 597	957	504	1 462	879 363
Manitoba	127	50	177	119 960	131	69	200	124 294
Saskatchewan	125	49	174	118 847	129	69	199	124 531
Alberta	256	101	357	239 884	265	138	403	248 146
Colombie-Britannique	349	144	493	324 396	364	199	562	339 900
Yukon	3	1	4	2 692	3	2	5	2 749
Nunavut	-	-	-	-	5	2	8	4 620
Territoires du Nord-Ouest	10	4	14	9 177	5	3	8	4 895
Total*	2 650	1 073	3 723	2 474 192	2 725	1 458	4 183	2 555 362

* Comprend les bénéficiaires canadiens vivant à l'étranger.

Remarque : Comme les chiffres ont été arrondis, il se peut que les totaux ne concordent pas.

Source : Données de l'Agence des douanes et du revenu du Canada (anciennement Revenu Canada) sur la PFCE.

Annexe 2 — Initiatives des provinces, territoires et Premières nations dans le cadre de la PNE

Cette annexe renferme de l'information sur les diverses initiatives mises en œuvre par les provinces⁸, territoires et Premières nations depuis l'instauration de la PNE, en juillet 1998. Il s'agit, dans certains cas, de nouveaux programmes ou services et, dans d'autres, d'améliorations apportées à des programmes existants. L'annexe renferme des renseignements descriptifs, des données sur les dépenses réelles pour 1998–1999 (portant sur la période de neuf mois allant de juillet 1998 à mars 1999) et des estimations des dépenses pour 1999–2000 et 2000–2001.

Il existe deux sources de financement d'initiatives liées à la PNE : les fonds de réinvestissement et les fonds d'investissement. Les premiers découlent des rajustements apportés à l'aide sociale par les provinces ou territoires; les deuxièmes représentent les montants additionnels, en plus des fonds de réinvestissement, que les provinces ou territoires décident d'affecter aux initiatives. On réfère à ces montants en tant qu'investissements de la PNE. Les données figurant dans cette annexe représentent le total des fonds de réinvestissement et, le cas échéant, des fonds d'investissement.

Sources des fonds de réinvestissement

- **Rajustements de l'aide sociale et des prestations pour enfants —** Les rajustements ont été effectués de diverses façons.
 - Le supplément de la PNE est traité comme un revenu, réduisant ainsi le montant de l'aide sociale auquel une famille a droit. Cette mesure a été prise par l'Île-du-Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse, l'Ontario, le Manitoba, le Yukon, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut.
 - Le montant du supplément de la PNE peut être retranché des prestations d'aide sociale. C'est ce qui se produit en Alberta.
 - Les provinces qui ont retiré les prestations pour enfants de l'aide sociale et qui les ont intégrées à la prestation fédérale peuvent réduire la part de la prestation qu'elles assument d'un montant équivalent au supplément intégral de la PNE. Il s'agit de l'option retenue par la Saskatchewan et la Colombie-Britannique.

⁸ L'annexe ne contient aucune information se rapportant au Québec, qui a choisi de ne pas participer à l'initiative de la Prestation nationale pour enfants. Toutefois, les résidents du Québec reçoivent tout de même le supplément majoré de la PNE à la Prestation fiscale canadienne pour enfants.

- Le gouvernement de Terre-Neuve et du Labrador a restructuré son programme de soutien du revenu et utilisé les sommes économisées pour financer la *Newfoundland and Labrador Child Benefit*, qui constitue son initiative de réinvestissement liée à la PNE.

Plusieurs provinces et territoires ont décidé de laisser les familles bénéficiaires de l'aide sociale toucher l'intégralité des augmentations du supplément de la PNE, sans rajuster les prestations d'aide sociale. Peu importe la province ou le territoire, aucune famille bénéficiaire de l'aide sociale n'a subi de réduction de son niveau total de soutien du revenu en raison de l'instauration de la PNE.

- **Rajustements des allocations spéciales pour enfants** — Cette allocation est versée pour les enfants dont s'occupent les services provinciaux et territoriaux de bien-être à l'enfance. Elle correspond au

paiement maximal en vertu de la PFCE, incluant le supplément de la PNE. Les provinces et territoires peuvent soit verser l'augmentation aux services de bien-être à l'enfance pour les coûts d'entretien des enfants, soit recouvrer l'augmentation. Terre-Neuve et Labrador, l'Île-du-Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse, le Manitoba, la Saskatchewan et l'Alberta ont opté pour le recouvrement de l'augmentation, qu'elles prévoient affecter à des initiatives de la PNE.

- **Aide pendant la transition** — Entre juillet 1998 et juin 1999, le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux et territoriaux ont versé des montants égaux afin de s'assurer qu'aucune famille auparavant bénéficiaire du Supplément au revenu gagné ne subisse une réduction de ses prestations totales à la suite de l'instauration du supplément de la PNE.

Terre-Neuve et Labrador

Depuis l'instauration du supplément de la PNE, en 1998, la province a mis en œuvre de nouveaux programmes importants et amélioré certains programmes existants pour venir en aide aux familles à faible revenu ayant des enfants.

Terre-Neuve et Labrador n'a pas rajusté les prestations d'aide sociale aux familles en 1998–1999. Le montant intégral du supplément de la PNE a plutôt été versé à toutes les familles à faible revenu, sans égard à leurs sources de revenu. Ainsi, pendant la

première année, toutes les initiatives mises en place par la province dans le cadre de la PNE ont été financées en totalité par le gouvernement provincial, représentant de nouveaux investissements. Parmi ces initiatives, citons les améliorations apportées au programme de services de garde d'enfants et les investissements dans les services et mesures de soutien communautaires destinés aux enfants, aux jeunes et aux familles.

En 1999–2000, Terre-Neuve et Labrador a procédé à une vaste réforme de son programme de soutien du revenu et instauré la *Newfoundland and Labrador Child Benefit* (prestation provinciale pour

Initiatives de Terre-Neuve et Labrador dans le cadre de la PNE (en milliers de dollars)	Dépenses en 1998–1999	Estimations pour 1999–2000	Estimations pour 2000–2001
Prestations pour enfants et suppléments au revenu gagné			
<i>Newfoundland and Labrador Child Benefit</i>	-	6 400	8 500
Garde d'enfants et garderies			
<i>Unlicensed Child Care</i>	262	600	600
<i>Family Home Child Care Agencies</i>	100	650	650
<i>Child Care Subsidy Program</i>	737	2 650	2 650
<i>Funding to Centres</i>	229	350	350
<i>Child Care Program Supports</i>	198	475	475
<i>School-Based Infant Care</i>	73	75	75
<i>Early Childhood Education Certification</i>	150	100	100
<i>Child Care Service Consultants</i>	31	300	300
Prestations d'assurance-maladie complémentaires			
<i>Extended Drug Card Program</i>	90	1 000	1 000
Services à la petite enfance et aux enfants à risque			
<i>Family Resource Centres</i>	422	1 150	1 150
<i>Post-Secondary Education and Training</i>	270	472	650
<i>Community Youth Networks</i>	429	1 817	1 817
<i>Residential/Mental Health</i>	710	964	964
Autres			
Administration	221	278	263
Total	3 922	17 281	19 544

enfants). La province a aussi continué de financer les programmes amorcés en 1998.

Voici une description des initiatives de Terre-Neuve et Labrador :

- **Prestations pour enfants et suppléments au revenu gagné** — Terre-Neuve et Labrador a remanié son programme de soutien du revenu en 1999. Elle a alors réduit les prestations de soutien du revenu versées aux familles, réduction entièrement compensée par l'augmentation du supplément de la PNE de 1999 et les prestations que ces familles ont commencé à toucher dans le cadre de la *Newfoundland and Labrador Child Benefit* (NLCB). La NLCB est le produit du réinvestissement des sommes économisées sur le programme de soutien du revenu. Cette nouvelle prestation est versée à environ 24 000 familles et représente la première mesure de soutien financier de la province aux familles à faible revenu qui soit indépendante du régime d'aide sociale.
- **Garde d'enfants et garderies** — Le gouvernement de Terre-Neuve et du Labrador a pris diverses mesures pour renforcer et améliorer la gamme de services de garde d'enfants et de mesures de soutien destinée aux enfants et aux familles. Ces mesures comprennent : augmentation du taux de subvention et du nombre de familles admissibles aux subventions; offre d'un financement pour aider les

garderies agréées; appui de nouvelles options, comme les services de garderie dans les écoles secondaires et les garderies en milieu familial approuvées; augmentation des mesures de soutien pour les jeunes enfants ayant des besoins spéciaux; aide au développement des compétences des éducateurs de la petite enfance; déblocage de fonds pour aider les régions à offrir des services de garde d'enfants de qualité. La province a en outre augmenté le montant des prestations versées aux familles bénéficiaires du soutien du revenu qui doivent avoir recours à des services de garde d'enfants non agréés. Les frais de garde d'enfants représentent l'un des coûts les plus importants que doivent assumer un grand nombre de familles lorsque les parents travaillent ou suivent une formation. Ces initiatives contribuent à atténuer cet obstacle.

- **Prestations d'assurance-maladie complémentaires** — En 1998, Terre-Neuve et Labrador a investi dans un programme de remboursement des médicaments prescrits, *Extended Drug Card*, destiné aux familles ayant des enfants à charge qui laissent le soutien du revenu pour passer au marché du travail. L'objet de cet investissement était de faciliter la transition. Les familles sont admissibles au programme pendant une période de six mois après avoir cessé de toucher un soutien du revenu par suite de l'obtention d'un emploi.

- **Services à la petite enfance et aux enfants à risque** — Terre-Neuve et Labrador a augmenté le nombre de centres de ressources communautaires pour les familles ayant de jeunes enfants. Ces centres offrent un vaste éventail de services de porte ouverte et de services d'aide, axés principalement sur l'aide aux femmes enceintes, la nutrition, les habitudes de vie saines, le soutien aux familles et les programmes de qualité pour les jeunes enfants. Des fonds liés à la PNE ont également été affectés au soutien d'enfants confiés aux soins de l'État qui désirent poursuivre des études ou une formation postsecondaires.
- **Jeunes** — Terre-Neuve et Labrador a augmenté le financement accordé aux services de santé régionaux et aux services communautaires destinés aux jeunes. Elle appuie en outre une nouvelle initiative, appelée *Community Youth Network* (réseaux communautaires pour les jeunes), qui vise à tirer parti des expériences des jeunes et des organismes et intervenants de services à la jeunesse afin de créer localement de nouvelles façons de rehausser la participation des jeunes à la société sur les plans social et économique.

Île-du-Prince-Édouard

À l'Île-du-Prince-Édouard, la PNE joue un rôle important au chapitre des services pour enfants et des services destinés à aider les parents à intégrer le marché du travail. Des consultations communautaires sur la question du développement de l'enfant ont permis de relever des éléments de base essentiels au développement sain des enfants, notamment les services de garde d'enfants, la santé mentale de l'enfant, les services de soutien pour autistiques, l'alphabétisation familiale et le soutien du revenu. La province offre des services dans chacun de ces domaines dans le cadre de la PNE.

Alliée à une économie améliorée et à un certain nombre d'autres programmes, la PNE semble contribuer à plusieurs tendances positives. Le nombre de familles touchant de l'aide sociale dans la province a diminué de plus de 25 pour cent pendant les deux premières années de la PNE. Le nombre d'enfants bénéficiant de subventions pour les services de garde d'enfants a augmenté de plus de 50 pour cent. La participation aux programmes de création d'emplois, d'amélioration de l'emploi et d'alphabétisation pour adultes a augmenté de façon appréciable. Des services, nouveaux ou améliorés, ont aussi été mis sur pied pour les enfants.

Initiatives de l'Île-du-Prince-Édouard dans le cadre de la PNE (en milliers de dollars)	Dépenses en 1998-1999	Estimations pour 1999-2000	Estimations pour 2000-2001
Garde d'enfants et garderies			
<i>PEI Child Care Benefit</i>	400	850	600
Prestations d'assurance-maladie complémentaires			
<i>PEI Family Health Benefit</i>	-	30	250
Services à la petite enfance et aux enfants à risque			
<i>Special Needs Grants</i>	100	150	150
<i>Looking After Children</i>	71	50	50
<i>Children-in-Care Initiatives</i>	-	82	88
<i>Children's Mental Health</i>	-	-	250
<i>Speech Therapy Innovation</i>	-	-	80
<i>Autism Integration Project</i>	-	-	32
Autres			
<i>Employment Enhancement/Job Creation Program</i>	192	190	100
<i>Literacy/Adult Basic Education Program</i>	100	100	100
Total	863	1 452	1 700

La province a concentré ses réinvestissements sur deux objectifs : aider les parents à intégrer le marché du travail et à y rester; améliorer les services à la petite enfance. Elle a mis en place les initiatives suivantes.

- ***PEI Child Care Benefit*** (régime d'allocation de garde d'enfants de l'Î.-P.-É.) — Une amélioration du programme existant de subventions à la garde d'enfants.
- ***PEI Family Health Benefit*** (allocation familiale pour soins de santé de l'Î.-P.-É.) — Un nouveau programme qui aide les familles à faible revenu à payer les coûts des médicaments prescrits.
- ***Special Needs Grants*** (subventions aux besoins spéciaux) — Un financement supplémentaire permettant aux garderies agréées d'être mieux en mesure d'accueillir des enfants ayant des besoins spéciaux.
- ***Employment Enhancement/Job Creation Program*** (programme d'amélioration de l'emploi et de création d'emplois) — L'amélioration de programmes qui visent à aider les parents bénéficiaires de l'aide sociale à se perfectionner et à obtenir un emploi.
- ***Literacy/Adult Basic Education Program*** (programme d'alphabétisation et d'éducation de base pour adultes) — Un financement permettant à un plus grand nombre de parents bénéficiaires de l'aide sociale de s'inscrire à des programmes d'alphabétisation offerts dans leur collectivité.
- ***Children's Mental Health*** (santé mentale des enfants) — Une initiative dans le cadre de laquelle on a mis sur pied une nouvelle équipe multidisciplinaire de spécialistes cliniques en santé mentale des enfants.
- ***Speech Therapy Innovation*** (innovation en matière d'orthophonie) — Une nouvelle initiative visant à élaborer des approches communautaires novatrices pour améliorer les capacités d'expression verbale et de communication des enfants.
- ***Autism Integration Project*** (projet d'intégration des enfants autistiques) — Une nouvelle initiative dont le but est d'améliorer les services destinés aux enfants autistiques et à leur famille en offrant des interventions précoces exhaustives.
- ***Looking After Children*** (garde des enfants) — De nouveaux services à l'intention des enfants pris en charge, dont l'élaboration de politiques fondées sur la recherche et la formation des personnes qui s'occupent de ces enfants.
- ***Other Children-in-Care Initiatives*** (autres initiatives pour les enfants pris en charge) — Un soutien pour la mise en œuvre de services destinés aux enfants pris en charge, qui toucheront plus de 200 enfants de la province.

Suivant les objectifs de la PNE, la Nouvelle-Écosse offre des programmes et des services spéciaux pour venir en aide aux familles à faible revenu ayant des enfants. La *Nova Scotia Child Benefit* (NSCB) (prestation pour enfants de la Nouvelle-Écosse) représente la principale initiative de réinvestissement de la province. Instaurée en juillet 1998, la NSCB est un programme de soutien du revenu destiné aux familles à faible revenu ayant des enfants. Parallèlement à cette initiative, la province a pris des mesures pour étendre et améliorer les programmes et les services de garde d'enfants, de prévention et d'intervention précoce dans le cadre des *Healthy Child Development Initiatives* (initiatives liées au développement sain de l'enfant), dont le but est de donner aux enfants un meilleur départ dans la vie et de bâtir

un meilleur avenir pour les enfants et la société en général.

La NSCB et la Prestation fiscale canadienne pour enfants sont versées dans un paiement combiné, conformément à une entente entre la Nouvelle-Écosse et l'Agence des douanes et du revenu du Canada. Plus de 49 000 enfants de près de 30 000 familles, dont 32 000 enfants de familles touchant de l'aide sociale, ont bénéficié de la *Nova Scotia Child Benefit* en 1998–1999. La première année, les familles dont le revenu annuel imposable net était inférieur à 16 000 \$ y étaient admissibles.

Les versements en espèces annuels par enfant, de même que le niveau de revenu déterminant l'admissibilité, ont été augmentés en 1999–2000. La prestation est maintenant offerte aux familles dont le revenu net ne dépasse pas 20 921 \$. Les familles dont le revenu se situe entre

Initiatives de la Nouvelle-Écosse dans le cadre de la PNE (en milliers de dollars)	Dépenses en 1998–1999	Estimations pour 1999–2000	Estimations pour 2000–2001
Prestations pour enfants et suppléments au revenu gagné			
<i>Nova Scotia Child Benefit</i>	8 124	15 255	20 250
<i>WIS Client Supplement</i>	635	908	876
Garde d'enfants et garderies			
<i>Centre-Based Day Care</i>	167	990	1 343
<i>Family Child Care</i>	-	346	346
Services à la petite enfance et aux enfants à risque			
<i>Early Intervention Program</i>	-	265	480
<i>Community-Based Prevention Program</i>	-	780	916
Total	8 926	18 544	24 211

Remarque : En 1998–1999, près de 1,8 million de dollars des fonds de réinvestissement de la Nouvelle-Écosse sont restés inutilisés. Ces fonds ont été déposés dans un compte d'attente provincial et sont réservés aux initiatives ultérieures de la PNE. La province s'attend à ce que ces fonds soient affectés à la *Nova Scotia Child Benefit*.

16 000 et 20 921 \$ ont droit à une prestation partielle selon leur niveau de revenu.

La prestation provinciale a de nouveau été augmentée en juillet 2000, passant à un maximum de 403 \$ par année pour le premier enfant, de 319 \$ pour le deuxième et de 286 \$ pour chaque autre enfant.

Le programme *Healthy Child Development Initiatives* a été élaboré en consultation avec les intervenants communautaires. On a ainsi augmenté le nombre de places subventionnées en garderies et offert de nouvelles places transférables pour les enfants ayant des besoins spéciaux. Depuis 1998, 180 nouvelles places ont été subventionnées, dont 30 places pour des enfants ayant des besoins spéciaux.

De plus, les programmes d'intervention précoce ont été accrus de 50 pour cent par rapport aux niveaux de 1997–1998 afin d'offrir des services à des enfants d'âge préscolaire ayant des besoins spéciaux. Ces programmes sont conçus spécialement pour aider les familles à faible revenu. Ces initiatives améliorées, qui prennent appui sur des programmes existants afin de rehausser la prévention à l'échelle de la province, ont permis d'offrir des services d'intervention précoce à environ 365 enfants en 1999–2000.

Nouveau-Brunswick

En 1998–1999, le Nouveau-Brunswick a choisi de verser l'intégralité du supplément de la PNE aux familles bénéficiaires de l'aide sociale, ce qu'il continue de faire. En août 1998, la province a en outre augmenté le financement destiné aux initiatives de garde d'enfants et mis sur pied le **Service alternatif de garde d'enfants**, qui procure des subventions pour frais de garde aux familles n'ayant pas droit à l'aide financière de base et n'ayant pas un accès raisonnable aux garderies agréées.

Le Nouveau-Brunswick a effectué de nouveaux investissements considérables dans le cadre de la PNE en 1999–2000. Il a, entre autres, accru l'aide versée pour les services de garde d'enfants et mis en place une importante nouvelle gamme de services à la petite enfance et aux enfants à risque.

En 1999–2000, la province a investi plus de 6,4 millions de dollars tout en continuant de verser l'intégralité de l'augmentation du supplément de la PNE aux familles bénéficiaires de l'aide sociale. Ses investissements liés à la PNE comprennent les initiatives suivantes.

- **Stratégie provinciale concernant l'allaitement naturel** — Elle vise à appuyer la promotion, la protection et le soutien de l'allaitement naturel dans la province.
- **Programme pilote de petit-déjeuner « Pour un esprit sain »** — Le financement d'un programme pilote visant à répondre aux besoins nutritifs d'élèves du niveau primaire en offrant à des enfants un petit-déjeuner de base. On estimait que le programme pilote viendrait en aide à 2 146 enfants. Le gouvernement du Nouveau-Brunswick a décidé d'élargir le programme en 2000–2001. Près de 7 276 élèves partout dans la province bénéficieront du nouveau programme de nutrition renommé « **Initiative santé** ».

Initiatives du Nouveau-Brunswick dans le cadre de la PNE (en milliers de dollars)	Dépenses en 1998–1999	Estimations pour 1999–2000	Estimations pour 2000–2001
Garde d'enfants et garderies			
Programme d'assistance au service de garderie	579	2 200	2 200
Service alternatif de garde d'enfants	46	600	600
Services à la petite enfance et aux enfants à risque			
Stratégie provinciale concernant l'allaitement naturel	-	40	40
Programme pilote de petit-déjeuner – « Pour un esprit sain »	-	303	902
Alcoolisme et toxicomanie chez les jeunes	-	275	275
Milieu propice à l'apprentissage	-	3 000	3 000
Total	625	6 418	7 017

- **Programme d'assistance au service de garderie** — Un nombre accru de places subventionnées en garderie.
- **Alcoolisme et toxicomanie chez les jeunes** — Un financement accru du Programme de services liés à l'alcoolisme et à la toxicomanie chez les jeunes, une initiative d'éducation, de prévention et de traitement de la dépendance aux substances chimiques qui viendra en aide à environ 275 enfants et jeunes de 12 à 19 ans.
- **Milieu propice à l'apprentissage** — Un nouveau financement pour répondre de façon holistique aux besoins non comblés des enfants en vue de leur permettre de fonctionner en milieu scolaire.

Pour l'année 2000–2001, la province maintient ses investissements dans les initiatives suivantes : le Programme d'assistance au service de garderie, le Service alternatif de garde d'enfants, la Stratégie provinciale concernant l'allaitement naturel, les programmes Alcoolisme et toxicomanie chez les jeunes et Milieu propice à l'apprentissage.

Outre ces investissements, la province a affecté une somme de 11,5 millions de dollars par année à des programmes pour les enfants et les jeunes et a investi 20 millions de dollars par année dans la Prestation fiscale pour enfants et le Supplément au revenu gagné du Nouveau-Brunswick, destinés aux familles à faible revenu.

Ontario

Le gouvernement et les municipalités de l'Ontario ont investi des sommes considérables dans les initiatives de la PNE. Les coûts de l'aide sociale étant partagés entre la province et les municipalités, les deux échelons administratifs ont un rôle à jouer dans la stratégie de réinvestissement de la province. Cette stratégie s'ajoute à un vaste éventail d'autres programmes et mesures de soutien à l'intention des enfants. Parmi ces programmes, on retrouve : **Bébés en santé, enfants en santé; Expérience, poursuite et reprise des études pour les parents seul soutien de famille; l'aide à la garde d'enfants dans le cadre de l'Ontario au travail; l'aide à l'emploi aux familles avec enfants; divers programmes de prévention et d'intervention précoce.**

En 1998, la province a créé un nouveau **Supplément de revenu pour les familles travailleuses ayant des frais de garde d'enfants**, un programme qui offre aux familles à revenu faible ou modeste une prestation pour chaque enfant de moins de sept ans. Les familles sont admissibles

au supplément si leur revenu d'emploi est supérieur à 5 000 \$ pendant l'année, qu'elles aient ou non des frais de garde d'enfants à payer. Il est également versé aux familles dont les parents suivent un programme scolaire ou une formation et doivent engager des frais de garde d'enfants. Le supplément est réduit progressivement pour les familles dont le revenu est supérieur à 20 000 \$ par année. En 1998–1999, plus de 204 000 familles, soit 333 000 enfants, ont bénéficié de ce supplément. Pour financer ce programme, la province a combiné des fonds de réinvestissement et des fonds d'investissement dans le cadre de la PNE.

En 1999, la province a bonifié le supplément jusqu'à concurrence de 1 100 \$ par année pour chaque enfant de moins de sept ans. Elle a augmenté le montant du supplément pour les familles monoparentales dans son budget de 2000. Depuis juillet 2000, 63 000 familles monoparentales travailleuses, comptant au total 77 000 enfants, sont admissibles à une augmentation de 210 \$ par année.

Initiatives de l'Ontario dans le cadre de la PNE (en milliers de dollars)	Dépenses en 1998–1999	Dépenses en 1999–2000	Estimations pour 2000–2001
Garde d'enfants et garderies			
Supplément de revenu pour les familles travailleuses ayant des frais de garde d'enfants*	88 177	143 331	172 000
Autres			
Réinvestissements municipaux	17 491	30 202	36 600
Total	105 668	173 533	208 600

* Ces chiffres ne comprennent pas les 40 millions de dollars qui avaient été prévus pour l'ancien crédit d'impôt provincial pour frais de garderie, qui porteraient les montants totaux consacrés au supplément à 128,2 millions de dollars en 1998–1999, 183 millions en 1999–2000 et 212,5 millions (estimation) en 2000–2001.

Les municipalités ontariennes mettent en œuvre leurs propres initiatives dans le cadre de la stratégie de réinvestissement globale de l'Ontario. Ces initiatives, adaptées aux priorités et aux besoins locaux, comprennent des programmes d'intervention précoce, de garde d'enfants, de soutiens à l'emploi et de prévention, pour n'en citer que quelques-uns. Une publication annuelle du gouvernement de l'Ontario contient davantage de renseignements sur les initiatives de réinvestissement des municipalités. Le premier rapport « Réinvestissement de la Prestation nationale pour enfants : Rapport de l'Ontario et des municipalités de 1999 », a été publié en mai 2000. Il est affiché sur le site Web du ministère des Services sociaux et communautaires (à l'adresse www.gov.on.ca/CSS). Le deuxième rapport annuel de l'Ontario et des municipalités sur les réinvestissements de la PNE était publié au début de mars 2001.

Manitoba

Les investissements et les réinvestissements du Manitoba dans le cadre de la Prestation nationale pour enfants ont porté sur toute une gamme de services.

- **Programme de garde de jour pour enfants** — Les subventions ont été augmentées, de même que le nombre de familles qui y ont droit. Une aide accrue est offerte pour les services de garde en milieu rural, les garderies sans but lucratif et les heures de service plus souples.
- **Services spéciaux pour enfants** — Des mesures de soutien sont offertes à un nombre accru de familles au sein desquelles vivent des enfants handicapés.
- **Programme de nutrition pour les femmes et les bébés** — Ce programme comprend des séances d'information sur la nutrition et les soins prénataux ainsi que la nutrition et les soins des jeunes enfants, de même qu'une allocation mensuelle versée aux femmes enceintes et aux mères de nouveau-nés.
- **Prévention de la grossesse chez les adolescentes** — Cette stratégie vise à réduire le nombre de grossesses chez les adolescentes qui n'ont pas terminé leurs études secondaires.
- **BabyFirst** — Un programme de la petite enfance comprenant des évaluations des risques et des visites fréquentes chez les familles à risque qui comptent des enfants de moins de trois ans.

Initiatives du Manitoba dans le cadre de la PNE (en milliers de dollars)	Dépenses en 1998–1999	Dépenses en 1999–2000	Estimations pour 2000–2001
Garde d'enfants et garderies			
Programme de garde de jour pour enfants	3 375	4 282	9 892
Services à la petite enfance et aux enfants à risque			
Services spéciaux pour enfants	935	1 000	878
Programme de nutrition pour les femmes et les bébés	1 196	2 346	3 060
Prévention de la grossesse chez les adolescentes	103	425	491
<i>BabyFirst</i>	942	2 447	3 225
<i>Early Start/Side-by-Side</i> /autres programmes	315	2 166	2 202
Alphabétisation précoce	2 700	4 700	5 700
Autres			
Participation au marché du travail	1 330	2 358	2 860
<i>Building Independence/Income Assistance</i>	-	-	3 749
Total	10 896	19 724	32 057

- **Early Start/Side-by-Side/autres programmes** — Des initiatives d'intervention précoce qui offrent aux parents qui en ont besoin une aide pour s'acquitter efficacement de leur rôle, notamment dans les cas de risque de mauvais traitement ou de négligence des enfants.
- **Alphabétisation précoce** — Un programme de subventions à l'appui des initiatives visant à accélérer l'alphabétisation chez les enfants de première année ayant le plus de difficultés.
- **Participation au marché du travail** — De nouvelles initiatives qui offrent aux parents à faible revenu des services de formation et d'emploi pour les aider à trouver et à garder un emploi.
- **Building Independence/Income Assistance** — Le Manitoba offre des mesures d'aide accrues aux parents qui intègrent ou réintègrent le marché du travail et a haussé les taux de base de soutien au revenu pour les jeunes enfants et les allocations pour fournitures scolaires. La province a augmenté le soutien aux centres de placement et les incitations au travail et améliore les mesures de soutien visant à favoriser l'autonomie des citoyens.

Le Manitoba a de plus annoncé récemment une nouvelle initiative, la *Healthy Child Initiative*. Cette dernière porte sur les services suivants : les centres pour parents et enfants, les programmes de nutrition prénatale et de nutrition des jeunes enfants, les infirmières dans les écoles, la prévention de la grossesse chez les adolescentes et la prévention du syndrome d'alcoolisme fœtal ou des effets de l'alcool sur le fœtus. La province élabore actuellement de nouveaux programmes et services dans le cadre de cette initiative.

Saskatchewan

La Saskatchewan a réinvesti environ 13 millions de dollars dans des initiatives liées à la PNE pendant la période de neuf mois allant du 1^{er} juillet 1998 au 31 mars 1999, ce qui, transposé sur un exercice complet, représente 17,2 millions de dollars. Compte tenu des investissements fédéraux

additionnels dans le supplément de la Prestation nationale pour enfants, les fonds de réinvestissement pour 1999–2000 et 2000–2001 devraient passer à 21,2 millions et 26,6 millions de dollars respectivement.

La province a affecté ses fonds de réinvestissement à trois nouveaux programmes à l'intention des enfants : la *Saskatchewan Child Benefit* (prestation pour enfants de

Initiatives de la Saskatchewan dans le cadre de la PNE Fonds de réinvestissement* (en milliers de dollars)	Dépenses en 1998–1999	Estimations pour 1999–2000	Estimations pour 2000–2001
Prestations pour enfants et suppléments au revenu gagné			
<i>Saskatchewan Child Benefit</i>	10 540	16 270	17 770
<i>Saskatchewan Employment Supplement</i>	1 390	2 640	5 180
Prestations d'assurance-maladie complémentaires			
<i>Family Health Benefits</i>	1 080	2 300	3 650
Total partiel	13 010	21 210	26 600

Initiatives de la Saskatchewan dans le cadre de la PNE Fonds d'investissement supplémentaires** (en milliers de dollars)	Dépenses en 1998–1999	Estimations pour 1999–2000	Estimations pour 1999–2000
Prestations pour enfants et suppléments au revenu gagné			
<i>Saskatchewan Child Benefit</i>	19 790	17 480	11 690
<i>Saskatchewan Employment Supplement</i>	2 600	2 830	3 410
Prestations d'assurance-maladie complémentaires			
<i>Family Health Benefits</i>	2 030	2 470	2 400
Total partiel	24 420	22 780	17 500

Total	37 430	43 990	44 100
--------------	---------------	---------------	---------------

* Ces fonds comprennent les recettes provinciales provenant de l'augmentation du gouvernement fédéral des Allocations spéciales pour enfants ainsi que la contribution fédérale aux rajustements de transition pour le Supplément au revenu gagné. Le montant des fonds provenant de ces sources s'établit à 1,3 million de dollars en 1998–1999 (montant réel), à 1,5 million en 1999–2000 (estimation) et à 1,8 million en 2000–2001 (estimation).

** En plus des fonds de réinvestissement, la province a investi des fonds additionnels pour appuyer la mise en œuvre intégrale immédiate de ces trois programmes. Cet investissement additionnel a permis de retirer la prestation de base pour enfants du régime provincial d'aide sociale et d'étendre les prestations pour enfants aux familles à faible revenu d'emploi. L'investissement initial de la province sera réduit graduellement au fur et à mesure des augmentations du supplément de la PNE.

la Saskatchewan), le *Saskatchewan Employment Supplement* (supplément au revenu gagné de la Saskatchewan) et les *Family Health Benefits* (allocations familiales pour soins de santé).

La *Saskatchewan Child Benefit* est un versement aux parents à faible revenu visant à les aider à assumer les coûts liés aux enfants. Combiné au supplément de la PNE, ce programme remplace les prestations de base pour enfants de l'aide sociale. Il permet en outre aux familles à faible revenu qui ne sont pas admissibles à l'aide sociale de profiter de la prestation provinciale pour enfants. Cette dernière est versée avec la Prestation fiscale canadienne pour enfants en un seul paiement afin d'éviter le travail en double et de simplifier l'administration.

Le *Saskatchewan Employment Supplement* est une prestation versée aux parents à faible revenu qui travaillent ou qui reçoivent des allocations d'entretien. Le supplément appuie l'emploi en atténuant les dépenses additionnelles liées aux enfants que doit assumer un parent qui travaille. Il favorise en outre l'établissement et la mise en application d'ententes d'allocations d'entretien en augmentant la valeur nette de ce paiement pour la famille.

Le programme *Family Health Benefits* verse des allocations accrues pour soins de santé aux familles à faible revenu ayant des enfants. Les enfants ont droit à une gamme complète d'allocations, tandis que les adultes ont accès à des allocations restreintes. Grâce à ce programme, les familles à faible revenu sont assurées de conserver leurs allocations pour soins de santé même si elles quittent l'aide sociale pour passer au marché du travail.

Ces trois programmes sont conformes aux objectifs de la PNE : ils contribuent à prévenir la pauvreté chez les enfants et à en réduire l'étendue, favorisent la participation au marché du travail et réduisent les chevauchements et le double emploi en harmonisant les prestations et simplifiant l'administration.

Alberta

Les initiatives mises en place par l'Alberta dans le cadre de la PNE complètent les programmes et services existants à l'intention des familles à faible revenu ayant des enfants. La province consacre ses fonds de réinvestissement à l'*Alberta Child Health Benefit* (allocation pour soins de santé pour enfants de l'Alberta), à des subventions accrues pour la garde d'enfants, à l'augmentation des allocations-logement pour les familles bénéficiaires de l'aide sociale, ainsi qu'à des stratégies de prévention et d'intervention précoce, telles que l'initiative *Protection of Children Involved in Prostitution* (protection des enfants impliqués dans la prostitution).

L'Alberta a réinvesti 6,2 millions de dollars dans des initiatives de la PNE en 1998–1999, 22 millions en 1999–2000 et plus de 31 millions en 2000–2001.

L'*Alberta Child Health Benefit* permet d'atténuer un important obstacle auquel se butent les parents à faible revenu bénéficiaires de l'aide sociale qui veulent intégrer le marché du travail. Cette initiative couvre, sans prime, les médicaments prescrits, les soins dentaires, les soins de la vue, les services ambulanciers d'urgence et les fournitures médicales pour diabétiques des enfants des familles à faible revenu. Depuis son instauration en août 1998, le programme a été étendu à deux reprises au moyen de fonds de

Initiatives de l'Alberta dans le cadre de la PNE (en milliers de dollars)	Dépenses en 1998–1999	Dépenses pour 1999–2000	Estimations pour 2000–2001
Garde d'enfants et garderies			
Subvention pour les services de garde d'enfants	1 600	6 200	6 300
Prestations d'assurance-maladie complémentaires			
<i>Alberta Child Health Benefit*</i>	3 300	10 600	17 500
Services à la petite enfance et aux enfants à risque			
<i>Children in Prostitution</i>	600	600	600
Autres			
Augmentation de l'allocation-logement SFI	700	4 600	4 600
Augmentation de l'allocation scolaire SFI	-	-	1 250
<i>Transitional Support for Youth Leaving Child Welfare</i>	-	-	1 250
Total	6 200	22 000	31 500
Fonds non dépensés**	5 800	3 300	-

* Ne comprend pas les prestations pour les enfants versées dans le cadre du programme visant à améliorer la situation des étudiants. Les fonds affectés à ce programme proviennent de la réduction de l'aide financière aux étudiants en guise de compensation pour une partie du supplément de la PNE versé aux étudiants qui ont des enfants.

** Les fonds de réinvestissement non dépensés en 1998–1999 (5,8 millions \$) ont été reportés sur les deux exercices suivants pour couvrir les dépenses croissantes liées à l'*Alberta Child Health Benefit*. Les fonds non dépensés en 1999–2000 ont été reportés au prochain exercice et affectés à l'augmentation de l'allocation scolaire SFI, au *Transitional Support for Youth Leaving Child Welfare* et à l'*Alberta Child Health Benefit*.

réinvestissement de la PNE. La participation aux coûts a été éliminée en janvier 1999. Le programme a été élargi en mai 1999 pour tenir davantage compte de la taille des familles. Étant donné que le démarrage du programme a été plus lent que prévu, la province a affecté l'équivalent des fonds de réinvestissement non dépensés de 1998–1999 au programme pour les exercices 1999–2000 et 2000–2001. Près de 55 000 enfants ont bénéficié du programme en 1999–2000, une augmentation de 45 pour cent par rapport à l'année précédente.

L'Alberta a en outre consacré des fonds de réinvestissement de la PNE à l'expansion de son programme de subventions pour la garde d'enfants, qui aide les parents qui occupent un emploi à rester sur le marché du travail. Ces fonds ont permis à la province de relever les niveaux de revenu net déterminant l'admissibilité à la subvention pour frais de garderie et d'aider 11 600 enfants de plus en 1999–2000. Les frais minimaux de 40 \$ par mois demandés aux parents ont en outre été éliminés en avril 1999.

En février 1999, on a eu recours aux fonds de réinvestissement de la PNE pour augmenter l'allocation-logement accordée aux familles dépendant de l'aide sociale. Les allocations sont passées de 33 \$ à 41 \$ par mois par famille. En 1999–2000, plus de 28 000 enfants vivaient dans des familles touchant des allocations-logement.

L'Alberta réinvestit des fonds dans des stratégies de prévention et d'intervention précoce qui visent à protéger les enfants et appuyer les familles. Elle a affecté 600 000 \$ par année en fonds de réinvestissement à l'initiative *Protection of Children Involved in Prostitution*. Pendant la période allant de février 1999 à l'été 2000, 327 jeunes vulnérables ont été pris en charge et placés temporairement dans des refuges pour les soustraire à l'exploitation sexuelle.

En septembre 2000, la province a également utilisé des fonds de réinvestissement de la PNE pour augmenter les allocations à l'intention des enfants d'âge scolaire dont les parents sont bénéficiaires de l'aide sociale. Ces allocations servent à compenser les frais d'inscription, les fournitures scolaires et le matériel d'éducation physique ainsi que d'autres coûts liés à l'éducation. On prévoit que 23 000 enfants bénéficieront de ce programme, auquel la province a affecté 1,25 million de dollars.

À compter de 2000–2001 également, la province entend réinvestir environ 1,25 million de dollars dans des mesures d'aide à la transition pour les jeunes qui passent du programme d'aide sociale à l'autonomie, dans des domaines tels que la transition à l'emploi, l'éducation permanente et les responsabilités inhérentes à la vie d'adulte. Ce nouveau programme viendra en aide à environ 1 350 jeunes.

Colombie-Britannique

Les réinvestissements de la Colombie-Britannique dans le cadre de la PNE englobent un vaste éventail de programmes qui viennent en aide aux familles à faible revenu ayant des enfants. La province a commencé à s'intéresser à ce genre d'initiatives bien avant l'instauration de la PNE : la *BC Family Bonus* (allocation familiale de la C.-B.), mise en

place deux ans avant la PNE, a servi de modèle pour l'élaboration de la prestation nationale. Voici une description des initiatives de réinvestissement de la Colombie-Britannique.

- *BC Earned Income Benefit* (prestation provinciale au revenu gagné) — Une prestation mensuelle non imposable pour aider les familles à faible revenu d'emploi à chercher du travail et à rester sur le marché du travail.

Initiatives de la Colombie-Britannique dans le cadre de la PNE (en milliers de dollars)	Dépenses en 1998–1999	Estimations pour 1999–2000	Estimations pour 2000–2001
Prestations pour enfants et suppléments au revenu gagné			
<i>BC Earned Income Benefit</i>	48 750	66 000	69 000
Augmentation de la <i>BC Family Bonus</i>	-	7 500	10 000
Exemption familiale de gains	-	11 850	15 000
Garde d'enfants et garderies			
<i>Supported Child Care</i>	3 500	3 000	1 000
<i>Before and After School</i>	-	-	14 000
<i>Child Care Volume</i>	-	-	1 500
Services à la petite enfance et aux enfants à risque			
<i>Building Blocks</i>	1 500	2 670	-
<i>Foster Care 2000</i>	750	1 000	1 000
<i>Youth Initiatives</i>	2 100	5 830	5 800
<i>Family Support Programs</i>	2 300	10 950	28 200
<i>Alcohol and Drug Strategy for Youth</i>	-	3 150	6 450
<i>Aboriginal Strategy</i>	-	3 000	4 700
<i>School-Based Programs</i>	-	-	1 500
Autres			
<i>Youth Community Action</i>	350	500	500
<i>Education Support for Families</i>	-	4 800	6 400
<i>Social Housing</i>	-	-	10 200
<i>Safe Schools</i>	750	1 000	1 000
Total	60 000	121 250	176 250

- **Augmentation de la *BC Family Bonus*** (allocation familiale provinciale) — Cette allocation novatrice a été augmentée en 1999–2000 au moyen de fonds de réinvestissement de la PNE. Environ 385 000 enfants de familles à revenu faible ou modeste y ont droit.
- **Exemption familiale de gains** — Une exemption de gains fixe a été établie en janvier 2000 à l'intention des familles bénéficiaires de l'aide sociale pour encourager les parents à intégrer le marché du travail. Cette exemption permet aux familles qui touchent une aide au revenu de conserver jusqu'à 200 \$ de revenu d'emploi chaque mois.
- ***Supported Child Care*** (aide à la garde d'enfants) — Un financement qui vise à aider les enfants ayant des besoins spéciaux à prendre part à des activités courantes dans un milieu de garderie communautaire.
- ***Before and After School*** (avant et après l'école) — Nouvelle initiative élargissant l'accès aux services de garde d'enfants de la maternelle jusqu'à l'âge de 12 ans, avant et après l'école. Il s'agit d'une première étape dans l'élaboration d'une stratégie exhaustive de garde d'enfants en C.-B.
- **Subvention pour les services de garde d'enfants** — La demande ayant augmenté, en partie en raison de l'accroissement de la participation au marché du travail, le Ministère a affecté des fonds supplémentaires au programme de subvention des services de garde d'enfants *Before and After School*.
- ***Foster Care 2000*** — Des améliorations sont apportées aux mesures de formation et de soutien destinées aux parents de familles d'accueil dans le cadre d'une stratégie à long terme.
- ***Youth Initiatives*** (initiatives pour les jeunes) — Destiné aux jeunes à risque, ce programme comprend, entre autres, des refuges pour les jeunes victimes d'exploitation sexuelle et des « ententes pour les jeunes », visant à offrir un soutien aux jeunes sans abri qui ne peuvent retourner à la maison.
- ***Family Support Programs*** (programmes d'aide aux familles) — On offre aux familles de nouveaux services de soutien visant à améliorer le fonctionnement de la famille, à en protéger l'intégrité et à aider les parents à améliorer leurs connaissances sur le plan du développement de l'enfant et des compétences parentales.

- ***Alcohol and Drug Strategy (Youth Component)*** (stratégie portant sur l'alcool et la drogue – volet jeunesse) — On a augmenté le financement prévu pour les services de désintoxication et de traitement des jeunes, les places en établissement, les programmes de traitement de jour et les services de counselling à l'intention des jeunes et des familles.
- ***Aboriginal Strategy*** (stratégie pour les Autochtones) — Un soutien est offert aux collectivités autochtones pour les aider à élaborer et à mettre en œuvre des services pour les enfants et les familles.
- ***School-Based Program*** (programmes en milieu scolaire) — Des fonds sont affectés aux programmes des écoles communautaires et des écoles en milieu urbain défavorisé, aux programmes visant à répondre aux besoins scolaires et à d'autres programmes en milieu scolaire.
- ***Youth Community Action*** (action communautaire jeunesse) — Des crédits de formation sont accordés aux jeunes qui participent à des projets de travaux communautaires.
- ***Education Support for Families*** (Aide à l'éducation pour les familles) — Une aide financière aux étudiants majorée est accordée aux parents inscrits à des programmes de niveau postsecondaire.
- ***Safe Schools*** (la sécurité à l'école) — Des fonds sont disponibles pour l'élaboration de programmes de prévention de la violence et d'initiatives de sensibilisation sur les questions de sécurité dans les écoles.
- ***Social Housing*** (Subvention pour le logement social) — Accroissement du nombre de logements abordables disponibles et de l'accessibilité à de tels logements pour les familles à faible revenu de la C.-B.

Yukon

Le Yukon a consacré ses fonds de réinvestissement de la PNE aux services à la petite enfance, aux enfants à risque, aux prestations d'assurance-maladie complémentaires et aux prestations pour enfants. Il a de plus investi des sommes supplémentaires dans plusieurs de ces initiatives.

Voici une description des initiatives du Yukon.

- *Healthy Families Initiative* (initiative d'amélioration de la santé des familles) — Ce programme offre aux parents d'un nouveau-né des services d'aide et d'éducation à domicile afin de veiller à ce que l'enfant bénéficie des soins et de la stimulation essentiels à son bien-être et à sa santé à long terme. Il vise également à aider les nouveaux parents à apprendre comment s'occuper de leur enfant. Le programme est financé au moyen à la fois de fonds de réinvestissement
- et d'un investissement additionnel du gouvernement du Yukon.
- *Kids' Recreation Fund* (fonds de loisirs pour enfants) — Le fonds a pour objet d'aider les enfants dont la famille se trouve dans une situation financière difficile à participer à des programmes de loisirs organisés. Il couvre les coûts d'inscription, de matériel et de fournitures liés à des activités sportives, artistiques, culturelles, récréatives ou sociales. Le fonds reçoit un réinvestissement dans le cadre de la PNE, de même qu'un investissement du territoire, qui couvre les frais d'administration.
- *Food for Learning* (programme d'alimentation des écoliers) — Ce programme est mis en œuvre par un organisme non gouvernemental. Des fonds sont accordés pour aider les écoles à offrir des programmes d'alimentation, par exemple des petits-déjeuners, des déjeuners ou des collations, aux enfants qui n'ont pas suffisamment à manger. Ce programme

Initiatives du Yukon dans le cadre de la PNE (en milliers de dollars)	Dépenses en 1998–1999	Estimations pour 1999–2000	Estimations pour 2000–2001
Prestations pour enfants et suppléments au revenu gagné			
<i>Yukon Child Benefit*</i>	-	328	500
Prestations d'assurance-maladie complémentaires			
<i>Children's Drug/Optical</i>	31	62	62
Services à la petite enfance et aux enfants à risque			
<i>Food for Learning</i>	30	-	-
<i>Kids' Recreation Fund</i>	40	3	69
<i>Healthy Families Initiative</i>	16	253	450
Total	117	646	1 081

* Déduction faite des montants récupérés d'AINC.

existait déjà avant la création de la PNE. Il a bénéficié d'un réinvestissement de la PNE non renouvelable en 1998–1999; le financement permanent est assuré par le gouvernement territorial, des dons et d'autres sources.

- ***Yukon Children's Drug and Optical Program*** (programme de médicaments et de soins de la vue pour enfants) — Ce programme couvre les coûts des médicaments prescrits et des soins de la vue des enfants de 18 ans et moins des familles à faible revenu. Les familles doivent verser une franchise fondée sur leur revenu et le nombre de membres de la famille. Cette franchise ne s'applique pas aux familles à faible revenu.
- ***Yukon Child Benefit*** (prestation pour enfants du Yukon) — Il s'agit d'une initiative créée en 1999 (financée en totalité par le gouvernement du Yukon) dans le cadre de laquelle une prestation non imposable est versée aux familles à faible revenu afin de les aider à assumer les coûts liés aux enfants. Les familles dont le revenu annuel net est inférieur à 16 700 \$ sont admissibles à la prestation intégrale de 300 \$ par année par enfant. On prévoit que plus de 1 350 familles (2 500 enfants) toucheront cette prestation en 1999–2000 et 2000–2001.

Territoires du Nord-Ouest

Les réinvestissements des Territoires du Nord-Ouest dans le cadre de la PNE comprenaient le Nunavut en 1998–1999, ce qui n'est pas le cas pour les exercices 1999–2000 et 2000–2001. Les chiffres du Nunavut pour ces deux exercices sont présentés séparément.

Le gouvernement territorial a affecté ses fonds de réinvestissement de la PNE dans la *Northwest Territories Child Benefit* (prestation pour enfants des Territoires du Nord-Ouest), qui englobe le *Territorial Workers' Supplement* (supplément territorial au revenu gagné), et dans la *Healthy Children Initiative* (initiative pour la santé des enfants).

Dans le cadre de la *NWT Child Benefit*, une prestation en espèces maximale de 330 \$ par enfant par année est versée aux familles dont le revenu était de 20 921 \$ ou moins l'année précédente. Le *Territorial Workers' Supplement* est versé aux familles dont le revenu gagné de l'année précédente était d'au moins 3 750 \$. Il s'agit d'un montant maximal de 275 \$ pour le premier enfant et de 75 \$ pour le deuxième. Pour éviter le travail en double, les

prestations sont combinées aux prestations fédérales pour enfants et versées par l'Agence des douanes et du revenu du Canada pour les Territoires du Nord-Ouest.

En 1999, le gouvernement territorial a commencé à affecter des fonds de réinvestissement pour appuyer la *Healthy Children Initiative*, créée en 1997. Ces fonds ont permis d'élargir l'initiative, qui vise à financer des programmes destinés aux enfants de six ans et moins et à leurs familles. Le financement est accordé à des groupes communautaires qui élaborent et mettent en œuvre des programmes adaptés aux besoins de la collectivité. Cette initiative appuie des programmes tels que le *Growing Together Prenatal Program* de Hay River, le *Yellowknife Women's Centre Family Support Program* et le *Childcare Support Worker* de Tuktoyaktuk.

Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest travaille actuellement à l'élaboration d'un **plan d'action territorial sur le développement du jeune enfant**. Après consultations des intervenants concernés, ce plan d'action englobera la mise en œuvre de programmes et de services destinés à la petite enfance.

Initiatives des Territoires du Nord-Ouest dans le cadre de la PNE (en milliers de dollars)	Dépenses en 1998–1999	Estimations pour 1999–2000	Estimations pour 2000–2001
Prestations pour enfants et suppléments au revenu gagné			
<i>NWT Child Benefit/Territorial Workers' Supplement</i>	3 209	2 186	2 200
Services à la petite enfance et aux enfants à risque			
<i>Healthy Children Initiative</i>	-	175	385
Total	3 209	2 361	2 585

Nunavut

Le territoire du Nunavut a été créé le 1^{er} avril 1999. Les initiatives du Nunavut liées à la PNE pour 1999–2000 et 2000–2001 sont la continuation des initiatives des Territoires du Nord-Ouest en 1998-1999 : la *Nunavut Child Benefit/Territorial Workers' Supplement* (prestation pour enfants du Nunavut/ supplément territorial au revenu gagné) et la *Healthy Children Initiative* (initiative pour la santé des enfants).

Les critères d'admissibilité à la *Nunavut Child Benefit/Territorial Workers' Supplement* et les niveaux des prestations sont les mêmes que ceux des initiatives parallèles des Territoires du Nord-Ouest. La *Healthy Children Initiative* vise à assurer le développement sain des enfants jusqu'à l'âge de six ans en améliorant ou en élargissant les programmes et services communautaires destinés aux jeunes enfants et à leurs familles. Le Nunavut poursuit ces initiatives liées à la PNE en 2000–2001.

Initiatives du Nunavut dans le cadre de la PNE (en milliers de dollars)	Dépenses en 1998–1999	Estimations pour 1999–2000	Estimations pour 2000–2001
Prestations pour enfants et suppléments au revenu gagné			
<i>Nunavut Child Benefit/ Territorial Workers' Supplement</i>	Sans objet	1 960	Non disponible*
Services à la petite enfance et aux enfants à risque			
<i>Healthy Children Initiative</i>	Sans objet	372	Non disponible*
Total	Sans objet	2 332	Non disponible*

* Le Nunavut est incapable de nous fournir davantage de données statistiques pour le moment en raison de problèmes liés à la mise en œuvre de systèmes.

Premières nations

Les initiatives de réinvestissement des Premières nations dans le cadre de la PNE ont pour objet de favoriser un sentiment d'appartenance à la collectivité; elles sont conçues par les Premières nations dans le but de répondre aux besoins particuliers et diversifiés des Premières nations.

Les chiffres présentés dans les tableaux qui suivent sont fondés sur les rapports soumis par les Premières nations qui ont participé au volet réinvestissements de la PNE. La Prestation nationale pour enfants ayant été instaurée en juillet 1998 (c'est-à-dire en cours d'exercice), les données de 1998–1999 ne portent que sur une période de huit mois (d'août 1998 à mars 1999).

Fonds disponibles en 1998–1999 aux fins de réinvestissement par les Premières nations dans le cadre de la PNE, par région

Région	Fonds prévus pour les initiatives liées à la PNE en 1998–1999 (en millions de dollars)
Yukon	0,2
Colombie-Britannique	2,3
Alberta	1,7
Saskatchewan	4,4
Manitoba	4,3
Ontario	2,7
Québec	7,5
Atlantique	1,0
Total partiel	24,1
Assiette d'investissement additionnel	6,2
Total	30,3

Il importe de tenir compte des points suivants en ce qui concerne les données des tableaux.

- Les totaux de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, de l'Ontario et de l'Atlantique ne comprennent pas les bandes financées dans le cadre d'ententes pluriannuelles.
- Comme les gouvernements des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut financent les programmes d'aide sociale et les initiatives liées à la PNE, les réinvestissements de ces territoires ne sont pas inclus dans les chiffres.
- Les données ne comprennent pas les bandes autonomes du Yukon.

Dépenses réelles engagées en 1998–1998 pour les initiatives des Premières nations dans le cadre de la PNE, par catégorie de programme

Catégorie de programme	Total des dépenses
Garde d'enfants et garderies	810 589 \$
Nutrition de l'enfant	4 029 434 \$
Développement du jeune enfant	389 238 \$
Possibilités d'emploi et formation	4 066 230 \$
Autres	5 776 075 \$
Total partiel*	15 471 566 \$
Dépenses additionnelles engagées par les Premières nations ayant des ententes pluriannuelles et des ententes de financement global	8 693 431 \$
Assiette de réinvestissement additionnel	6 200 000 \$
Total partiel	30 364 997 \$
Réinvestissement régional additionnel**	174 690 \$
Total	30 539 688 \$

* Comprend un montant de 400 000 \$ en Ontario qui n'a pas été ventilé par secteur de programme.

** L'Alberta a consacré un montant additionnel à ses initiatives en plus de la somme totale prévue de 1,7 million de dollars en 1998–1999.

- Pour la région de l'Atlantique, les données excluent le Nouveau-Brunswick.
- Dans le cas du Québec, le montant comprend les économies provenant du nouveau programme provincial d'allocations familiales et du supplément de la PNE. Le total comprend les économies estimatives sur plusieurs paliers dans huit collectivités.
- Dans la région de l'Ontario, les montants indiqués ne comprennent pas les cas de parents seul soutien de famille relevant toujours du ministère des Services sociaux et communautaires, mais ayant pu être transférés par la suite.
- L'assiette d'investissement additionnel représente les sommes additionnelles investies par les provinces/territoires en plus de leurs réinvestissements dans le cadre de la PNE. Ces sommes ont été versées dans le but de veiller à ce que les enfants des Premières nations aient accès à un niveau comparable de financement lié à la PNE.

**Fonds disponibles pour les initiatives des Premières nations liées à la PNE
(en milliers de dollars)**

Région	1998–1999*	1999–2000	2000–2001 (prévisions)
Yukon	200	360	950
Colombie-Britannique	2 300	3 400	4 000
Alberta	1 700	6 800	4 200
Saskatchewan	4 400	8 600	11 500
Manitoba	4 300	8 400	8 400
Ontario**	2 700	5 300	6 300
Québec***	7 500	8 500	8 500
Atlantique	1 000	2 100	3 000
Total partiel	24 100	43 460	46 850
Assiette d'investissement additionnel^			
- Saskatchewan	6 200	8 100	8 100
- Yukon			240
Total	30 300	51 560	55 190

* Les totaux de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, de l'Ontario et de l'Atlantique ne comprennent pas les bandes financées dans le cadre d'ententes pluriannuelles (p. ex. modes optionnels de financement, ententes de transfert financier et ententes de financement entre le Canada et les Premières nations). Les gouvernements des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut financent les programmes d'aide sociale et les initiatives liées à la PNE. De plus, les données ne comprennent pas les bandes autonomes du Yukon.

** Ces montants ne comprennent pas les cas de parents seul soutien de famille relevant du ministère des Services sociaux et communautaires, qui peuvent avoir été transférés avant le 31 mars 2000.

*** Dans le cas du Québec, le montant comprend les économies provenant du nouveau programme provincial d'allocations familiales et du supplément de la PNE. Le total comprend les économies estimatives liées aux ententes de transfert financier de huit collectivités.

^ L'assiette d'investissement additionnel représente les sommes additionnelles que les gouvernements des provinces/territoires recevaient s'ils investissaient davantage dans le soutien du revenu lié à la Prestation nationale pour enfants et dans des programmes de prestations en sus des réinvestissements liés aux économies réalisées à la suite du versement de la Prestation nationale pour enfants par le gouvernement fédéral. Lorsqu'un gouvernement provincial ou territorial réinvestit plus que la valeur de ses remboursements en programmes de soutien du revenu, AINC peut être tenu d'accroître les ressources pour permettre aux familles des Premières nations vivant dans des réserves d'avoir accès à un niveau équivalent de programmes et de services. Par exemple, en 1998–1999, la Saskatchewan a instauré la Saskatchewan Child Benefit. Un montant additionnel de 8,1 millions de dollars a été mis à sa disposition pour réinvestissement.

Citoyenneté et Immigration Canada

Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) assure deux types de programmes d'aide aux nouveaux immigrants et aux réfugiés : le Programme d'aide au rétablissement (PAR) et le mouvement de réfugiés du Kosovo.

Le PAR est un programme destiné aux réfugiés parrainés par le gouvernement. Il comporte deux volets : le soutien du revenu et une gamme de services essentiels immédiats. Le programme assure un soutien du revenu pendant une période maximale de 12 mois ou jusqu'à ce que les clients deviennent autonomes, selon la première des deux éventualités. Les clients qui n'ont pas réussi à acquérir leur autonomie à la fin de cette période passent à l'aide sociale provinciale. Par conséquent, à des fins d'uniformité, les mesures de soutien du revenu offertes dans le cadre du programme reflètent les programmes provinciaux.

Le mouvement de réfugiés du Kosovo est une initiative spéciale mise en place en mai 1999 pour venir en aide aux réfugiés

kosovars. Il prévoit un soutien du revenu et des services qui reflètent ceux du PAR et sont assurés pendant une période maximale de 24 mois.

CIC a affecté des fonds de réinvestissement de la PNE à plusieurs allocations venant en aide aux enfants.

- **Allocation de transport** — Les familles reçoivent une allocation de transport pour se rendre chez leur médecin, à la garderie et à d'autres services liés à l'établissement des nouveaux venus.
- **Allocation pour enfants de moins de deux ans** — Une allocation qui tient compte des coûts supplémentaires liés aux jeunes enfants.
- **Allocation de rentrée scolaire** — Prestation annuelle qui vise à aider les familles à préparer leurs enfants pour la rentrée scolaire.
- **Allocation à la naissance** — Cette allocation contribue à l'achat des fournitures essentielles pour un nouveau-né.

Initiatives de Citoyenneté et Immigration Canada dans le cadre de la PNE (en milliers de dollars)	Dépenses en 1998-1999	Estimations pour 1999-2000	Estimations pour 2000-2001
Prestations pour enfants et suppléments au revenu gagné			
Allocation pour enfants de moins de deux ans/ à la naissance/de rentrée scolaire	238	383	412
Autres			
Transport	1 711	2 949	3 203
Total	1 949	3 332	3 615

Remarque : Les chiffres de 1999-2000 et de 2000-2001 comprennent les données s'appliquant au mouvement des réfugiés du Kosovo (1 420 300 \$ et 1 699 800 \$, respectivement).

Annexe 3 — Information statistique additionnelle

Les tableaux statistiques suivants complètent l'information présentée dans le présent rapport. Ils illustrent les tendances relatives au faible revenu et à la participation au marché du travail et sont affichés sur Internet à l'adresse suivante http://unionsociale.gc.ca/ncb_f.html

Tableau 1a : SFR avant impôt, seuils de revenu selon la taille de la famille et de la collectivité, 1998

Tableau 1b : MFR après impôt, seuils de revenu selon la taille et la composition de la famille, 1998

Tableau 2 : SFR et MFR — Nombre et pourcentage de familles en dessous du seuil de faible revenu, selon le type de famille, Canada, 1984 à 1998

Tableau 2a : SFR — Nombre et pourcentage de familles et d'enfants de moins de 18 ans en dessous du seuil de faible revenu, selon le type de famille, Canada, 1984 à 1998

Tableau 2b : MFR — Nombre et pourcentage de familles et d'enfants de moins de 18 ans en dessous du seuil de faible revenu, selon le type de famille, Canada, 1984 à 1998

Tableau 3 : SFR et MFR — Pourcentage d'écart entre le revenu familial et le seuil de faible revenu, selon le type de famille, Canada, 1984 à 1998

Tableau 3a : SFR — Pourcentage d'écart inférieur ou supérieur entre le revenu familial et le seuil de

faible revenu, selon le type de famille, Canada, 1984 à 1998

Tableau 3b : MFR — Pourcentage d'écart inférieur ou supérieur entre le revenu familial et le seuil de faible revenu, selon le type de famille, Canada, 1984 à 1998

Tableau 4 : SFR et MFR — Revenu marchand moyen des familles à faible revenu, exprimé en pourcentage du seuil de faible revenu, selon le type de famille, Canada, 1984 à 1998

Tableau 5 : SFR et MFR — Nombre total moyen de semaines d'emploi rémunérées de tous les adultes faisant partie de familles à faible revenu, selon le type de famille, Canada, 1984 à 1997

Tableau 6 : SFR et MFR — Pourcentage des semaines d'emploi rémunérées à temps plein des familles à faible revenu, selon le type de famille, Canada, 1984 à 1997

Tableau 7 : SFR et MFR — Pourcentage de familles à faible revenu ayant occupé un emploi rémunéré au cours de l'année, selon le type de famille, Canada, 1984 à 1998

Tableau 8 : Nombre estimatif de familles monoparentales et biparentales ayant des enfants de moins de 18 ans qui reçoivent des prestations d'aide sociale, Canada, en mars chaque année, 1987 à 1999.